

Programme Départemental d'Insertion 2013-2015



LE MOT DU PRÉSIDENT



Alors que depuis plus de 20 ans, le Département de la Marne connaissait des taux de bénéficiaires du RMI/RSA inférieurs aux moyennes nationales annuelles, la croissance des effectifs constatée en 2012 nous rapproche désormais de la situation métropolitaine.

Dans ce contexte, la politique départementale d'insertion doit à la fois réagir aux conditions socio-économiques dégradées et s'adapter au resserrement du financement public.

La loi du 1^{er} décembre 2008 portant création du RSA prévoyait l'adoption par les conseils généraux de Programmes Départementaux d'Insertion ; au terme des 3 années passées, il importe donc de déterminer un nouveau dispositif triennal.

C'est l'objet de ce PDI qui, fort de l'évaluation de la précédente programmation et d'un partenariat renouvelé par la signature du Pacte Territorial d'Insertion, opère plusieurs changements fondateurs et notamment :

- **le recentrage** de l'offre d'insertion sur les secteurs social et socio-professionnel en développant des actions de lutte contre la « disqualification naturelle » des publics RSA au travers des thématiques relatives aux savoirs de base, à l'accompagnement à la santé, à la mobilité et bien évidemment aux chantiers d'insertion,
- **l'affirmation de principes structurants** parmi lesquels :
 - la formalisation du parcours d'insertion, véritable fil conducteur de la remobilisation de l'individu,
 - la volonté de mailler le territoire en veillant notamment aux zones rurales,
 - la mise en cohérence de nos financements en corrélant la grille tarifaire aux types de mesures suivant leur difficulté de mise en œuvre,
- **la réorientation des interventions** sur le champ professionnel vers Pôle Emploi dans un objectif de plus d'efficacité.

Des moyens financiers et humains conséquents sont et seront mobilisés à ce titre par le Département mais aussi bien sûr par tous ses partenaires. Il en va en effet, plus que d'une logique d'assistance, de la mise en œuvre du pacte républicain.

Toutefois, cet effort, aussi nourri soit-il, ne peut s'envisager durablement que dans une évaluation fine de l'action menée, tant quantitativement que sur les parcours individuels.

C'est sur ce dernier aspect que repose en partie la poursuite des interventions, et par là même la crédibilité de la politique d'insertion du Département.

Nul doute à cet égard que les conseillers généraux, les personnels du Département, et les différents partenaires institutionnels sauront être particulièrement vigilants à l'optimisation des réponses proposées aux bénéficiaires du RSA avec un double objectif de progrès et d'efficacité.

En tous cas, je remercie chacun de son implication au service des plus démunis de nos concitoyens.

René-Paul SAVARY
Sénateur de la Marne
Président du Conseil général

PRÉAMBULE

Le Revenu de Solidarité Active a pour objet d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires. Sous la responsabilité de l'Etat et des départements, sa réussite nécessite la coordination et l'implication des acteurs du champ de l'insertion, des entreprises et des partenaires sociaux (article 1 de la loi du 1^{er} décembre 2008).

Généralisé en juin 2009, le nouveau dispositif mis en place a pour ambition de réformer les politiques d'insertion en :

- luttant contre la pauvreté par une garantie de revenu à toute personne en capacité ou non de travailler,
- incitant à la reprise d'une activité, tout retour à l'emploi devant donner lieu à l'augmentation effective des revenus,
- rendant plus lisible le système de solidarité nationale par la simplification du dispositif, la création du référent unique d'insertion permettant l'accompagnement du bénéficiaire en fonction de son parcours (social ou professionnel).

Dans ce cadre, la loi est venue confirmer la place prépondérante du Conseil général en lui confiant la responsabilité de la coordination des politiques d'insertion (art L.115.2 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Pour définir cette politique et sa gouvernance, chaque département élabore un **Pacte Territorial d'Insertion (PTI)** fédérant les différents partenaires acteurs de l'emploi, de l'insertion, de la formation professionnelle, du développement économique et de l'autonomie sociale. Ce document fondateur permet ainsi de déterminer les priorités d'actions partagées pour faire converger les initiatives et les efforts et favoriser une véritable dynamique partenariale. Il prévoit également les modalités d'animation et d'évaluation des actions engagées. (cf. annexe p. 137)

A cet égard, le Département de la Marne a été l'une des premières collectivités à signer avec les différents acteurs mobilisés autour de l'insertion un PTI triennal en 2010.

Le nouveau Pacte Territorial 2013-2015 s'inscrit lui aussi dans cette dynamique. Né du travail partenarial étroit entre le Conseil général, l'Etat, le Conseil régional, Pôle Emploi, la CAF, la MSA et les CCAS-CIAS, le PTI fédère les énergies autour de trois axes stratégiques :

- **permettre l'insertion vers l'emploi** des bénéficiaires du RSA,
- **requalifier les publics** non employables à très court terme au travers d'actions d'insertion socio-professionnelle,
- **favoriser l'autonomie** des publics les plus fragiles.

Pour sa part, le Programme Départemental d'Insertion s'intègre dans l'inventaire des outils de pilotage du dispositif, aux côtés de la Convention d'Orientation (cf. annexe p. 143) qui définit quant à elle les modalités pratiques de mise en œuvre du dispositif d'orientation et du droit à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Il a pour vocation de réaffirmer le rôle de chef de file de l'insertion du Département par :

- la définition de la politique départementale d'accompagnement des bénéficiaires du RSA,
- le recensement de l'offre et des besoins locaux en matière d'insertion,
- la planification des actions correspondantes.

Le **Programme Départemental d'Insertion de la Marne 2013-2015** rassemble ainsi l'ensemble de l'offre des actions concourant à l'insertion des bénéficiaires du RSA de son territoire.

Avec le recul de plus de quatre années sur le dispositif RSA et fort d'une réflexion approfondie sur les freins rencontrés par les bénéficiaires dans leur parcours d'insertion, ce nouveau programme développe une approche stratégique articulée autour du triptyque évaluation des besoins, axes prioritaires et résultats envisagés.

La cohérence d'ensemble est assurée par :

- la construction en amont et tout au long du suivi d'un **Parcours d'Insertion** propre à chaque individu. Cet élément fondateur de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA de la Marne repose sur une évaluation fine de leurs aptitudes et freins à l'employabilité,
- un outil commun d'aide à l'orientation : la **Nomenclature départementale d'insertion**.

SOMMAIRE

- 3 Édito
- 4 Préambule

Le contexte marnais de la précarité et de l'insertion

- 9 L'état des lieux
- 13 Les bénéficiaires du RSA
- 15 Les chiffres clés

Le diagnostic et les grandes orientations

- 21 Un contexte dégradé
- 21 Le bilan du précédent schéma
- 22 Les grands principes

Le cadre d'intervention

- 25 L'identification des publics
- 26 L'évaluation des situations individuelles et l'orientation proposée
- 27 L'élaboration de l'offre d'actions d'insertion
- 27 La coordination des acteurs
- 31 La coordination des moyens financiers

Les objectifs opérationnels

- 35 Favoriser l'autonomie des plus fragiles
- 40 Favoriser la requalification des publics présentant des freins socioprofessionnels d'accès à l'emploi
- 43 Permettre l'insertion vers l'emploi des bénéficiaires du RSA

Les fiches actions

- 49 Le parcours de remobilisation sociale
- 79 Le parcours de remobilisation socio-professionnelle
- 115 Le parcours de mobilisation professionnelle

Les annexes

- 134 Délibération de l'Assemblée départementale
- 137 Pacte Territorial d'Insertion 2013-2015
- 143 Convention d'Orientation
- 154 Les liens utiles

LE CONTEXTE MARNAIS
DE LA PRÉCARITÉ
ET DE L'INSERTION



L'ÉTAT DES LIEUX

Démographie et territoire

En 2010, La Marne comptait 566 145 habitants soit près de 1 % de la population française. La superficie du département est de 8 162 km² soit 1,5 % du territoire national.

Représentant 43 % de la population champardennaise, le département présente la densité de population la plus élevée de la région (69 hab/km²), celle-ci reste néanmoins largement en-deçà du niveau moyen national (114 hab/km²).

L'hétérogénéité de cette densité sur le territoire conduit à des disparités territoriales importantes, considérant le poids prépondérant de la ville de Reims, 12^{ème} ville de France en termes de population et 1^{ère} ville de la Marne en termes de densité démographique avec 3 913 hab/km² (par comparaison, Vitry-le-François compte 2 121 hab./km², Châlons-en-Champagne 1 775 hab/km², et Sézanne 230 hab/km²).

La forte représentation de la population urbaine (80,9 %) est quant à elle sensiblement équivalente à celle de la moyenne nationale (82 %).

Logement

L'Observatoire Logement dans la Marne 2012 de la Direction Départementale des Territoires (DDT) fait état d'un parc de logements constitué de 289 099 unités réparties comme suit :

- 86,4 % de résidences principales (France métropolitaine : 81,9 %)
- 3,2 % de résidences secondaires (France métropolitaine : 9,1 %)
- 10,4 % de logements vacants (France métropolitaine : 8,9 %)

Le parc de logements marnais a augmenté de manière importante malgré un contexte de faible croissance démographique (+7 % entre 1999 et 2009 et + 1 % sur un an entre 2010 et 2011 soit plus de 20 000 logements supplémentaires).

Cette tendance se confirme au travers des différents plans de construction de logements engagés depuis quelques années notamment sur Reims, dans le cadre du Plan National de Rénovation Urbaine.

La répartition de l'occupation des logements fait apparaître la part importante représentée par les locataires (45,8 %) soit plus de 6 points que le niveau national (39,1 %).

Cette surreprésentation de cette catégorie de population est évidemment à mettre en relation avec le premier rang qu'occupe historiquement le département (hors Île de France) pour la proportion de logements sociaux dans son parc total (24 % soit 68 411 logements).

Ainsi, ce sont 57 % des locataires marnais qui occupent un logement du parc social, pour 43 % au niveau national, et 83 % d'entre eux occupent un habitat collectif.

Enfin, les 4 pôles urbains du département concentrent à eux seuls 88 % des logements sociaux.

La forte croissance du parc locatif social depuis 2007 se poursuit comme l'atteste l'augmentation de 2,4 % entre 2010 et 2011.

Cependant, cette évolution reste contrastée dans sa répartition territoriale : les parcs locatifs sociaux des territoires d'Épernay, Châlons-en-Champagne, d'Argonne et de Reims sont en hausse, tandis que celui du Pays Vitryat stagne (+ 0,5 %), et que celui de Brie en Champagne connaît une légère baisse.

Contrats Urbains de Cohésion Sociale

Le Conseil général est signataire des 5 Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) que compte la Marne, conclus sur les territoires de 8 communes éligibles aux dispositifs de la politique de la Ville, soit 44 % des 18 CUCS de la région.

Ce sont ainsi 34 quartiers prioritaires qui sont couverts (55 % de l'effectif régional) dont :

- 32 % de niveau prioritaire 1
- 27 % de niveau prioritaire 2
- 41 % de niveau prioritaire 3

Par ailleurs, 13 sont classés en Zones Urbaines Sensibles (ZUS) soit 42 % du total régional, 6 en Zone de Redynamisation Urbaine (ZRU) soit 29 % du total régional, et 1 en Zone Franche Urbaine (ZFU).

Le Conseil général intervient principalement dans le cadre de ses compétences de droit commun et le cas échéant en accompagnant des projets particuliers qui répondent aux axes de travail de ses schémas.

A rappeler que dans le cadre partenarial, le Conseil général est à l'initiative de la constitution de contrats territoriaux de développement social, signés avec les CCAS-CIAS. Ces contrats ont pour but de définir les objectifs et les moyens à mettre en oeuvre, relatifs à la politique territoriale d'action sociale de l'ensemble des publics ; 8 contrats ont été signés depuis 2005 (Épernay, Ay, Sézanne, Sainte-Ménéhould, Châlons-en-Champagne, Tinquieux, Vitry-le-François, Reims), un est cours de finalisation (Cormontreuil) et 3 autres sont en projet.

Une dégradation du marché de l'emploi

On dénombre fin janvier 2013, dans le département de la Marne, 27 737 personnes inscrites à Pôle Emploi (catégorie A¹) soit une hausse de 15 % sur un an, plus marquée qu'au niveau régional (14,4 % source DIRECCTE et Pôle Emploi).

A la même date, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits et tenus de rechercher un emploi (43 012 personnes en catégorie A, B, C¹) a augmenté au rythme d'1 % par mois depuis un an (aussi de manière plus marquée qu'au niveau régional).

La hausse de la demande d'emploi impacte plus particulièrement les hommes (+ 13,2 %) que les femmes (+ 11,8 %) et le public sénior (+ 17,9 % contre + 13 % pour les jeunes). La demande d'emploi de ces publics est, par ailleurs, en progression plus forte qu'au niveau régional et national.

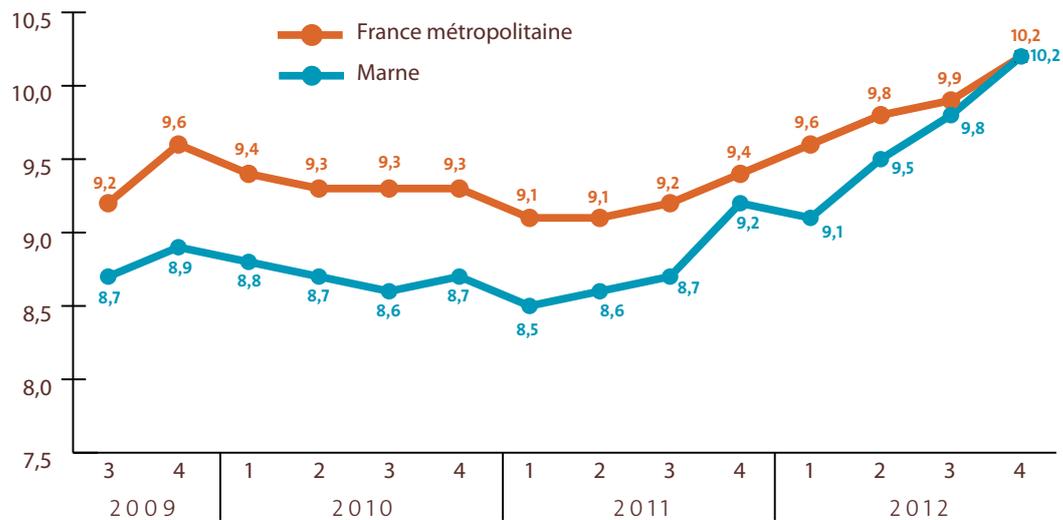
Concernant les bénéficiaires du RSA inscrits auprès de Pôle Emploi, 5 572 demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A ont un droit payable au RSA en janvier 2013 contre 4 560 en janvier 2012 soit une progression de + 22,2 %. Toujours en janvier 2013, ces mêmes demandeurs d'emploi RSA représentent 18,6 % du total des demandeurs d'emploi inscrits dans cette catégorie contre 17,5 % en janvier 2012.

Traditionnellement préservés des incidences macroéconomiques conjoncturelles, le département a aujourd'hui rejoint le niveau national du taux de chômage, soit 10,2 % de la population active au 4^{ème} trimestre 2012 contre 9,2 % à la même période de 2011.

Les premiers indicateurs disponibles pour 2013 confirment par ailleurs cette tendance

(1) Définitions Pôle Emploi :

- Catégorie A : demandeurs d'emploi sans emploi.
- Catégorie B : demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite
- Catégorie C : demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite longue (égale ou de plus de 78 heures au cours du mois).

Évolution trimestrielle du taux de chômage depuis juin 2009

Source INSEE

Une fragilité sociale encore récente mais avec une tendance marquée à la dégradation

Le rapport d'étude « Observation sociale des territoires de Champagne-Ardenne » paru en février 2013 apporte des précisions sur la situation réelle de la Marne en matière de précarité, fondée sur un socle de 76 indicateurs sociaux départementaux élaborés notamment au sein d'un groupe de travail conjoint DREES/Assemblée des Départements de France.

Au regard de la difficile interprétation d'un tel nombre de critères, un indicateur multidimensionnel de fragilité sociale a été déterminé en agrégeant les indicateurs de pauvreté monétaire, d'insertion sociale et professionnelle et d'aides sociales (cf la liste complète page 12).

A la date de réalisation de l'étude (données INSEE 2009), la Marne était le département le plus épargné de Champagne-Ardenne et se classait encore au 58^{ème} rang des 96 départements métropolitains (les Ardennes au 7^{ème} rang, l'Aube au 26^{ème} et la Haute-Marne au 29^{ème}), ainsi que le traduisaient notamment :

- son niveau de vie (19 204 €) supérieur à celui de la France métropolitaine (19 074 €)
- son taux de pauvreté (12,5 %), inférieur d'un point à la valeur nationale.

Notons cependant à cet égard que la situation d'alors illustre le relatif dynamisme de l'économie départementale jusqu'en 2010. Au regard de la dégradation du taux de chômage et du phénomène de rattrapage que connaît la Marne depuis, une pondération de ces facteurs favorables doit aujourd'hui être opérée.

La Marne selon l'indicateur multidimensionnel de fragilité sociale

Indicateurs	Marne		France métropolitaine
	Valeur	Rang	Valeur
Indicateur multidimensionnel de fragilité sociale	40,8	58	44,4
Sous-indicateur de pauvreté monétaire	40,3	62	45
Taux de pauvreté (en %)	12,5	62	13,5
Intensité de pauvreté (en %)	18	67	19,1
Niveau de vie médian par unité de consommation (en €)	19 204	73	19 074
Disparités des niveau de vie	4,6	24	4,7
Sous-indicateur d'insertion sociale et professionnelle	48,2	55	49,0
Taux de chômage localisé (en %)	8,9	55	9,5
Part des chômeurs de longue durée (en %)	3,5	63	3,8
Taux d'activité des hommes (en %)	75,6	59	75,7
Taux d'activité des femmes (en %)	67,8	44	68,1
Taux de jeunes non diplômés (en %)	21,1	42	21,2
Taux de diplômés de l'enseignement supérieur (en %)	38,9	63	42,3
Part des enfants vivant dans un ménage sans actif occupé (en %)	9,5	40	9,3
Taux de jeunes non insérés (en %)	18,8	57	19,1
Sous-indicateur d'aides sociales	30,3	71	35,7
Part des allocataires de l'ASE (en %)	1,6	66	1,8
Part des allocataires de l'AAH (en %)	2,4	58	2,3
Part des allocataires de la PCH ou de l'ACTP (en %)	3,9	33	3,4
Part des allocataires de l'APA (en %)	17,3	86	20,5
Part des allocataires de l'ASH (en %)	11,6	79	16,6
Taux de bénéficiaires de l'ASS (en %)	0,7	57	0,8
Part des allocataires du RSA Socle (en %)	2,4	73	3,2
Part des allocataires du minimum vieillesse (en %)	2,5	84	3,5
Part de la population couverte par le RSA (en %)	5,4	56	6,3
Part des allocataires de la CMUC (en %)	6,0	34	6,0

Note : le rang de certains indicateurs est calculé à partir d'un classement croissant des départements : niveau de vie médian par unité de consommation, taux d'activité des hommes, taux d'activité des femmes, taux de diplômés de l'enseignement supérieur. Le rang des autres indicateurs est calculé à partir d'un classement décroissant.

Source : INSEE, recensement de la population 2009, revenus disponibles localisés 2009, CNAF 2009

LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Une augmentation continue des effectifs

Au 31 décembre 2012 et pour l'ensemble du dispositif (RSA socle, activité et socle-activité), 14 478 foyers bénéficiaient de droits ouverts versés (et 2 121 avaient des droits ouverts mais suspendus) portant à 17 000 le nombre de foyers concernés.

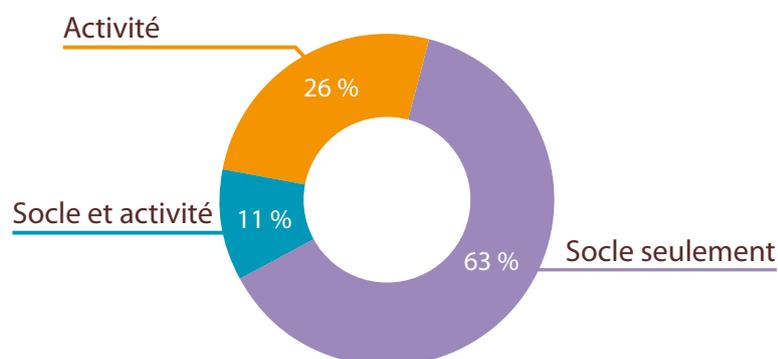
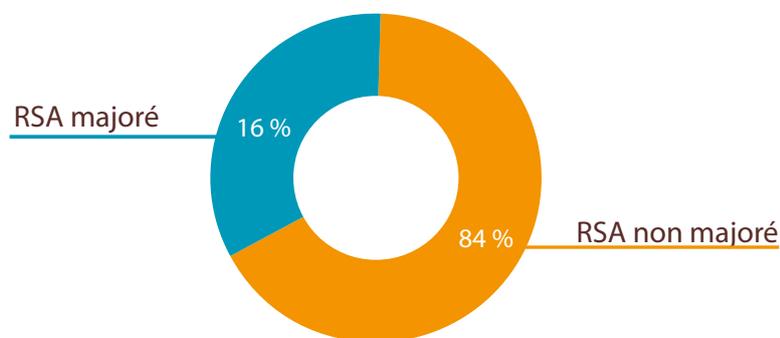
Ce sont donc aujourd'hui 32 620 personnes couvertes par cette prestation dans la Marne, soit 5,8 % de la population.

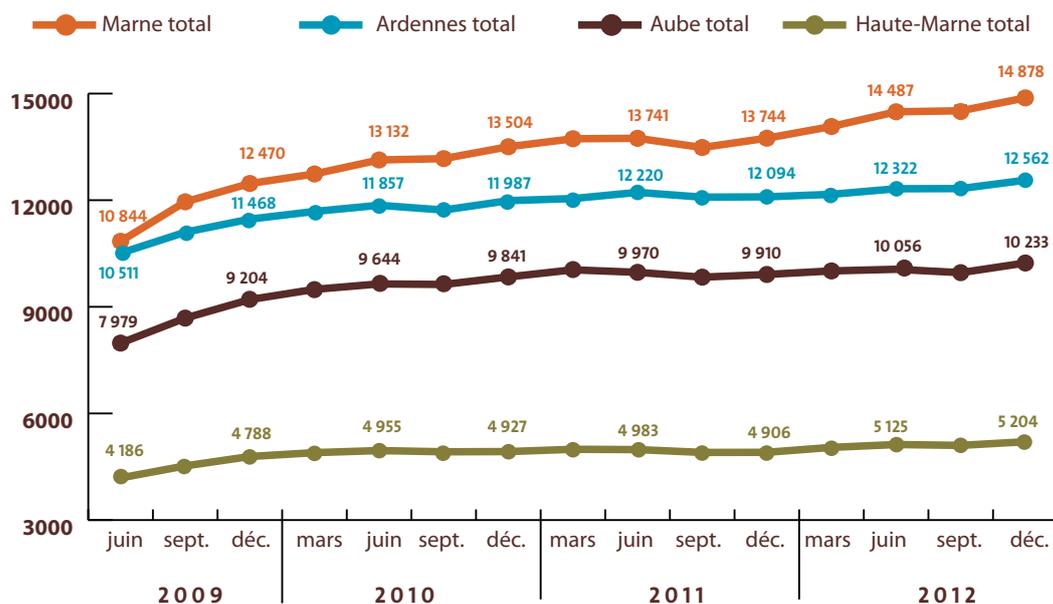
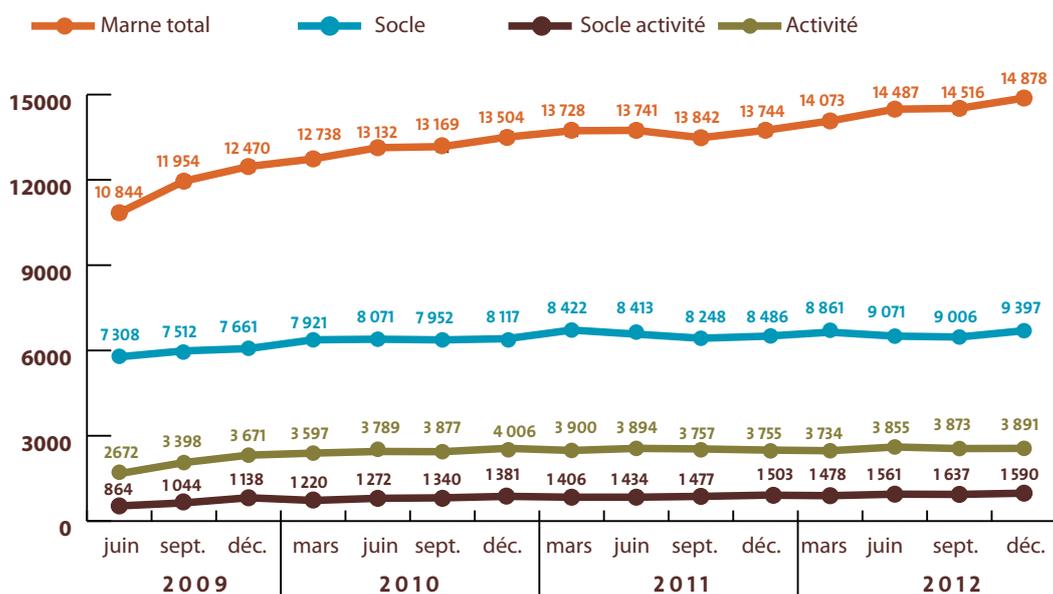
Notre département a ainsi connu une progression (+ 8,25 %) sur l'année 2012 plus importante que la progression au niveau régional (+ 5,47 %).

Cette augmentation est à mettre en perspective avec l'environnement socio-économique de la Marne qui a vu son nombre de demandeurs d'emploi (catégorie A) atteindre près de 28 000 personnes, valeur en hausse de 15 % sur un an.

La répartition par type de RSA s'opère comme suit (données consolidées CAF et exprimées en nombre de bénéficiaires) :

	<i>Socle seulement</i>	<i>Activité</i>	<i>Socle et activité</i>	<i>Ensemble</i>
<i>RSA GLOBAL</i>	9 397	3 891	1 590	14 878
<i>dont RSA Non majoré</i>	7 673	3 466	1 369	12 508
<i>dont RSA Majoré</i>	1 720	377	217	2 314
<i>dont RSA Jeunes</i>	4	48	4	56



Région : évolution comparée RSA TOTAL juin 2009 / décembre 2012**Marne : évolution par type de RSA juin 2009 / décembre 2012**

Ainsi, au 31 décembre 2012, près de 11 000 droits RSA étaient à la charge financière du département (soit 74 % du dispositif total), traduisant une augmentation de près de 10 % sur un an (contre + 6,53 % au niveau régional), + 15,67 % sur deux ans (contre + 9,74 % au niveau régional), soit près de 1 % d'augmentation chaque mois.

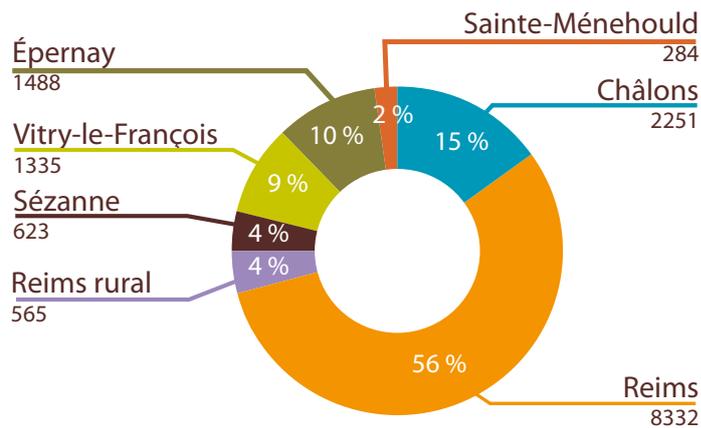
A noter également que s'agissant du nombre de bénéficiaires du RSA en situation d'activité professionnelle (RSA socle/activité et RSA activité) entre décembre 2009 (4 809 foyers) et décembre 2012 (5 481), l'augmentation de 14 % traduit plus sûrement la montée en charge de ce dispositif, encore modérée, que le taux de reprise partielle à l'emploi.

Des perspectives pour 2013 sur la même tendance

Bien que le mécanisme de bascule dans le dispositif RSA d'un demandeur d'emploi en fin d'indemnisation chômage ne soit pas systématique et immédiat, il n'en reste pas moins que ces chiffres sont particulièrement alarmants sur le caractère continu de la hausse du nombre de bénéficiaires du RSA à prévoir encore sur 2013.

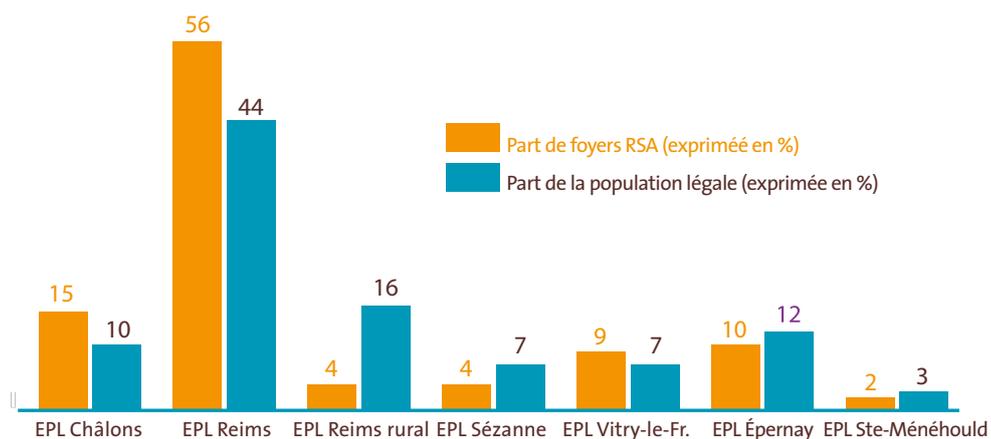
LES CHIFFRES CLÉS

La répartition territoriale



Sans surprise, les bassins urbains concentrent la majorité des bénéficiaires du RSA de la Marne à la charge du Département (71 %), avec notamment, 56 % d'entre eux se regroupant sur le territoire de l'Équipe Pluridisciplinaire Locale (EPL) de Reims.

On observe même au niveau départemental une surreprésentation des bénéficiaires du RSA en secteur urbain qui s'explique pour partie par la concentration dans les 4 grandes agglomérations de la Marne de 88 % des logements sociaux.

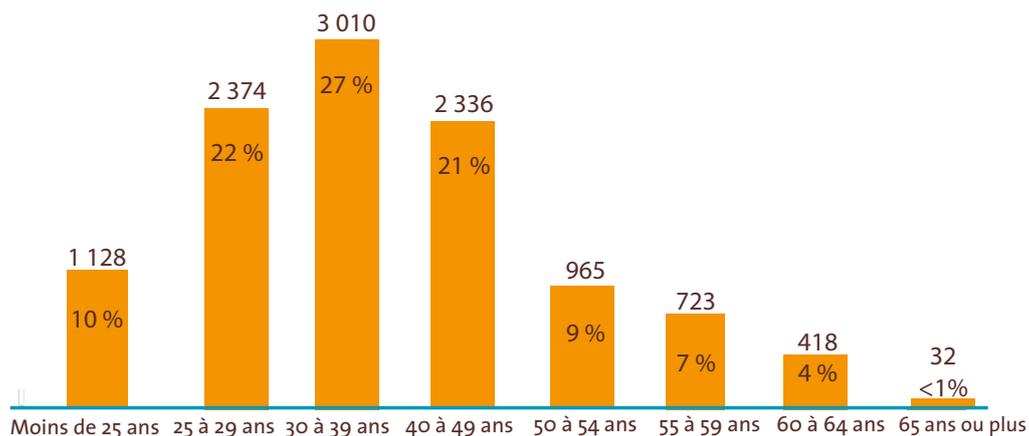


> Par âge

A elle seule, la tranche des 25-39 ans concerne près de la moitié des bénéficiaires, tandis qu'elle ne représente que 25 % de la population marnaise de plus de 17 ans.

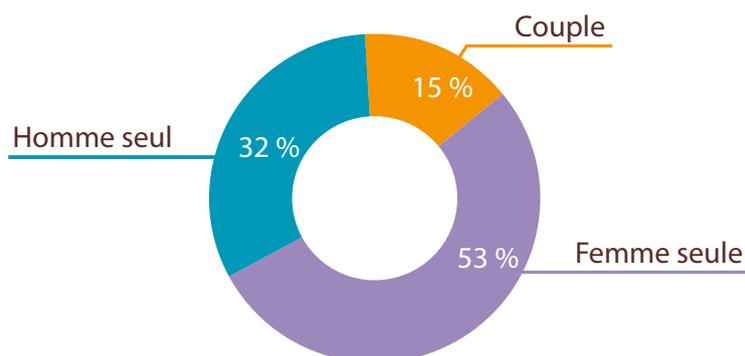
Cet écart se réduit presque totalement sur les 40-54 ans qui représentent 30 % des bénéficiaires du RSA socle et socle-activité et 26 % de la population marnaise des plus de 17 ans.

Le Conseil général a donc en charge un public relativement jeune pour lequel la réinsertion professionnelle, quels que soient les freins rencontrés, peut rester l'objectif à terme notamment dès qu'un contexte plus favorable du marché de l'emploi s'opérera.

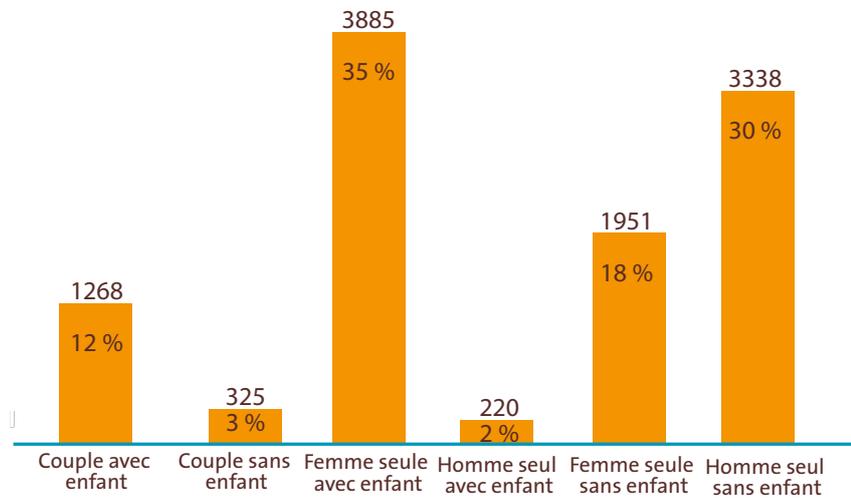


> Par composition familiale

Les foyers bénéficiaires du RSA socle et socle activité se composent à 85 % de personnes adultes seules parmi lesquelles 44 % ont des enfants.

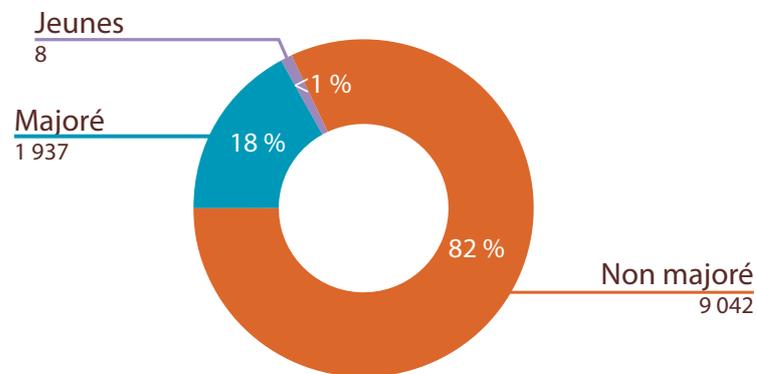


Sur l'ensemble des foyers concernés (10 987), 49 % accueillent des enfants.



> Par type de RSA

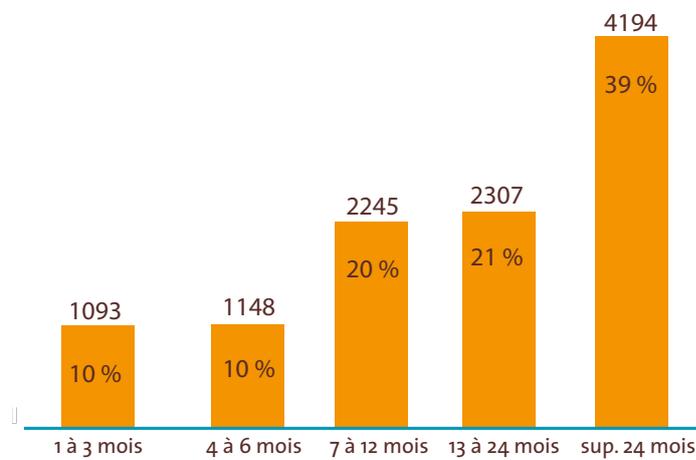
Même si près de la moitié des foyers bénéficiaires accueille des enfants, seuls 18 % de l'ensemble des foyers relèvent d'une majoration pour isolement consécutive à une séparation de moins d'un an ou à la présence d'un enfant de moins de trois ans ou d'un enfant à naître.



Cette incidence du public de l'ex-allocation de parent isolé était restée relativement stable par rapport à celle antérieure à l'entrée en vigueur du RSA jusqu'en 2012.

Cependant, sur un an, le nombre de foyers bénéficiaires du RSA majoré a augmenté de 10 % entre décembre 2011 (1 762) et décembre 2012 (1 937) suivant ainsi le même rythme de progression que le public du RSA non majoré ((8 216 pour 9 042). (données consolidées CAF).

Conformément à la répartition des publics RSA prévue par la Convention d'Orientation, ce public est majoritairement accompagné par les services de la Caisse d'Allocations Familiales pour ce qui concerne l'orientation sociale et socioprofessionnelle.

> Par ancienneté dans le dispositif à compter de juin 2009

Sur les 10 987 foyers au RSA socle et socle activité au 31 décembre 2012, 60 % sont dans le dispositif depuis plus d'un an dont 2/3 depuis plus de 2 ans. Ce dernier chiffre significatif traduit la présence ancienne dans le dispositif (antérieure à la bascule du RMI au RSA) d'un grand nombre de foyers pour lesquels le processus d'insertion professionnelle semble être encore plus délicat à mettre en place de manière durable et sur lequel doivent donc porter les efforts en fonction des potentialités du public.

LE DIAGNOSTIC ET LES GRANDES ORIENTATIONS



UN CONTEXTE DÉGRADÉ

Comme évoqué supra, la Marne connaît une situation difficile et ne constitue plus ce cas atypique en Champagne Ardenne, où elle se distinguait, notamment par sa densité industrielle et son activité tertiaire génératrice d'emplois, des départements de la Haute-Marne et des Ardennes, traditionnellement plus impactés par les phénomènes de ralentissement économique.

On constate même un phénomène de rattrapage comme le démontrent la hausse du taux de chômage (+ 12,5 % sur un an), et la progression moyenne annualisée (+ 10 %) du nombre de bénéficiaires du RSA largement corrélée à la dégradation du précédent indicateur.

En l'espèce, la bonne tenue ou non du marché du travail constitue un paramètre déterminant pour l'évolution du nombre d'allocataires RSA, et tout particulièrement pour la frange non négligeable de bénéficiaires du RSA socle activité qui constitue une variable d'ajustement du tissu productif.

Aussi, la stagnation économique depuis près de 2 années a-t-elle un impact mécanique avec un effet retard sur les demandes de RSA une fois les différents mécanismes d'indemnisation chômage épuisés.

Par conséquent, la politique d'insertion, et plus particulièrement ses résultats, sont liés aux conditions macro-économiques qui dépassent le strict cadre départemental.

Pour autant, la poursuite des actions volontaires par le Département est nécessaire en termes de traitement social du chômage de masse, mais également pour éviter que la durée d'inactivité professionnelle ne soit rédhibitoire lors du redémarrage de l'économie pour les publics proches de l'employabilité.

LE BILAN DU PRÉCÉDENT SCHÉMA

La réflexion préalable à l'élaboration de ce PDI 2013-2015 s'est également nourrie du bilan tiré de la précédente programmation et notamment des éléments endogènes, sur lesquels 3 constats peuvent être portés :

- compte tenu du contexte économique plus favorable, les actions étaient construites sur un modèle fondé sur une approche unidimensionnelle et diffuse des problématiques des bénéficiaires du RSA qui, pour une grande partie, présentaient des potentialités réelles de remise à l'emploi à court et moyen terme,
- l'offre d'insertion jusqu'alors proposée était donc en conséquence à «large spectre», ce parti-pris illustre la volonté du Département d'investir l'intégralité des champs possibles de l'insertion (sociale, socioprofessionnelle mais aussi professionnelle),
- ce modèle extensif est aujourd'hui remis en question au regard de son coût et de la hausse du nombre de bénéficiaires du RSA. En effet, l'action volontaire du Conseil général sur le champ professionnel en période de quasi récession économique, n'est plus aussi pertinente.

L'enjeu est donc à la fois de remédier aux situations individuelles, mais également dans un contexte budgétaire contraint, de mener une action significative capable de répondre aux problématiques repérées depuis longtemps chez les bénéficiaires du RSA et notamment en ce qui concerne les savoir-faire, savoir être, la mobilité...

LES GRANDS PRINCIPES

Aussi, à la lumière des enseignements tirés du précédent PDI, et face à la dégradation du contexte socio-économique, notre action doit traduire de manière claire et volontaire les grands principes qui ont prévalu à l'élaboration de notre politique départementale d'insertion afin d'en assurer une cohérence et une pertinence indispensables dans un cadre pluriannuel.

Par là, le Conseil général a pour ambition de favoriser tous les leviers d'insertion afin de permettre un accompagnement adapté du public au regard des situations personnelles et professionnelles, par :

> la détermination d'un Parcours d'insertion comme fondement de l'action

Sa définition doit s'appuyer sur une approche en trois étapes :

- l'identification et la définition de la typologie du public cible,
- l'évaluation des compétences (savoirs faire) et aptitudes (savoirs être), le repérage des freins et handicaps,
- la détermination d'objectifs adaptés, réalistes et dont le délai de réalisation est défini dans un temps resserré.

> le recentrage de l'action sur le public éloigné de l'emploi comme principe d'action

Le Conseil général a décidé de focaliser son action et mobiliser ses moyens tant humains que financiers sur les champs social et socioprofessionnel au travers des axes stratégiques forts, même si l'objectif final affiché de son accompagnement reste l'accès à l'emploi.

> une offre d'insertion ciblée et évaluable

Le panel des actions d'insertion proposées doit obéir à une logique d'efficacité d'action grâce à la systématisation de l'introduction d'indicateurs de résultats. Cette approche permet d'envisager des actions courtes mais massives permettant d'infléchir de manière significative la trajectoire de l'individu.

> la coordination de l'action du Conseil général et celle des partenaires

Une vigilance particulière est attachée à la mise en cohérence de l'action de chacun des acteurs afin d'éviter toute redondance dans les interventions et les doubles financements qui pourraient en découler.

> le déploiement territorial de l'offre et la cohérence des financements

Au regard d'une évaluation précise des besoins, ce PDI 2013-2015 a pour but le maillage territorial de l'offre, prenant en compte la particularité des territoires tant du point de vue de leurs difficultés que de leurs atouts.

En outre, des grilles tarifaires adaptées ont été définies, démarche permettant une équité de traitement des prestataires au regard de la « technicité » de l'action demandée.

LE CADRE D'INTERVENTION



L'IDENTIFICATION DES PUBLICS

La loi généralisant le RSA prévoyait la transmission aux départements des éléments d'information leur permettant d'identifier les publics bénéficiaires de l'allocation.

Sous leur impulsion, un Comité de Pilotage des Echanges d'Information (CPEI) dont l'objectif est d'améliorer la compréhension des données, de corriger les dysfonctionnements éventuels, et d'envisager des développements informatiques nouveaux a été mis en place en 2010.

Ce comité se compose de représentants de dix départements dont la Marne, la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), Pôle emploi, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) et la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole (CCMSA), l'Assemblée des Départements de France (ADF) et l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS), et s'appuie sur six groupes de travail pour élaborer des actions.

Un site Extranet dédié aux informations et actualités sur les échanges de données est ainsi aujourd'hui disponible et permet un pilotage plus efficace par une connaissance assez fine du public.

Parachevant cette première étape dans le processus d'identification commune des publics, un décret publié le 30 décembre 2011 permet le recueil et l'échange de données et d'informations réciproques avec Pôle Emploi, relatives à l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Ainsi, près de quatre années après la généralisation du RSA, le plan de déploiement du processus d'échanges d'informations doit être poursuivi et amplifié avec notamment le chantier de la mise en place des flux retours émis par les départements à destination de la CAF, de la MSA et de Pôle Emploi.

L'exploitation des flux d'informations issus de la CAF et de la MSA

La CAF met ainsi à disposition du Conseil général un ensemble de flux d'informations dématérialisés qui est intégré dans le logiciel de gestion des dossiers individuels SOLIS.

Au 31 décembre 2012, sont ainsi implémentées dans SOLIS les informations suivantes :

- le flux instruction collectant des données de l'outil @RSA permettant de recenser les demandes de RSA collectées auprès des organismes instructeurs,
- le flux journalier bénéficiaires de la CAF recensant toutes les modifications opérées sur les dossiers des bénéficiaires chaque jour,
- les flux mensuels bénéficiaires de la CAF et de la MSA, recensant l'ensemble des personnes dans le dispositif.

Par ailleurs, sont également mises à disposition d'autres informations en matière financière :

- le flux financier mensuel, pièce justificative du montant total de l'acompte versé par la CAF et la MSA à l'ensemble des bénéficiaires concernés et à la charge financière du département,
- le flux créances/indus permettant d'identifier et d'engager les procédures de recouvrement pour l'ensemble des personnes ayant perçu le RSA à tort.

L'expérimentation des flux issus de Pôle Emploi

Le Conseil général de la Marne expérimente les échanges de flux avec Pôle Emploi. Une phase de test a été effectuée depuis le début 2013.

Ces flux doivent permettre l'identification des publics bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, et l'information de l'accompagnement mis en place par le Service Public de l'Emploi dans le cadre du Parcours Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE) pour ceux relevant d'une orientation professionnelle.

L'ÉVALUATION DES SITUATIONS INDIVIDUELLES ET L'ORIENTATION PROPOSÉE

Au-delà de l'identification globale du public permettant le pilotage du dispositif au niveau départemental, la réussite de l'accompagnement visant la reprise d'emploi, contrepartie du versement de l'allocation, demeure dans la réponse la plus adaptée à la situation individuelle qui peut être apportée par l'ensemble des référents.

En effet, les situations personnelles sont rarement tranchées, hormis pour les franges de population clairement identifiées, parmi lesquelles :

- des personnes parfaitement autonomes dans leur recherche d'emploi récemment intégrées dans le dispositif RSA en raison de la dégradation du marché de l'emploi ou à l'issue de leur période d'indemnisation d'assurance chômage (qui relèvent donc de l'orientation professionnelle),
- des personnes dans l'incapacité durable de faire progresser leur employabilité en raison de freins sociaux quasi irréversibles, qui de fait doivent bénéficier d'une orientation sociale plus ou moins durable.

Plus globalement, on constate que des freins sociaux résiduels viennent entraver une mobilisation autonome de la personne dans des démarches actives d'insertion professionnelle. Cette hypothèse de travail définit donc l'orientation socio-professionnelle que la loi généralisant le RSA n'a pas envisagé et qui représente pourtant une grande partie du public accompagné.

La personne est, par conséquent au centre du dispositif et la clé réside donc en amont dans la pertinence de l'évaluation portée, tant sur sa situation au sens large intégrant toutes les sphères de sa vie (familiale, logement, santé, savoirs de base..), que sur l'étude de sa trajectoire passée, et les objectifs à construire pour l'infléchir durablement.

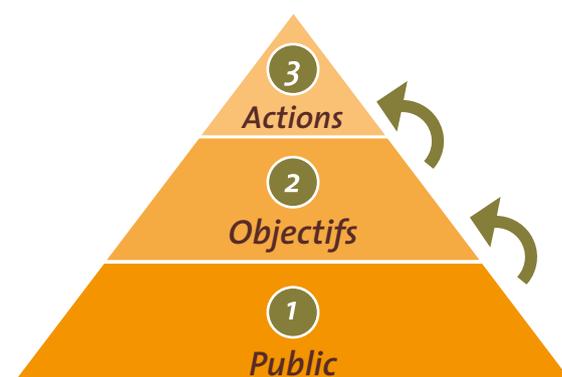
› La nomenclature départementale d'insertion

Afin de permettre une approche coordonnée des situations individuelles des bénéficiaires du RSA, et donc de disposer d'un outil commun d'évaluation et de construction de parcours individuels d'insertion, la «Nomenclature Départementale d'Insertion » a été élaborée en 2011 et déployée en 2012.

Ce document partagé et évolutif est le référentiel commun à tous les professionnels en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, et sert de base à la rédaction des Contrats d'Engagement Réciproque (CER).

La nomenclature, permet ainsi la détermination du parcours d'insertion grâce à :

- une critérisation des publics au regard de leurs facultés à court ou moyen terme à se mobiliser dans les actions d'insertion ainsi qu'une évaluation de leurs freins à l'insertion
- une définition des objectifs à atteindre
- une détermination de l'action d'insertion adaptée



La nomenclature départementale d'insertion sert ainsi à la formalisation d'objectifs hiérarchisés, au maximum de trois, dont la prégnance de certains détermine l'orientation générale du parcours. Elle constitue aujourd'hui le fondement de la contractualisation de l'accompagnement avec le bénéficiaire.

L'ÉLABORATION DE L'OFFRE D' ACTIONS D'INSERTION

L'élaboration de l'offre d'actions d'insertion s'effectue selon plusieurs modes :

- des pistes d'action pour répondre à des besoins identifiés par des professionnels de terrain (les chargés de mission, les travailleurs sociaux et les équipes pluridisciplinaires locales), sont proposées par le Conseil général qui recherche alors un porteur en capacité de mettre en œuvre ce projet,
- à l'initiative des partenaires associatifs pour l'essentiel, qui au regard de leur expertise et des orientations du PDI, soumettent des projets d'actions au département,
- des actions déjà engagées, couvrant le territoire mais qui méritent d'être adaptées à l'évolution des besoins, notamment dans le but d'assurer l'équité d'accompagnement des bénéficiaires et la mise en cohérence des pratiques proposées ; dans ce cas, une procédure de consultation est lancée auprès des prestataires par l'intermédiaire d'une notice technique qui comprend : le rappel des objectifs de la nomenclature insertion, la définition de l'action et ses objectifs, son contenu et sa durée, le public visé et le territoire d'intervention, ses indicateurs de suivi et d'évaluation, ses conditions financières et modalités de paiement. Les conventions financières formalisent en fin de procédure la sélection des prestataires et définissent les modalités de la relation contractuelle avec le Conseil général.

LA COORDINATION DES ACTEURS

Le Conseil général

➤ **Le Service Insertion et Logement Social et son Pôle Coordination et Développement**

// **Ses missions**

Le Service Insertion et Logement Social de la Direction de la Solidarité Départementale et plus particulièrement son pôle Coordination et Développement articule ses missions autour de deux axes :

- l'animation et la coordination de la politique départementale en matière d'insertion et de logement sur l'ensemble du territoire par le suivi et l'évaluation des actions en cours.
- le développement de l'offre d'insertion par une animation des territoires auprès des partenaires, des prestataires et des personnels des Circonscriptions de la Solidarité Départementale afin de favoriser et accompagner l'évaluation des besoins et l'émergence de projets.

Dans ce cadre, l'accent est mis sur l'organisation de temps de concertation afin de favoriser des échanges réciproques de pratiques et un langage commun, et de tisser par là le maillage étroit du partenariat.

Par ailleurs, le Service Insertion et Logement Social assure plus largement la représentation du Conseil général aux instances de niveau départemental et local autour des deux grandes thématiques notamment :

En matière d'insertion :

- Comité Technique d'animation (CTA) pour l'Insertion par l'Activité Economique (IAE),
- Service Public de l'Emploi Régional (SPER) / Départemental (SPED),
- Service Public de l'Emploi Local (SPEL) sur les arrondissements,
- Comité Régional de l'Emploi (CRE),
- Commission Départementale pour l'Emploi et l'Insertion (CDIE) version IAE,
- Comité de pilotage du Dispositif Local d'Accompagnement.

En matière de logement :

- Commissions du Fonds de Solidarité Logement,
- Commission de Coordination des Action et de Prévention des Expulsions (CCAPEX),
- Commission d'orientation du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO),
- Commission de médiation pour le Droit Au Logement Opposable (DALO),
- Comités de pilotage du Bureau d'Accueil du Logement Social (BALS) à Reims,
- Comité de pilotage du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées et du Plan Départemental Accueil Hébergement Insertion, (PDALPD-PDHAI)
- Commission du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI),

// Son organisation

Au regard des objectifs fixés, l'activité de coordination s'organise autour de 3 grands territoires correspondant aux grands bassins de vie du département au travers le déploiement de coordonnateurs territoriaux insertion/logement qui se répartissent comme suit :

- le grand Reims : les 6 CSD rémoises et les CSD de Fismes et Witry-lès-Reims,
- le grand Est : les 2 CSD châlonnaises, les CSD de Sainte-Ménéhould et Vitry-le-François,
- le grand Ouest : les 2 CSD sparnaciennes et la CSD de Sézanne.

> Le Service Social et de Prévention et le réseau des chargés de mission et travailleurs sociaux

La Direction de la Solidarité Départementale décline son intervention au travers de 15 circonscriptions déployées sur le territoire marnais sous la supervision du Service Social et de Prévention.

L'accompagnement des bénéficiaires du RSA est assuré par le réseau des travailleurs sociaux du Département relevant du Service Social et de Prévention et plus particulièrement :

- les chargés de mission RSA et animateurs d'insertion pour les parcours de remobilisation socioprofessionnelle
- les travailleurs sociaux (assistants de service social, conseillers en Economie Sociale et Familiale...) pour les parcours de remobilisation sociale

L'ensemble de ces professionnels a pour mission principale de :

- recevoir et informer
- évaluer la situation personnelle
- estimer les besoins
- déterminer le Parcours d'insertion grâce à la Nomenclature départementale
- formaliser ce parcours par la rédaction des Contrats d'Engagement Réciproque
- accompagner tout au long du parcours et suivre l'avancement du CER

A noter que la contractualisation avec les CCAS/CIAS via les 8 contrats territoriaux de développement social, permet la cohérence d'un accompagnement global des bénéficiaires.

Les partenaires

> Le Service Public de l'Emploi

// Pôle Emploi

Pôle Emploi accompagne, au titre de son offre de service de droit commun, les personnes bénéficiaires du RSA inscrites comme demandeurs d'emploi dont l'orientation professionnelle a été déterminée au regard de la Nomenclature.

Dès l'entretien d'inscription et de diagnostic, le conseiller de Pôle Emploi détermine avec la personne les modalités d'accompagnement adaptées à sa situation et un premier plan d'actions contractualisé.

L'objectif affiché par Pôle Emploi est de concentrer son action en segmentant les publics en fonction de leur niveau d'autonomie dans la recherche d'emploi et de leur situation sur l'échelle de l'employabilité.

Sont ainsi déterminées trois modalités de suivi :

- l'accompagnement renforcé pour les publics les plus éloignés de l'emploi nécessitant un suivi individuel régulier pour revoir ou élaborer leur projet professionnel et rechercher un emploi,
- l'accompagnement guidé à destination de ceux nécessitant un appui régulier dans leur recherche d'emploi ou l'élaboration de leur projet professionnel,
- le suivi à la recherche d'emploi proposé aux demandeurs d'emploi les plus autonomes dans leur recherche et dont l'employabilité est certaine.

Chaque demandeur est accompagné par un conseiller référent qui assure le suivi du parcours et utilise les prestations et les aides de droit commun de l'offre de service de Pôle emploi. Pôle emploi valide par ailleurs les demandes de formation professionnelle des bénéficiaires qu'il accompagne, et mobilise ses financements ainsi que ceux des partenaires (Conseil Régional, Etat, OPCA, Conseil général pour l'APRE, Pôle emploi...).

// Cap Emploi

Membre du Service Public de l'emploi, Cap Emploi 51 intervient par conventionnement avec l'Etat, l'AGEFIPH, Pôle Emploi et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.).

Dans le cadre d'une délégation de suivi de Pôle Emploi, Cap Emploi a pour objet l'insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail des personnes bénéficiant de la reconnaissance de Travailleur Handicapé délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées et à ce titre les bénéficiaires du RSA la possédant.

Les chargés d'accompagnement, en lien avec un réseau de partenaires (organismes de formation, Missions Locales, Médecine du Travail, branches professionnelles...) interviennent afin de permettre, d'une part, le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA en situation de handicap, et d'autre part, l'information, la sensibilisation et l'appui au recrutement des employeurs souhaitant employer un collaborateur handicapé.

// Le réseau des Missions Locales

Membres également du Service Public de l'Emploi, les Missions Locales mettent en oeuvre le droit à l'accompagnement vers l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans tout au long de leur parcours d'accès à l'emploi. Au-delà, l'insertion d'un jeune de plus de 16 ans se traduit par un accompagnement individualisé et global dans ses efforts pour surmonter ses problèmes d'insertion sociale et professionnelle spécifiques. Cette prise en charge ne se limite pas à la recherche d'une formation ou d'un emploi durable, mais traite les questions relatives au logement, au transport, à la santé, à l'autonomie financière.

> La CAF

Les travailleurs sociaux de la CAF proposent à tous les nouveaux entrants dans le dispositif RSA majoré une consultation individualisée visant - par le recueil et l'analyse de données socioprofessionnelles - à définir une orientation sur l'un des 3 parcours prévus par la nomenclature départementale RSA.

Par la suite, dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, les travailleurs sociaux de la CAF prennent en charge les bénéficiaires du RSA majoré orientés sur un parcours de remobilisation sociale ou de remobilisation socio-professionnelle en fonction des suivis déjà en place, afin d'éviter de démultiplier les intervenants et les contractualisations auprès d'une même famille.

Les accompagnements socio-professionnels restent limités dans leur durée, le temps de mettre en place et consolider les relais en direction des référents RSA du Conseil général et/ou des autres partenaires.

L'accompagnement individualisé réalisé par la CAF porte notamment sur les problématiques de soutien à la parentalité et sur les problématiques de vie quotidienne.

> La MSA

Conformément aux termes de la Convention d'Orientation, la MSA n'assure pas l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Cependant, dans le cadre de ses missions de droit commun pour les ressortissants du régime agricole, ces publics ont accès à l'ensemble de l'offre de services de la MSA notamment les travailleurs non salariés.

> Les CCAS/CIAS

Dans le cadre du suivi délégué des bénéficiaires du RSA, les CCAS/CIAS en ayant manifesté la volonté par délibération, assurent l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et plus particulièrement ceux en situation d'isolement. Ils déterminent ainsi l'orientation des publics et élaborent les parcours d'insertion au regard de la nomenclature départementale. Cet accompagnement est inscrit dans le contrat territorial de développement social

LA COORDINATION DES MOYENS FINANCIERS

Le Fonds Social Européen (FSE)

Le Fonds Social Européen, levier financier historique de l'Union Européenne pour la promotion de l'emploi, soutient la mise en oeuvre de la Stratégie Européenne pour l'Emploi (SEE).

Avec le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) et le Fonds de Cohésion, le Fonds Social Européen est l'un des trois fonds structurels de l'Union européenne dont la mission consiste à réduire les écarts de développement et à renforcer la cohésion économique et sociale entre pays et régions de l'Union européenne.

Le FSE représente près de 10% du budget total de l'Union Européenne dont la contribution pour la période 2007-2013 représente plus de 75 milliards d'Euros consacrés à la création et l'amélioration des emplois.

Le FSE soutient ainsi les projets de collectivités visant les priorités suivantes :

- l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux évolutions économiques ;
- la favorisation du retour et du maintien dans l'emploi ;
- l'intégration des personnes défavorisées et la lutte contre les discriminations dans l'emploi ;
- l'amélioration du système d'éducation et de formation ;
- la promotion des partenariats et le renforcement de la capacité des services publics, des partenaires sociaux

Le Conseil général a souhaité s'inscrire dans la démarche de cofinancement des actions d'insertion par le FSE. Ainsi, par une convention de subvention globale pluriannuelle (2010-2012) reconduite en 2013, le Conseil général de la Marne a reçu une délégation de gestion du FSE de la part de l'Etat et est devenu Organisme Intermédiaire. Il assure à ce titre l'instruction, le contrôle et le paiement des subventions FSE accordées aux structures bénéficiaires.

Au travers de son rôle d'Organisme Intermédiaire, le Conseil général assure la sécurité financière des structures destinataires finales des fonds européens par le jeu d'une avance de trésorerie, les délais de remboursement par les instances européennes pouvant pénaliser celles-ci.

La convention de subvention globale FSE du Conseil général relève de l'axe 3 du Programme Opérationnel national Compétitivité régionale et Emploi à savoir « Renforcer la cohésion sociale, favoriser l'inclusion sociale et lutter contre les discriminations ».

Elle vise plus précisément la sous-mesure 3-1-3 « Appuyer les politiques d'insertion des Départements » du programme opérationnel FSE au travers de 3 de ses dispositifs :

- Accompagnement dans et vers les chantiers d'insertion qui permet le financement des postes d'encadrants techniques, de chargés de suivi et d'accompagnement socioprofessionnel dans les chantiers d'insertion.
- Référents uniques d'insertion qui permet le cofinancement des chargés de mission RSA employés par le Conseil général.
- Accompagnement vers l'emploi qui permet le cofinancement des personnels chargés de formation dans le cadre des actions d'insertion à visée socioprofessionnelle (action Emergence Socio-Professionnelle, ESP).

Le dernier dispositif Assistance technique relève pour sa part de l'axe 5 du même nom et permet le cofinancement de l'équipe interne du Conseil général dédiée à la gestion du FSE et une prestation d'appui d'un cabinet de conseil.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)

Le CUCS prend en compte à la fois les politiques structurelles développées par les communes et/ou les EPCI en direction des quartiers et les actions spécifiques conduites au sein même de ces quartiers par l'ensemble des acteurs de droit commun. Il doit ainsi assurer la cohérence des dispositifs existants sur le territoire.

Le contrat s'articule autour d'un projet global de cohésion sociale visant les objectifs définis par la loi d'Orientation et de Programmation pour la Ville et la Rénovation Urbaine du 1^{er} août 2003, et des programmes d'actions pluriannuels déclinant ce projet sur les 5 champs prioritaires :

- l'accès à l'emploi et développement économique
- l'amélioration du cadre de vie
- la réussite éducative
- la citoyenneté
- la prévention de la délinquance, santé.

Comme évoqué supra, le Conseil général est associé à la contractualisation des 5 CUCS du département.

Dans ce cadre, il attache une vigilance particulière à ne pas susciter de financements croisés liés à la double intervention de droit commun de ses services et celle attachée aux projets du CUCS mis en place par les partenaires.

Une réflexion est actuellement menée par le Gouvernement sur la refonte de la géographie prioritaire s'articulant autour des quartiers de niveau 1 des opérations de renouvellement urbain.

LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS



FAVORISER L'AUTONOMIE DES PLUS FRAGILES

Accompagner les plus fragiles dans l'amélioration de la prise en charge de leurs problématiques santé

> Bilan de santé

L'analyse des situations individuelles met clairement en évidence que la problématique santé et de l'accès aux soins est un frein déterminant à la mise en place effective d'un parcours d'insertion socioprofessionnelle et mérite à ce titre d'être retenu comme objectif prioritaire dans le Contrat d'Engagement Réciproque de la personne.

Cependant, la santé est un domaine de l'insertion particulièrement difficile à aborder car il renvoie à la sphère intime de la personne. Il est pourtant impossible d'ignorer ce facteur dans la détermination d'une orientation notamment pour objectiver l'aptitude à l'activité professionnelle, sans venir interférer avec le secret médical.

> *Fiches action bilan de santé*

Parcours de soins

En Champagne-Ardenne comme en France, le coût moyen de la consommation de soins par personne protégée atteint 2 290 € en 2012, en hausse de 47 € par rapport à 2010, soit 2,1 %. La Marne enregistre pour sa part une consommation de soins supérieure de plus de 5 % à la moyenne régionale (source INSEE, bilan économique et social 2011).

Cependant ces chiffres recouvrent des réalités différentes. En effet, cette difficulté d'accès aux soins ou de renoncement à se soigner est liée en grande partie à des problématiques financières mais aussi matérielles ou à des freins culturels que d'autres études mettent en avant notamment en ce qui concerne l'influence du niveau de revenus.

L'étude CETAF/fonds CMU 2010/2011 portant sur le non recours aux soins pour raisons financières démontre ainsi que :

- près de la moitié des bénéficiaires de la CMU-C n'ont pas recouru à au moins un soin au cours des 12 mois précédant l'enquête.
- plus d'un tiers de ces bénéficiaires n'y a pas recouru pour des raisons financières
- presque un quart pour des raisons autres que financières

De plus, ces personnes ne bénéficient pas toujours d'un suivi médical régulier (médecin traitant, médecine du travail) et encore moins des dispositifs d'offre de prévention organisée (dépistage des cancers...).

Ce constat est également partagé par les différents acteurs du secteur (Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Agence Régionale de Santé, volet santé des Contrats Urbains de Cohésion Sociale) et mérite une action complémentaire des interventions de droit commun et concertée avec les différents partenaires associatifs et institutionnels.

Ainsi, parallèlement aux actions de sensibilisation à destination des bénéficiaires du RSA à l'Examen Périodique de Santé de la CPAM, le Conseil général souhaite développer un accompagnement spécifique d'accès aux soins et de parcours de santé.

> *Parcours d'accompagnement à l'accès aux soins*

Parcours de soins spécifique

Le bilan des années passées fait état qu'un certain nombre de personnes vivent une situation de mal-être souvent corrélée à des difficultés sociales. Cette situation peut par exemple s'exprimer par une mauvaise estime de soi, par l'altération du lien avec autrui (isolement, difficultés à établir ou à maintenir un lien) et par une diminution ou une impossibilité pour la personne à agir et à se mobiliser sur un projet.

Les problématiques rencontrées sont diverses et peuvent s'étendre de la personne fragilisée d'un point de vue médico-psychologique jusqu'aux personnes souffrant de troubles psychiatriques. Le marqueur commun à toutes ces situations est la quasi absence de prise de conscience ou le déni total de la difficulté de santé rencontrée.

Bien évidemment, et comme rappelé précédemment, cette opération spécifique a vocation à être articulée avec d'autres initiatives et notamment celles de l'ARS afin de favoriser la mobilisation des partenaires, médicaux et médico-sociaux, clefs de voûte de la réussite de l'opération.

> *Parcours d'accompagnement à l'accès aux soins spécifiques*

> *Parcours d'Accompagnement Individuel Spécifique (PAIS)*

Accompagner les plus fragiles dans leur problématique logement

> Favoriser l'accès au logement digne et sécuriser le parcours résidentiel

Cosignataire du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) et du Plan Départemental d'Accueil d'Hébergement et d'Insertion (PDAHI), le Conseil général intègre ces documents et l'ensemble de leurs objectifs dans le Programme Départemental d'Insertion.

Dans le cadre notamment des dispositifs relevant du Fonds de Solidarité Logement (FSL), il contribue à garantir le droit au logement des bénéficiaires du RSA éprouvant des difficultés particulières en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence. Par des mesures adaptées, il vise à leur permettre d'accéder à un logement indépendant ou à s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture d'eau et d'énergie.

> *PDALPD /PDAHI*

> *FSL*

> *ASLL*

> *Coup de pouce habitat*

Accompagner les plus fragiles dans l'acquisition de l'autonomie sociale et budgétaire

La problématique du surendettement touche un grand nombre de bénéficiaires du RSA

Sur le plan régional, pour le dernier trimestre 2012, le niveau d'endettement observé en moyenne pour l'ensemble des dossiers recevables auprès de la Commission de surendettement s'établissait à près de 38 400 €, avec en moyenne 9,2 dettes recensées par dossier (données Banque de France, Baromètre du surendettement au 4ème trimestre 2012).

La structure de l'endettement se composait pour 81,5 % de dettes financières, pour 9,9 % d'arriérés de charges courantes et pour 8,6 % d'autres dettes.

Dans la Marne, le nombre de dossiers déposés sur une période de douze mois (février 2012 à janvier 2013) s'élève à 2 536, soit une variation de + 5,05 % par rapport aux dépôts enregistrés lors des douze mois précédents (de février 2011 à janvier 2012) alors qu'au niveau régional ce nombre connaît une variation de - 0,88 % sur la même période.

Les mécanismes entraînant les foyers dans un endettement important puis vers le surendettement sont de deux natures : objective et dans ce cas les personnes n'ont que peu de prise sur leur situation qui est d'autant plus difficile à infléchir notamment dans un contexte macro-économique défavorable (augmentation du coût de la vie, baisse du pouvoir d'achat) ou conjoncturel en cas de survenue d'un changement de situation imprévisible (perte d'emploi, maladie invalidante par exemple),

Le surendettement peut également recouvrir des aspects subjectifs et donc directement liés à des comportements personnels qu'il est envisageable de corriger à court ou moyen terme par un accompagnement adapté. C'est notamment le cas en situation de mauvaise gestion du budget familial, tendance à la prodigalité et aux dépenses superflues au-delà de ses capacités de prise en charge financière durable.

Dans cette seconde hypothèse, les personnes adoptent souvent des postures de déni ou d'évitement au regard de la gravité de leur situation et attendent une improbable résolution du problème.

C'est ainsi que l'on constate que des familles en grandes difficultés faute d'une analyse et d'une prise de conscience attendent le dernier moment pour solliciter de l'aide (menaces de saisie sur salaire, intervention des huissiers, relance de certains créanciers via des services contentieux externes,...).

Afin d'enrayer ce processus, le parcours d'insertion prévoit toutes les étapes de l'accompagnement à l'autonomisation budgétaire, ainsi que les actions d'aides ponctuelles permettant notamment la prise en charge des situations d'urgence alimentaire quelque soit la typologie du public.

> **AEB**

> **Accompagnement à la mise en place et au respect du plan d'apurement**

> **Accompagnement à constitution d'un dossier auprès de la Banque de France**

> **MASP / MAJ**

> **MJAGBF**

> **Mesures de protection des majeurs vulnérables**

Favoriser l'inclusion bancaire des plus fragiles

Corollaire de la problématique du surendettement, l'exclusion bancaire contribue à éloigner durablement des individus de l'insertion sociale.

L'exclusion bancaire désigne différents types de situations définies notamment par l'économiste Georges Gloukoviezzoff : « l'exclusion bancaire et financière concerne les personnes rencontrant de telles difficultés d'accès ou d'usage dans leurs pratiques bancaires qu'elles ne peuvent pas ou plus mener une vie sociale normale ». Ces difficultés comprennent :

- l'accès et l'usage d'un compte bancaire et des moyens de paiement associés,
- l'accès et l'usage du crédit,
- l'accès et l'usage des produits d'épargne.

Ce mécanisme relève d'un processus commençant par des difficultés d'usage (avoir un ou des crédits à la consommation dont les mensualités sont trop élevées par exemple) et se termine par des difficultés d'accès (se voir refuser l'accès à un compte de dépôt).

Ainsi, cinq à six millions de Français ont un accès restreint aux banques ou rencontrent des difficultés dans leur utilisation du simple accès à un conseiller refusé, en passant par des frais bancaires en cascade et aboutissant à l'interdit bancaire.

Afin de compléter la palette des outils de l'autonomisation budgétaire et dans le cadre d'un accompagnement spécifique, le Conseil général a mis en place un partenariat avec un établissement spécialisé visant à faciliter le recours au micro-crédit.

> **Micro crédit social**

Proposer un accompagnement adapté à la situation familiale spécifique de la personne

Au regard de la spécificité de certains publics (familles monoparentales, personnes seules en situation d'errance ou d'instabilité d'hébergement...) et des difficultés inhérentes, un accompagnement social adapté est proposé et mis en place afin de lever les freins et permettre l'initiation du projet de parcours d'insertion.

Ainsi, l'accompagnement social proposé prendra en compte les domaines suivants :

- l'accès aux droits familiaux et sociaux (mise en œuvre de l'obligation alimentaire,...), organisation de la vie quotidienne : gestion du budget familial, accès aux équipements et services facilitant le lien social,
- la conciliation de la vie familiale et d'un projet professionnel ou de formation : recherche de solutions de garde des enfants, travail sur la mise en confiance, loisirs pour les enfants et les jeunes, aide à la mobilité,
- les conseils en matière de parentalité : travail sur le lien parent-enfant et la séparation, écoute, soutien, orientation vers les partenaires appropriés.

L'accompagnement social renforcé proposé aux personnes seules en situation d'errance ou d'instabilité d'hébergement devra faciliter la levée des difficultés rencontrées dans leur situation personnelle et sociale et qui se caractérisent par :

- une grande marginalité et désocialisation,
- une absence de logement stable,
- une incapacité à solliciter les dispositifs de droit commun,
- une absence ou destruction partielle du lien social,
- des difficultés à se mobiliser sur leur situation personnelle.

> **Accompagnement à l'ouverture de droits liés à l'état de santé**

> **Accompagnement à l'ouverture de droits liés à la nationalité**

> **Accompagnement à l'ouverture de droits liés à la couverture sociale**

> **Accompagnement à l'ouverture de droits liés à l'activité professionnelle**

> **Accompagnement à l'ouverture de droits liés à la situation familiale et matrimoniale**

Accompagner les plus fragiles dans leurs fonctions de parents

Les compétences de droit commun du Conseil général en matière de Protection Maternelle et Infantile et d'Aide Sociale à l'Enfance amènent la collectivité à mettre en œuvre des actions de prévention particulièrement adaptées aux parents bénéficiaires du RSA. Le Parcours d'insertion obéit donc à une approche multi-dimensionnelle de la situation individuelle dans laquelle la fonction de parent doit être encouragée voire préservée.

> Soutenir la parentalité

Ainsi, le concept de parentalité est inhérent aux interventions d'ASE et de PMI. A ce titre, sont développées différentes actions allant de la périnatalité (actions des sages-femmes) à la petite enfance (lieux de rencontres parents/enfants) et à l'enfance (suivi éducatif) visant à soutenir cette parentalité.

Ces actions ont toutes pour but d'amener le bénéficiaire dans un parcours d'intégration sociale qui contribue au bien-être familial.

> Accompagner les bénéficiaires dans la problématique mode de garde des enfants

Par ailleurs, de nombreuses familles monoparentales sont confrontées au problème de garde des enfants qui peuvent constituer un obstacle dans le cadre de leur insertion professionnelle.

En effet, leur état de solitude ne permet pas toujours de trouver des relais familiaux ou amicaux à long terme, pour faire garder leur(s) enfant(s) en cas de reprise de formation ou d'activité professionnelle.

La recherche d'un mode de garde est souvent aggravé par les problèmes de mobilité, la précarité des contrats de travail proposés (temps partiel, CDD, intérim) ou de formation (stages de formation de plus ou moins longue durée) et un secteur d'activité (aide à la personne, emploi saisonnier, propreté...) fonctionnant souvent sur la base d'horaires décalés ou d'activité saisonnière.

Les solutions dans le mode de garde ne sont pas toujours adaptées et il est donc nécessaire de définir avec la personne le projet de garde réaliste et accompagner à sa mise en place (solvabilisation, inscription crèche, définir le rôle d'employeur en cas d'assistante maternelle...).

- > ***Préparation à l'arrivée de l'enfant***
- > ***Parcours de prévention socio-éducative***

Favoriser la socialisation et l'émergence de projet

Le diagnostic posé depuis de nombreuses années fait apparaître l'existence de nombreuses personnes en situation d'exclusion sociale se traduisant par l'isolement, la difficulté d'établir des liens sociaux, une image négative de soi et pouvant rencontrer des difficultés dans leur vie quotidienne.

Dans ces situations, une prise en charge collective pourra permettre de rompre cet isolement en créant du lien social tout en favorisant l'autonomie sociale de la personne et en permettant de faire émerger chez elle la prise de conscience à construire un projet personnel et/ou professionnel au regard de ses capacités mises en avant.

Cette capacité à se projeter pour la personne ne sera possible que par une prise de conscience des problèmes majeurs qui font obstacle à son insertion et par son engagement à les résoudre.

- > ***ACIP 1-2***
- > ***Ateliers collectifs Epicerie sociale***
- > ***Actions collectives en CSD***
- > ***Activités sportives et culturelles***
- > ***Echanges réciproques des savoirs***
- > ***Engagement citoyen***

FAVORISER LA REQUALIFICATION DES PUBLICS PRÉSENTANT DES FREINS SOCIOPROFESSIONNELS D'ACCÈS À L'EMPLOI

Accompagner la réappropriation des savoirs de base

Comprendre, lire, écrire sont des compétences essentielles à la vie quotidienne et professionnelle garantissant à chaque personne des conditions favorables à son épanouissement personnel, à sa citoyenneté active, à son intégration sociale et culturelle ainsi qu'à son insertion professionnelle. C'est aussi le point de départ à l'acquisition d'autres compétences.

De même, la remise à niveau dans les domaines de la culture générale et de la technologie de base est parfois une étape nécessaire pour un projet de formation voire d'évolution dans le cadre de son activité professionnelle.

La lutte contre l'illettrisme a été officiellement déclarée « grande cause nationale 2013 » par Monsieur le Premier Ministre.

L'analyse des situations individuelles rencontrées dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, a clairement mis en évidence la difficulté que rencontrent certains dans l'acquisition de la langue française tant pour la pratique écrite qu'orale. Ce frein constitue un des premiers écueils à la mise en place d'un parcours d'insertion qui recouvre en réalité deux problématiques distinctes auxquelles il convient d'apporter les réponses adaptées : l'illettrisme et l'alphabétisation.

- l'illettrisme concerne les personnes qui ont été scolarisées en France et qui n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul des compétences de base pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, et avec les formations de base.
- l'alphabétisation concerne en revanche les personnes de langue étrangère essentiellement pour qui l'acquisition des connaissances et des compétences de base (lecture et écriture) est une des premières étapes d'intégration et d'insertion socioprofessionnelle.

> ***Parcours langue***

> ***Alphabétisation renforcée***

> ***Compétences Clés***

Favoriser la qualification professionnelle

Le manque de savoir-faire de base, engendré le plus souvent par une fin de scolarité précoce est une difficulté majeure à l'émergence de projet professionnel. Afin d'initier la requalification des bénéficiaires du RSA, il est donc essentiel de remobiliser ces publics vers des sessions de formation de premier niveau adaptées.

> ***Session de formation hors Programme Régional de Formations***

> ***Ecole de la 2ème Chance***

Favoriser la mobilité

La mobilité est l'une des grandes orientations de ce PDI 2013-2015 et ne se limite pas à la seule question des modes de transport. Ce terme générique recouvre en effet plusieurs sens pour les professionnels comme pour les personnes accompagnées allant du déficit de transports collectifs, ou de la nécessité de passer un permis de conduire, à la difficulté physique ou psychologique à se déplacer.

La notion de mobilité apparaît comme un des critères essentiels d'accès à l'emploi mais aussi à de nombreuses actions d'insertion sociale ou socioprofessionnelle.

Les difficultés de mobilité sont principalement liées à l'existence et/ou à la combinaison de deux problématiques principales :

- la distance de plus en plus grande entre les bassins d'emploi,
- le développement d'emplois «atypiques» au regard du temps de travail (horaires décalés, temps partiels) ou du secteur d'activité (emplois saisonniers, aide à la personne...). Ce type d'emplois touche d'autant plus les personnes en situation précaire, qu'elles sont en grande partie peu ou pas qualifiées, cela étant accentué par les difficultés de mobilité géographique.

La mobilité est également étroitement liée à des difficultés d'ordre financier mais aussi psychologique, voire même de maîtrise des savoirs (ex : compréhension de la langue...).

S'agissant des attentes des bénéficiaires, l'étude met en évidence :

- une aide financière au permis, à l'achat d'un véhicule, au paiement de l'assurance, aux réparations, etc.,
- l'accès à un véhicule : location, prêt, etc.,
- une participation financière à l'achat d'une carte d'abonnement aux transports en commun,
- une aide pédagogique pour passer ou repasser le permis de conduire.

Dans tous les cas, l'aide apportée doit entraîner une dynamique qui amène le bénéficiaire à trouver rapidement par lui-même de nouvelles solutions. En effet, la plupart des aides sont limitées dans le temps (parc cyclo/booster, location voiture), ou amènent la personne à prendre une partie du financement à sa charge (aide APRE avec prise en charge du différentiel, ...).

De même, l'examen des aides financières accordées dans le cadre de l'Allocation Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE) pour le financement du permis de conduire démontre que 47 % des personnes aidées n'entament pas leur parcours auprès de l'auto-école. Cela sous-entend que le problème de mobilité rencontré n'était pas seulement matériel mais aussi et surtout « psychologique ».

Ce sont par conséquent deux types de mobilité qu'il convient de prendre en compte : l'une matérielle qui peut assez rapidement être prise en charge (passage de permis de conduire, aide à l'acquisition de véhicule), tandis que l'autre, psychologique demandera un accompagnement adapté (cadre de référence limité à sa commune voire à son quartier).

➤ ***Parc mobilité***

➤ ***Projet d'accompagnement au code***

➤ ***Auto-école sociale***

➤ ***Projet mobilité du Chantier d'Insertion Garage***

Favoriser la remobilisation professionnelle

Au regard de l'analyse des situations individuelles rencontrées dans le cadre des parcours d'insertion déjà initiés, certains publics compte tenu de difficultés sociales, personnelles ou professionnelles peuvent ne pas être en mesure d'initier seuls des démarches actives d'insertion.

Les raisons des difficultés sociales et professionnelles peuvent être multiples :

- professionnelles : trop longue période d'inactivité, absence ou très faible expérience professionnelle, de formation : niveau d'étude restreint, qualification faible ou qualification obsolète et inadaptée au marché du travail,
- psychologiques : manque de confiance en soi, difficultés psychologiques dues à l'absence d'emploi,
- sociales : perte partielle ou dégradation du lien social, difficultés économiques et budgétaires, problèmes de santé et de dépendance.

Il est important de développer des actions, visant à permettre au bénéficiaire de faire émerger et construire son projet personnel et professionnel tout en levant les freins révélés lors de cet accompagnement pour accéder à l'emploi.

> ***ACIP tremplin***

> ***Emergence socio professionnelle (ESP)***

> ***Itinéraire bis***

> ***Action pour la Découverte et l'Insertion dans l'Industrie (AD2I)***

Permettre une insertion dans l'emploi accompagnée au sein des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)

Les éléments de contexte présentés supra traduisent l'éloignement d'une partie du public par rapport au marché de l'emploi classique qui risque de s'aggraver avec l'absence de perspectives macroéconomiques favorables à court terme.

Certains publics peuvent se voir ainsi «disqualifiés» au regard de leur employabilité en raison de l'absence de qualification adaptée, leur faible expérience professionnelle ou leur durée d'inactivité. En fonction de leurs aptitudes, et afin de préserver leur capital de reprise d'emploi, un effort d'accompagnement doit être proposé pour leur éviter un trop grand décrochage et leur permettre de rebondir dès la reprise du marché de l'emploi.

Leur réinscription dans un parcours d'insertion professionnelle nécessite d'organiser une situation de travail adaptée, permettant de reprendre des habitudes de travail, de retrouver confiance en soi par l'expérience de la réussite, de développer des compétences, de s'engager dans une dynamique d'insertion.

Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) constituent la principale réponse de ce PDI 2013 - 2015 aux besoins de cette population.

En effet, ces structures de l'Insertion par l'Activité Économique permettent à des bénéficiaires du RSA sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elles mettent en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement qui trouvent plus facilement écho auprès de personnes ayant atteint un seuil assez proche de l'employabilité.

Fort de ce constat, le PDI 2013-2015 propose un nouveau chantier d'insertion, le 25ème, chantier d'insertion GARAGE qui couvrira le large spectre de la mobilité, tout en augmentant l'offre en postes ACI sur le territoire rémois.

Il permettra ainsi à terme à des bénéficiaires des minima sociaux de faire réparer leur véhicule à des tarifs modiques, travaux réalisés par des salariés bénéficiaires du RSA en insertion dans le chantier.

Plus largement, ce garage d'insertion pourra étendre son intervention à l'ensemble des ACI de la Marne en mettant à disposition des véhicules remis en état et disponibles pour les salariés en insertion des autres ACI pour leurs déplacements.

Un modèle « parc mobilité » au niveau départemental est ainsi en projet.

- > *PrépA-CI / Prépa 2l*
- > *Ateliers Chantier d'insertion*
- > *Projet ACI GARAGE*

Favoriser la remobilisation professionnelle du public jeune

La dégradation du contexte économique impacte fortement la population des 18-25 ans dont le taux de chômage augmente de manière significative. Les difficultés sociales (isolement familial, absence de logement), décrochage scolaire, manque d'expérience professionnelle sont autant de facteurs aggravants du parcours du jeune.

A ce titre, un accompagnement spécifique doit se mettre en place permettant la prise en compte globale de sa situation afin d'éviter un processus de marginalisation.

- > *Suivi Mission Locale*
- > *Contrat CIVIS*
- > *Chantiers éducatifs*

PERMETTRE L'INSERTION VERS L'EMPLOI DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Conformément à la loi généralisant le RSA, l'accompagnement des publics bénéficiaires du RSA ne présentant pas de freins sociaux d'insertion professionnelle est assuré par Pôle Emploi.

Cet accompagnement s'insère dans l'offre de droit commun proposée à tous les demandeurs d'emploi et vise à atteindre, notamment pour les bénéficiaires du RSA, les objectifs communs définis dans le Pacte Territorial d'Insertion.

Favoriser l'accompagnement à l'Insertion par l'Activité Économique

Afin de poursuivre le parcours initié au sein des Ateliers Chantiers d'Insertion, premier pallier de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), l'accompagnement permettant progressivement une mise en situation d'emploi autonome doit être encouragé au sein des autres structures du réseau.

- > *Entreprises d'Insertion (EI)*
- > *Associations Intermédiaires (AI)*
- > *Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)*

Favoriser l'accompagnement à l'insertion professionnelle

La situation individuelle des bénéficiaires du RSA, autonomes et en capacité d'occuper un emploi, peut de manière résiduelle nécessiter un accompagnement d'assez courte durée visant notamment à définir plus clairement le projet professionnel et le parcours de requalification correspondant le plus adapté.

- > *Suivi PLIE*
- > *Prestations Pôle Emploi*

Accompagner la qualification professionnelle

Le marché du travail aujourd'hui encore plus concurrentiel sous-tend une obligation de qualification pour les demandeurs d'emploi. Cette attente de prérequis oblige à encourager l'accès à des parcours de formation qualifiante permettant la remise à niveau des bénéficiaires du RSA.

L'objectif affiché est ainsi de remettre ces personnes en situation équitable d'accès à l'emploi, au regard des autres demandeurs indemnisés connaissant souvent une plus courte durée d'inscription à Pôle Emploi, et par là éviter leur distanciation au regard de l'employabilité.

- > *Programme Régional de Formation (PRF)*
- > *Certification professionnelle*

Favoriser l'insertion professionnelle autonome

Le Conseil général confirme sa volonté d'axer son action sur la requalification des publics proches de l'employabilité, en mobilisant un contingent important de Contrats Uniques d'Insertion-Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi (CUI-CAE) dans la Marne à destination des bénéficiaires du RSA. Cet objectif se concrétise par la signature d'une Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens avec l'Etat.

Cette dernière étape du parcours socioprofessionnel représente une réelle opportunité d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA, notamment en situation de crise du marché de l'emploi, et permet d'organiser le passage de relais avec l'accompagnement du Service Public de l'Emploi.

- > *CAE*
- > *CIE*
- > *Emploi d'Avenir*

Accompagner la reprise autonome d'activité professionnelle

Dans le cadre de leur accompagnement des demandeurs d'emploi, les acteurs du Service Public de l'Emploi mobilisent leur offre de droit commun pour permettre la mise à l'emploi des publics autonomes et immédiatement employables.

- > *Emploi saisonnier viticole*
- > *Recherche autonome d'emploi*
- > *Accompagnement vers la création d'entreprise*
- > *Accompagnement à l'emploi de la personne en situation de handicap*

Sécuriser la remobilisation professionnelle

La reprise d'activité (emploi ou formation) peut occasionner des frais se révélant être de véritables obstacles.

A ce titre, la mobilisation de l'Allocation Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE) doit être encouragée pour toutes les situations où les critères d'accès sont remplis.

Cependant, au regard des critères d'intervention restrictifs de cette allocation, une réflexion est en cours au niveau national qui conduira certainement à sa réforme.

> Ouverture de droits à l'Allocation Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE)

LES FICHES ACTIONS





PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIALE

➤ **Public**

Bénéficiaires rencontrant de grands freins à leur insertion sociale (relatifs à la santé, au logement, à leur environnement familial...)

➤ **Objectif global**

Restaurer la capacité d'action par la resocialisation, la reprise de confiance en soi et la remobilisation vers un projet, en renouant avec les autres, en prenant conscience de son environnement et s'appuyant sur une prise en charge individuelle et collective.

➤ **Modalités d'intervention**

Proposer aux bénéficiaires une prise en charge personnalisée globale tendant à initier le parcours d'insertion en stabilisant et consolidant la situation individuelle.

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIALE

LES FICHES ASSOCIÉES

51 Accompagner les plus fragiles dans l'amélioration de la prise en charge de leurs problématiques santé

- Bilan de santé généraliste
- Parcours d'accompagnement à l'accès aux soins
- Parcours d'accompagnement à l'accès aux soins spécifiques
- Parcours d'Accompagnement Individuel Spécifique (PAIS)

55 Accompagner les plus fragiles dans leur problématique logement

- Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD)
- Plan Départemental Accueil Hébergement Insertion (PDAHI)
- Fonds Solidarité Logement (FSL)
- Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- Coup de pouce habitat

59 Accompagner les plus fragiles dans l'acquisition de l'autonomie sociale et budgétaire

- Action Éducative Budgétaire (AEB)
- Accompagnement à la mise en place et au respect d'un plan d'apurement
- Accompagnement à la constitution d'un dossier de surendettement
- Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ)
- Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF)
- Mesures de protection des majeurs vulnérables

65 Favoriser l'inclusion bancaire des plus fragiles

- Micro-crédit social

66 Proposer un accompagnement adapté à la situation familiale spécifique de la personne

- Ouverture de droits liés à l'état de santé
- Ouverture de droits liés à la nationalité
- Ouverture de droits liés à la couverture sociale
- Ouverture de droits liés à l'activité professionnelle
- Ouverture de droits liés à la situation familiale et matrimoniale

71 Accompagner les plus fragiles dans leurs fonctions de parents

- Préparation de l'arrivée de l'enfant
- Parcours de prévention socio-éducative

73 Favoriser la socialisation et l'émergence de projet

- Ateliers Collectifs d'Intégration et de Projet (ACIP) 1-2
- Ateliers collectifs Épicerie sociale
- Actions collectives en Circonscriptions de la Solidarité Départementale
- Activités sportives et culturelles
- Échanges réciproques des savoirs
- Engagement citoyen

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIALE

Accompagner les plus fragiles dans l'amélioration de la prise en charge de leurs problématiques santé

BILANS DE SANTÉ GÉNÉRALISTE

PUBLIC	<i>Bénéficiaires ayant un problème de santé constituant un frein dans leur parcours, mais en capacité d'être remobilisés sur un projet d'insertion (autonome).</i>	
	OBJECTIFS	Réaliser un parcours bilan de santé
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer, à l'aide de divers tests l'état de santé du bénéficiaire du RSA et de sa famille. • Détecter les facteurs qui ont une incidence sur la santé et donc sur l'insertion sociale et professionnelle. • Conseiller pour aider à gérer la santé. • Intervenir à titre préventif sur certaines maladies.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de prévention des organismes de Sécurité Sociale • Bilan de santé buco-dentaire • Bilan de santé médico-psychologique
	PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil général (Service Insertion et Logement Social (SILS))
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Association Nationale pour la Protection de la Santé (ANPS) - Centre Marnais de Promotion de la Santé (CMPS) • Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire (UFSBD)
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) • Mutualité Sociale Agricole (MSA) • Agence Régionale de Santé (ARS) • Centre Médico-Psychologique (CMP) • Etablissement Public de Santé Mentale de la Mentale (EPSMM)
	TERRITOIRE	Le département
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	100

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIALE

Accompagner les plus fragiles dans l'amélioration de la prise en charge de leurs problématiques santé

PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT À L'ACCÈS AUX SOINS

PUBLIC	<i>Bénéficiaires ayant un problème de santé constituant un frein dans leur parcours, et en capacité d'être remobilisés sur un projet d'insertion.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Réaliser un parcours d'accès aux soins</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Accueillir toute personne ayant une demande en lien avec sa santé, y compris administrative • Accompagner physiquement et moralement ces personnes dans toutes les démarches relatives à leur santé • Assurer le suivi qui en découle • Conduire les personnes vers les dispositifs généraux de prévention (campagne de dépistage, Examen périodique de Santé, etc. ...) • Informer sur tous les thèmes relatifs à la santé (hygiène, alimentation, activité sportive, sommeil, ...) • Réaliser des actions collectives (d'information, de prévention d'échange, ...) en adéquation avec les besoins constatés et en partenariat avec les acteurs locaux
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement Personnalisé d'Accès à la Santé (APAS) • Consultation d'un médecin généraliste ou spécialiste • Consultation d'un technicien de santé • Consultation sage-femme PMI • Consultation sage-femme libérale • Consultation Jeunes Enfants (CJE) • Consultation puéricultrice PMI • Animation salle d'attente PMI
	PILOTE	<i>Conseil général (SILS, Protection Maternelle et Infantile)</i>
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Union Départementale des Associations Familiales de la Marne (UDAF) • Ville d'Épernay • Association des Maisons de Quartiers Reims
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Agence Régionales de la Santé (ARS) • Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) • Mutualité Sociale Agricole (MSA) • Secours Catholique • Professionnels de santé
	TERRITOIRE	<i>Le département</i>
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	100

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIALE

Accompagner les plus fragiles dans l'amélioration de la prise en charge de leurs problématiques santé

PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT À L'ACCÈS AUX SOINS SPÉCIFIQUES

PUBLIC	<i>Bénéficiaires ayant un problème de santé constituant un frein dans leur parcours, mais en capacité d'être remobilisés sur un projet d'insertion (autonome).</i>	
	OBJECTIFS	<i>Réaliser un parcours d'accès aux soins</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Accompagner la prise en charge thérapeutique des problèmes psychiatriques et d'addiction en amont et en aval de l'hospitalisation.</i>
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Consultation en centre de prévention des conduites addictives</i> • <i>Réalisation d'une cure toxicologie ou alcoologie</i> • <i>Consultation en centre médico psychologique</i> • <i>Consultation par un médecin spécialiste psychiatre</i>
	PILOTE	<i>Conseil général (SILS)</i>
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	—
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Association Centre d'Accueil et de Soins pour les Toxicomanes (CAST)</i> • <i>Centre de Consultation en Alcoologie (C.C.A.)</i> • <i>Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA 51)</i> • <i>Centres de soins</i> • <i>Centres Médico-Psychologiques (CMP)</i> • <i>Professionnels de santé</i>
	TERRITOIRE	<i>Le département</i>
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIALE

Accompagner les plus fragiles dans l'amélioration de la prise en charge de leurs problématiques santé

PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL
SPÉCIFIQUE (PAIS)

PUBLIC	<i>Bénéficiaires ayant un problème de santé constituant un frein dans leur parcours, mais en capacité d'être remobilisés sur un projet d'insertion (autonome).</i>	
	OBJECTIFS	<i>Réaliser un parcours d'accès aux soins</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre conscience de son état de santé et y remédier • S'engager activement dans une démarche d'insertion sanitaire, sociale et/ou professionnelle en posant les bases d'une possibilité de changement
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation de la problématique médico-psychologique individuelle • Accompagnement à la prise de conscience • Accompagnement aux démarches auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
	PILOTE	<i>Conseil général (SILS)</i>
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	—
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Centre de Recherche d'Etude et de Formation (CREF) • JARRY Conseil • Association Développement Individuel Redynamisation Emploi (DIRE)
	TERRITOIRE	<i>Le département</i>
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	500

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIALE

Accompagner les plus fragiles dans leur problématique Logement

PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT
DES PERSONNES DÉFAVORISÉES (PDALPD)
PLAN DÉPARTEMENTAL ACCUEIL HÉBERGEMENT
INSERTION (PDAHI)

PUBLIC	<i>Bénéficiaires ayant des difficultés à accéder au logement ou à s'y maintenir</i>	
	OBJECTIFS	<i>Faciliter la gestion de parcours résidentiel de l'utilisateur, à savoir son passage de l'hébergement vers le logement dans une démarche cohérente au regard de sa situation familiale, sociale, financière et de ses capacités à gérer un logement.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et améliorer l'offre de logement et d'hébergement • Fluidifier l'accès à l'offre, • Prévenir les expulsions locatives.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Territorialisation de l'offre d'hébergement et de logement et amélioration de l'orientation des personnes « sans chez soi » • Accompagnement vers et dans le logement décent • Coordination des attributions prioritaires de logement • Charte de prévention des expulsions locatives
	PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Général (SILS) • État (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), Direction Départementale des Territoires (DDT))
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	—
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Bailleurs sociaux • Structures d'hébergement
	TERRITOIRE	<i>Le département</i>
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIALE

Accompagner les plus fragiles dans leur problématique logement

FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL)

PUBLIC	<i>Bénéficiaires ayant des difficultés à accéder au logement ou à s'y maintenir</i>	
	OBJECTIFS	<i>Permettre au bénéficiaire d'accéder ou de se maintenir dans son logement</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Aider les familles ou les personnes les plus démunies qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement décent et indépendant, ou à s'y maintenir en disposant de la fourniture d'eau et d'énergie.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Aides financières pour le cautionnement du paiement du loyer et des charges locatives, le paiement du dépôt de garantie, les frais d'agence, de déménagement, d'assurance locative, d'ouverture de compte, d'achat de mobilier de première nécessité, ou pour le règlement des dettes locatives pour les personnes défavorisées, • Mesures d'accompagnement social nécessaires à l'installation ou au maintien dans un logement, • Aides aux copropriétaires en difficulté, • Aides pour le maintien des fournitures d'énergie, d'eau et de téléphone.
	PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Général (SILS) • État (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), Direction Départementale des Territoires (DDT))
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Bailleurs, fournisseurs énergie • Villes (CUCS / ANRU)
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	<ul style="list-style-type: none"> • CCAS/CIAS • CAF
	TERRITOIRE	<i>Le département</i>
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIALE

Accompagner les plus fragiles dans leur problématique logement

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASLL)

PUBLIC	<i>Bénéficiaires ayant des difficultés à accéder au logement ou à s'y maintenir</i>	
	OBJECTIFS	<i>Permettre au bénéficiaire d'accéder ou de se maintenir dans son logement</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer les difficultés de l'utilisateur en matière de logement, son autonomie et ses facultés pour les surmonter • Prévenir les difficultés et favoriser une insertion durable des ménages fragiles qui accèdent à un premier logement ou à un nouveau logement, en intervenant dès l'entrée dans les lieux. • Stabiliser les personnes déjà logées • Aider le ménage à construire son projet (analyse de ses besoins en logement, recherche de la ou des solutions de logements possibles : localisation, coût...).
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement social Diagnostic • ASLL accès au logement • ASLL maintien dans les lieux
	PILOTE	<i>Conseil général (SILS)</i>
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<ul style="list-style-type: none"> • UDAF de la Marne • Club de Prévention d'Épernay • CCAS de Chalons • CCAS de Reims • CIAS des Coteaux Sezannais • Croix Rouge Française • Association Noël Painsavoine • CCAS Vitry-le-François
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	—
	TERRITOIRE	<i>Le département</i>
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIALE

Accompagner les plus fragiles dans leur problématique logement

COUP DE POUCE HABITAT

PUBLIC	<i>Bénéficiaires ayant des difficultés à accéder au logement ou à s'y maintenir</i>	
	OBJECTIFS	<i>Permettre au bénéficiaire d'accéder ou de se maintenir dans son logement</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Développer ses capacités à réhabiliter et à embellir son logement
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Module «embellissement» : permet d'acquérir la technique de pose de papier peint et de peinture, dans un appartement témoin, sous la responsabilité du moniteur technique. • Module «information» qui aborde des thèmes variés (contrat de location, droits et devoirs du locataire ...) • Module «petits travaux» : permet la confection d'un objet de décoration.
	PILOTE	<i>Conseil général (SILS)</i>
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<ul style="list-style-type: none"> • CCAS de Châlons
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	
	TERRITOIRE	<i>Châlons-en-Champagne</i>
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIALE

Accompagner les plus fragiles dans l'acquisition de l'autonomie sociale et budgétaire

ACTION ÉDUCATIVE BUDGÉTAIRE (AEB)

PUBLIC	<i>Bénéficiaires ayant des difficultés dans la gestion budgétaire et administrative.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Apporter une compétence technique budgétaire et administrative pour éviter l'aggravation de situations financières et rechercher les solutions les plus adaptées à la résolution des problèmes posés.</i>

ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir le surendettement, les dépendances aux aides financières et toute difficulté mettant en péril l'équilibre budgétaire de la famille.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux diagnostic : rencontre à domicile ou à la CSD, tri des documents, évaluation des compétences, formalisation de l'engagement de l'AEB • Mise en place de l'AEB : visite à domicile, entretien, prise de contact avec les créanciers, élaboration des outils éducatifs, travail sur la réorganisation du budget • Evaluation intermédiaire • Synthèse et bilan de la mesure.
	PILOTE	<i>Conseil général (SILS, Service Social (CSD))</i>
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	—
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	<ul style="list-style-type: none"> • CAF • CCAS/CIAS
	TERRITOIRE	<i>Le département</i>
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIALE

Accompagner les plus fragiles dans l'acquisition de l'autonomie sociale et budgétaire**ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE ET AU RESPECT D'UN PLAN D'APUREMENT**

PUBLIC	<i>Bénéficiaires rencontrant des difficultés dans le paiement des créances.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Stabilisation de la situation financière</i>
ACTION	OBJET	• Contractualiser avec le ou les créanciers pour le règlement de la dette.
	CONTENU	• Accompagnement administratif à la constitution de la demande pouvant aller du simple conseil à l'aide à l'instruction de la demande.
	PILOTE	Conseil général (SILS, Service Social (CSD))
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	—
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	• CAF • CCAS/CIAS
	TERRITOIRE	Le département
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIALE

Accompagner les plus fragiles dans l'acquisition de l'autonomie sociale et budgétaire

ACCOMPAGNEMENT À LA CONSTITUTION
D'UN DOSSIER DE SURENDETTEMENT

PUBLIC	<i>Bénéficiaires rencontrant des difficultés de surendettement.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Engager les procédures de traitement du surendettement.</i>
ACTION	OBJET	• <i>Obtenir l'apurement total ou partiel des dettes.</i>
	CONTENU	• <i>Accompagnement administratif à la constitution de la demande pouvant aller du simple conseil à l'aide à l'instruction de la demande.</i>
	PILOTE	<i>Conseil général (SILS, Service Social (CSD))</i>
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	—
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	• <i>Banque de France</i> • <i>CAF</i> • <i>CCAS/CIAS</i>
	TERRITOIRE	<i>Le département</i>
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIALE

Accompagner les plus fragiles dans l'acquisition de l'autonomie sociale et budgétaire

MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL
PERSONNALISÉ (MASP)
MESURE D'ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRE (MAJ)

PUBLIC	<i>Bénéficiaires dont les facultés ne sont pas altérées mais qui sont en grandes difficultés sociales, qui perçoivent des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité sont menacées par les difficultés qu'ils éprouvent à gérer leurs ressources.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Permettre au bénéficiaire de rétablir les conditions d'une gestion autonome de ses prestations sociales grâce à des actions individuelles et/ou collectives.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre d'assurer l'acquisition ou la préservation de conditions élémentaires d'existence sans lesquelles la santé ou la sécurité de la personne pourraient être compromises. • Favoriser le développement de l'autonomie et l'insertion sociale du bénéficiaire
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement renforcé articulé autour de la prise de conscience et de la mobilisation de la personne dans la recherche de résolution de ses difficultés. • Gestion par délégation de tout ou partie des prestations sociales, graduée au regard de l'évolution des capacités d'autonomie de la personne et de sa situation financière
	PILOTE	<i>Conseil général (SILS, Service Social (CSD))</i>
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	• UDAF de la Marne
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	<ul style="list-style-type: none"> • État • Justice • CCAS/CIAS • CAF
	TERRITOIRE	<i>Le département</i>
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIALE

Accompagner les plus fragiles dans l'acquisition de l'autonomie sociale et budgétaire

MESURE JUDICIAIRE D'AIDE À LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL (MJAGBF)

PUBLIC	<i>Bénéficiaires dont les facultés ne sont pas altérées mais qui sont en grandes difficultés sociales, qui perçoivent des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité sont menacées par les difficultés qu'ils éprouvent à gérer leurs ressources.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Permettre au bénéficiaire de rétablir les conditions d'une gestion autonome de ses prestations sociales grâce à des actions individuelles et/ou collectives.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir un bon usage des prestations familiales, dans l'intérêt et pour le besoin des enfants, par gestion directe. • Rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations familiales par une action pédagogique. • Aider et conseiller les parents dans la gestion du budget. • Favoriser la cohésion familiale, la reconstruction des liens parents-enfants en restaurant de bonnes conditions de vie. • Intervenir au plus tôt afin d'éviter une dégradation de la situation matérielle de la famille.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des prestations familiales exercée à domicile dans l'intérêt des enfants avec pour objectif un retour à l'autonomie budgétaire de la famille, • Action éducative et budgétaire, centrée sur l'aide et la prévention, visant à rétablir les conditions d'une gestion autonome par le biais des prestations familiales.
	PILOTE	Justice
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<ul style="list-style-type: none"> • UDAF de la Marne
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	<ul style="list-style-type: none"> • État • Conseil général (SILS, Service Social (CSD)) • CCAS/CIAS • CAF
	TERRITOIRE	Le département
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIALE

Accompagner les plus fragiles dans l'acquisition de l'autonomie sociale et budgétaire

MESURES DE PROTECTION DES MAJEURS VULNÉRABLES

PUBLIC	<i>Bénéficiaires rencontrant de graves difficultés voire une impossibilité à gérer les aspects administratifs et financiers de leur vie quotidienne excluant toute possibilité d'insertion professionnelle à moyen terme.</i>	
	OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Assister la personne, la conseiller dans la gestion du budget • Assurer la représentation de la personne dans le but de la protéger
ACTION	OBJET	• Assurer la gestion des revenus du majeur protégé et l'assister dans tous les actes de disposition.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Sauvegarde de justice • Curatelle • Tutelle
	PILOTE	• Justice
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	—
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Mandataires judiciaires • Conseil général (SILS, Service Social (CSD))
	TERRITOIRE	Le département
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIALE

Favoriser l'inclusion bancaire des plus fragiles

MICRO-CRÉDIT SOCIAL

PUBLIC	<i>Bénéficiaires rencontrant des situations d'exclusion financière ou d'impossibilité d'accéder au crédit.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Réduire l'exclusion bancaire et financière.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les personnes après évaluation par un travailleur social pour leur permettre de concrétiser un projet ou pour faire face à un évènement de la vie.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Prêts à la consommation (de 300 à 3 000 €)
	PILOTE	<i>Conseil général (SILS, Service Social (CSD))</i>
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Parcours Confiance Lorraine (Caisse d'Épargne)
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Collectivités proposant également ce type d'activités.
	TERRITOIRE	<i>Le département</i>
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIALE

Proposer un accompagnement adapté à la situation familiale spécifique de la personne

OUVERTURE DE DROITS LIÉS À L'ÉTAT DE SANTÉ

PUBLIC	<i>Bénéficiaires ayant un problème de santé constituant un frein dans leur parcours professionnel</i>	
	OBJECTIFS	<i>Faire reconnaître la problématique santé entravant ou empêchant l'exercice d'une activité professionnelle</i>
ACTION	OBJET	• <i>Accompagner la constitution d'un dossier de demande</i>
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Accompagnement à l'ouverture de droit à rente d'incapacité ou pension d'invalidité</i> • <i>Accompagnement à la reconnaissance de maladie professionnelle</i> • <i>Accompagnement à l'ouverture de droit à l'Allocation Adulte Handicapé, à la reconnaissance de Travailleur Handicapé</i>
	PILOTE	<i>Conseil général (SILS, Service Social (CSD))</i>
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	—
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	<ul style="list-style-type: none"> • <i>CCAS/CIAS</i> • <i>Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)</i> • <i>Organismes de Sécurité sociale</i>
	TERRITOIRE	<i>Le département</i>
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIALE

Proposer un accompagnement adapté à la situation familiale spécifique de la personne

OUVERTURE DE DROITS LIÉS À LA NATIONALITÉ

PUBLIC	<i>Bénéficiaires rencontrant des difficultés dans la gestion administrative de leur situation personnelle ou familiale.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Réaliser un parcours d'accès à l'ouverture de droits liés à la nationalité</i>
ACTION	OBJET	• <i>Accompagner la constitution de la demande</i>
	CONTENU	• <i>Accompagnement à l'obtention de titres de séjours</i> • <i>Accompagnement à l'obtention de la nationalité française</i>
	PILOTE	<i>Conseil général (SILS, Service Social (CSD))</i>
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	—
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	• <i>État (Préfecture)</i> • <i>CAF</i> • <i>CCAS/CIAS</i>
	TERRITOIRE	<i>Le département</i>
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIALE

Proposer un accompagnement adapté à la situation familiale spécifique de la personne

OUVERTURE DE DROITS LIÉS À LA COUVERTURE SOCIALE

PUBLIC	<i>Bénéficiaires rencontrant des difficultés dans la gestion administrative de leur situation familiale.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Réaliser un parcours d'accès à l'ouverture de droits liés à la couverture sociale</i>
ACTION	OBJET	• <i>Accompagner la constitution de la demande</i>
	CONTENU	• <i>Accompagnement à l'ouverture aux droits à la Couverture Maladie Universelle (CMU).</i>
	PILOTE	<i>Conseil général (SILS, Service Social (CSD))</i>
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	• <i>CCAS/CIAS</i> • <i>Organismes de Sécurité sociale</i>
	TERRITOIRE	<i>Le département</i>
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIALE

Proposer un accompagnement adapté à la situation familiale spécifique de la personne**OUVERTURE DE DROITS LIÉS À L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE**

PUBLIC	<i>Bénéficiaires ayant déjà travaillé et dont les difficultés sociales ne permettent pas l'accès aux droits.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Réaliser un parcours d'accès à l'ouverture des droits liés au salarié.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la constitution de la demande
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement à une demande de recours d'indemnisation Pôle Emploi. • Accompagnement à la constitution d'un dossier de plainte aux prud'hommes. • Accompagnement à la constitution du dossier de retraite.
	PILOTE	<i>Conseil général (SILS, Service Social (CSD))</i>
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	<ul style="list-style-type: none"> • CAF • CCAS/CIAS • Juridictions prud'hommes • Caisses de sécurité sociale • Pôle Emploi • Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologiques (CLIC)
	TERRITOIRE	<i>Le département</i>
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIALE

Proposer un accompagnement adapté à la situation familiale spécifique de la personne**OUVERTURE DE DROITS LIÉS À LA SITUATION FAMILIALE ET MATRIMONIALE**

PUBLIC	<i>Bénéficiaires rencontrant des difficultés dans la gestion administrative de leur situation familiale.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Réaliser un parcours d'accès à l'ouverture de droits liés à la famille.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner à la constitution de la demande
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement à la mise en place d'une procédure de divorce • Accompagnement dans la démarche d'obtention d'une prestation compensatoire. • Accompagnement à la mise en place d'une demande de pension alimentaire et/ou à son recouvrement, ou d'allocation de soutien familial (ASF). • Accompagnement à la constitution du dossier de demande de pension de réversion • Accompagnement administratif à la reconnaissance du statut d'aidant familial
	PILOTE	Conseil général (SILS, Service Social (CSD))
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	—
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	<ul style="list-style-type: none"> • État • Justice • CAF • CCAS/CIAS • Organismes de sécurité sociale
	TERRITOIRE	Le département
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIALE

Accompagner les plus fragiles dans leurs fonctions de parents

PRÉPARATION DE L'ARRIVÉE DE L'ENFANT

PUBLIC	<i>Bénéficiaires rencontrant des difficultés dans la prise en charge de leurs enfants.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Réaliser un parcours permettant de favoriser la prise en charge des enfants dès la naissance.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer et soutenir la parentalité.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Module arrivée de bébé • Module alimentation de l'enfant • Module premier logement • Accompagnement à la recherche d'un mode de garde
	PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil général (SILS, Service Social (CSD), Protection Maternelle et Infantile, Aide Sociale à l'Enfance) • CAF
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	—
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Associations • CCAS/CIAS
	TERRITOIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Reims • Vitry-le-François • Châlons-en-Champagne • Épernay
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIALE

Accompagner les plus fragiles dans leurs fonctions de parents

PARCOURS DE PRÉVENTION SOCIO-ÉDUCATIVE

PUBLIC	<i>Bénéficiaires rencontrant des difficultés dans la prise en charge de leurs enfants.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Réaliser un parcours évitant la dégradation de la situation familiale et permettant une meilleure prise en charge des enfants</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser une relation parents/enfants de qualité : ouvrir cette relation au lien social et préparer la socialisation et l'autonomie de l'enfant • Rompre l'isolement social • Prévenir des comportements de négligence et/ou de violence.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Lieux d'accueil parents-enfants (LAPE et LAEP) • Guidance familiale • Accompagnement éducatif en établissement • Action Educative à domicile (AED) • Action Educative en Milieu Ouvert Judiciaire (AEMOJ)
	PILOTE	<i>Conseil général (SILS, Service Social (CSD), Protection Maternelle et Infantile, Aide Sociale à l'Enfance)</i>
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Foyer maternel • Association de Sauvegarde et d'Action Éducative et Sociale de la Marne • Club de Prévention d'Épernay • Association des Maisons de Quartier de Reims Villes (CUCS)
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	<ul style="list-style-type: none"> • CAF • CCAS/CIAS • État • Justice
	TERRITOIRE	<i>Le département</i>
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIALE

Favoriser la socialisation et l'émergence de projet

ATELIERS COLLECTIFS D'INTÉGRATION ET DE PROJET
(ACIP) 1-2

PUBLIC	<i>Bénéficiaires en situation de grand isolement social, dont les difficultés de santé (physique ou psychique) constituent une impossibilité à gérer les réalités de leur vie, excluant toute possibilité d'insertion sociale</i>	
	OBJECTIFS	<i>Se sociabiliser, développer ses potentialités en participant à des ateliers collectifs d'activité afin de rompre l'isolement, de respecter les règles de vie en commun et renouer avec une démarche de projet par le biais de différents supports et ateliers</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Sortir de l'isolement, rétablir les liens sociaux, favoriser l'insertion dans la vie locale et retrouver un équilibre personnel • Valoriser au travers de projets personnels ou collectifs, l'expérience de la réussite, • Prendre conscience des problèmes majeurs, engager des démarches pour les résoudre et valoriser les capacités à reprendre confiance • Comprendre l'environnement social et administratif
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Volet social : organiser son quotidien avec les contraintes afférentes, le budget et les besoins. • Volet accompagnement professionnel déterminé en fonction des attentes du groupe et de la trajectoire d'insertion.
	PILOTE	Conseil général (SILS, Service Social (CSD))
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Association Marnaise d'Insertion (AMI) • Familles Rurales de Dormans • MJC de Fismes • CCAS de Sainte Menehould • Centre de Recherche d'Etude et de Formation (CREF) • Association pour l'Enseignement et le Formation des Travailleurs Immigrés de la Marne (AEFTI Marne) • Association de gestion des Maisons de Quartier de Reims (AMQ) • Centre de formation Baudouin Bertrand (CFBB)
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	—
	TERRITOIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Reims • Châlons-en-Champagne • Épernay • Sainte-Ménéhould • Pargny-Sur-Saulx/Sermaize • Dormans • Fismes • Sézanne • Montmirail • Vitry-le-François
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	300

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIALE

Favoriser la socialisation et l'émergence de projet

ATELIERS COLLECTIFS ÉPICERIE SOCIALE

PUBLIC	<i>Bénéficiaires en situation de grand isolement social, dont notamment les difficultés de santé (physique ou psychique) constituent une impossibilité à gérer les réalités de leur vie, excluant toute possibilité d'insertion sociale.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Se sociabiliser, développer ses potentialités en participant à des ateliers collectifs d'activité afin de rompre l'isolement, de respecter les règles de vie en commun et renouer avec une démarche de projet par le biais de différents supports et ateliers.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre l'information des familles, l'éducation à la santé, à la citoyenneté et la construction du lien social
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier d'information (santé, éducation, citoyenneté...). • Ateliers cuisine pédagogique
	PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil général (SILS, Service Social (CSD)) • CCAS/CIAS
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<ul style="list-style-type: none"> • CCAS de Châlons-en-Champagne • CCAS de Ste Ménéhould • CCAS d'Épernay • CIAS de la région de Mourmelon • CIAS des Côteaux Sézannais • CIAS de la Communauté de Communes du Sud Marnais
	AUTRES OPÉRATEURS	<ul style="list-style-type: none"> • CCAS Reims • CCAS Vitry-le-François
	TERRITOIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Châlons-en-Champagne • Sainte-Ménéhould • Épernay • Mourmelon • Sézannais • Fère-Champenoise
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIALE

Favoriser la socialisation et l'émergence de projet

ACTIONS COLLECTIVES EN CIRCONSCRIPTIONS
 DE LA SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE

PUBLIC	<i>Bénéficiaires en situation de grand isolement social, dont notamment les difficultés de santé (physique ou psychique) constituent une impossibilité à gérer les réalités de leur vie, excluant toute possibilité d'insertion sociale.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Se sociabiliser, développer ses potentialités en participant à des ateliers collectifs d'activité afin de rompre l'isolement, de respecter les règles de vie en commun et renouer avec une démarche de projet par le biais de différents supports et ateliers.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre l'information des familles, l'éducation à la santé, à la citoyenneté et enfin permettre la construction du lien social. • Remobiliser la personne au travers de sa participation active à un projet collectif. • Initier un suivi individualisé.
	CONTENU	• Ateliers collectifs de sensibilisation, de réalisations au travers de différents supports d'activité (jardin...)
	PILOTE	Conseil général (Service Social, SILS)
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	<ul style="list-style-type: none"> • CAF • CCAS/CIAS
	TERRITOIRE	Le département
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIALE

Favoriser la socialisation et l'émergence de projet

ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

PUBLIC	<i>Bénéficiaires en situation de grand isolement social, dont notamment les difficultés de santé (physique ou psychique) constituent une impossibilité à gérer les réalités de leur vie, excluant toute possibilité d'insertion sociale.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Se sociabiliser, développer ses potentialités en participant à des ateliers collectifs d'activité afin de rompre l'isolement, de respecter les règles de vie en commun et renouer avec une démarche de projet par le biais de différents supports et ateliers</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Insérer par le sport ou la pratique culturelle des enfants, des adolescents ou des adultes issus de familles bénéficiaires du RSA ou bénéficiaires eux-mêmes
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place sur les quartiers de stages multi-sports. • Intégration des jeunes ou des adultes dans les clubs ou associations de quartier. • Accompagnement de ces jeunes tout au long de l'année par un suivi individuel club – jeune – famille. • Organisation d'activités sportives ou sociales en direction des adultes, complémentaires aux actions organisées par le département (vie quotidienne, actions pour hommes, etc....).
	PILOTE	Conseil général (SILS, Service Social (CSD))
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<ul style="list-style-type: none"> • La Ligue de l'Enseignement
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Associations culturelles et sportives
	TERRITOIRE	Le département
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIALE

Favoriser la socialisation et l'émergence de projet

ECHANGES RÉCIPROQUES DES SAVOIRS

PUBLIC	<i>Bénéficiaires en situation de grand isolement social, dont notamment les difficultés de santé (physique ou psychique) constituent une impossibilité à gérer les réalités de leur vie, excluant toute possibilité d'insertion sociale.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Se sociabiliser, développer ses potentialités en participant à des ateliers collectifs d'activité afin de rompre l'isolement, de respecter les règles de vie en commun et renouer avec une démarche de projet par le biais de différents supports et ateliers.</i>
ACTION	OBJET	• Permettre un échange entre les enfants sur la base des savoirs et savoir-faire de chacun
	CONTENU	• Ateliers d'échanges
	PILOTE	Conseil général (SILS, Service Social (CSD))
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	—
	AUTRES OPÉRATEURS	• Association Réseau d'Échanges Réciproques des Savoirs
	TERRITOIRE	Le département
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIALE

Favoriser la socialisation et l'émergence de projet

ENGAGEMENT CITOYEN

PUBLIC	<i>Bénéficiaires en situation de grand isolement social, dont notamment les difficultés de santé (physique ou psychique) constituent une impossibilité à gérer les réalités de leur vie, excluant toute possibilité d'insertion sociale.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Se sociabiliser, développer ses potentialités en participant à des ateliers collectifs d'activité afin de rompre l'isolement, de respecter les règles de vie en commun et renouer avec une démarche de projet par le biais de différents supports et ateliers.</i>
ACTION	OBJET	• <i>S'engager dans le bénévolat associatif</i>
	CONTENU	• <i>Participation bénévole à l'action de l'association choisie</i>
	PILOTE	<i>Conseil général (SILS, Service Social (CSD))</i>
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	—
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	• <i>Associations</i>
	TERRITOIRE	<i>Le département</i>
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—



PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIO-PROFESSIONNELLE

> Public

Bénéficiaires en difficulté sociale mais en capacité de se remobiliser vers l'emploi

> Objectif global

Restaurer la capacité d'engagement par la résolution de problèmes sociaux résiduels et par une reprise de contact conjointe avec l'emploi dans un environnement adapté.

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIOPROFESSIONNELLE

LES FICHES ASSOCIÉES**81 Accompagner la réappropriation des savoirs de base**

- Parcours langue
- Alphabétisation renforcée
- Compétences clés

84 Favoriser la qualification professionnelle

- Sessions de formation hors programme régional de formation

85 Favoriser la mobilité

- Parc mobilité
- Accompagnement au code
- Auto-école sociale
- Projet mobilité du chantier d'insertion Garage

89 Favoriser la remobilisation professionnelle

- Ateliers Collectifs d'Intégration et de Projet Tremplin (ACIP Tremplin)
- Emergence SocioProfessionnelle (ESP)
- Itinéraire bis
- Action pour la Découverte et l'Insertion dans l'Industrie (ADII)

93 Permettre une insertion dans l'emploi accompagnée au sein des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)

- Prépa2I – Prépa CI
- Chantier d'insertion : Vitry Synergic
- Chantier d'insertion : Au fil des chemins
- Chantier d'insertion : CCAS de Fismes
- Chantier d'insertion : AMI (Châlons, Epernay, Montmirail)
- Chantier d'insertion : Oxygène
- Chantier d'insertion : Envie 2e
- Chantier d'insertion : EPIS
- Chantier d'insertion : FRIPE Emmaüs
- Chantier d'insertion : Restos du Cœur
- Chantier d'insertion : Reims Espoir
- Chantier d'insertion : AGICAC
- Chantier d'insertion : AITRE
- Chantier d'insertion : PISTE
- Chantier d'insertion : Les Brigades Vertes
- Chantier d'insertion : CI'TEX
- Chantier d'insertion : AVAV
- Chantier d'insertion : GARAGE

111 Favoriser la remobilisation professionnelle du public jeune

- Suivi Mission Locale
- Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS)
- Chantiers éducatifs
- École de la 2^{ème} chance

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIOPROFESSIONNELLE

Accompagner la réappropriation des savoirs de base

PARCOURS LANGUE

PUBLIC	<i>Bénéficiaires ayant un très faible niveau de qualification, à la limite entre suivi social et accompagnement à l'emploi.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Acquérir les savoirs de base nécessaires à une intégration sociale et/ou professionnelle durable.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre au bénéficiaire de progresser à son rythme d'apprentissage par des séances de formation individualisées.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier organisé en 2 groupes de niveaux de 10 personnes maximum. • Présentation des participants à l'examen du : <ul style="list-style-type: none"> - diplôme d'Etudes en Langue Française (DELF) A1 Pro et A2 Pro - diplôme Initial en Langue Française (DILF).
	PILOTE	<i>Conseil général (SILS)</i>
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Association pour l'Enseignement et la Formation des Travailleurs Immigrés de la Marne (AEFTI Marne)
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Alpha Menou
	TERRITOIRE	<i>Le département</i>
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIOPROFESSIONNELLE

Accompagner la réappropriation des savoirs de base

ALPHABÉTISATION RENFORCÉE

PUBLIC	<i>Bénéficiaires étant ou non en grand isolement social et ayant toujours des difficultés de compréhension de la langue française.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Acquérir les savoirs de base pour utiliser la langue française.</i>
ACTION	OBJET	• <i>Savoir communiquer en langue française.</i>
	CONTENU	• <i>Ateliers d'apprentissage des savoirs de base par une ouverture socio- culturelle.</i>
	PILOTE	<i>Conseil général (SILS)</i>
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	—
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	• <i>Association de gestion des Maisons de Quartier de Reims (AMQ)</i> • <i>Associations diverses</i>
	TERRITOIRE	<i>Le département</i>
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIOPROFESSIONNELLE

Accompagner la réappropriation des savoirs de base

COMPÉTENCES CLÉS		
PUBLIC	<p>Bénéficiaires de premier niveau de qualification, ne maîtrisant pas le socle des compétences clés et souhaitant concrétiser un projet d'insertion dans l'emploi</p> <p>Publics prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - demandeurs d'emploi de niveau V et Infra V ; - jeunes sortis du système scolaire sans diplôme, notamment ceux en CIVIS renforcé ; - salariés en contrats aidés en complément des obligations de formation de l'employeur. 	
	<p>OBJECTIFS</p>	<p>Acquérir les savoirs de base nécessaires à une intégration sociale et/ou professionnelle durable.</p>
ACTION	<p>OBJET</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre au bénéficiaire d'acquérir les connaissances de base en : <ul style="list-style-type: none"> - communication en français, - culture mathématique et compétences de base en sciences et technologies, - culture numérique, - apprendre à apprendre.
	<p>CONTENU</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Langue vivante étrangère : initiation à une langue étrangère principalement l'anglais. • Bureautique et internet : initiation. • Autoformation guidée : aptitude à développer ses connaissances et compétences.
	<p>PILOTE</p>	<p>État (DIRECCTE UT51)</p>
	<p>ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)</p>	<p>—</p>
	<p>PARTENAIRES ASSOCIÉS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Association pour l'Enseignement et la Formation des Travailleurs Immigrés de la Marne (AEFTI Marne). • Association Pour Promouvoir l'Union, l'Insertion et la Solidarité (APPUIS) • Parcours d'Insertion Sociale par le Travail et pour l'Emploi (PISTE) • Institut pour le Développement de l'Economie de Formation (IDEF) • Association de Formation d'Enseignement Continu de Conseil (AFEC) • Formation et Insertion du Triangle (FIT)
	<p>TERRITOIRE</p>	<p>• Épernay, Montmirail, Sézanne, Reims, Fismes, Sainte-Ménéhould, Châlons en Champagne, Vitry le français, Pargny-sur-Saulx</p>
	<p>NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES</p>	<p>—</p>

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIOPROFESSIONNELLE

Favoriser la qualification professionnelle

SESSIONS DE FORMATION HORS PROGRAMME
RÉGIONAL DE FORMATION

PUBLIC	<i>Bénéficiaires à la recherche d'un emploi ayant connu des difficultés scolaires, souhaitant reprendre un emploi et ayant besoin d'une formation.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Repérer les freins à la réalisation du projet, et y remédier par des formations adaptées avec l'appui des partenaires.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre une qualification du bénéficiaire afin de pouvoir poursuivre son parcours d'insertion.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan de compétences • Stage • Formation non professionnelle • Découverte des métiers • Dynamique Projet
	PILOTE	<i>Conseil régional</i>
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	—
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes de formation RSA
	TERRITOIRE	<i>Le département</i>
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIOPROFESSIONNELLE

Favoriser la mobilité

PARC MOBILITÉ	
PUBLIC	<i>Bénéficiaires ayant des difficultés de déplacement pour la recherche d'emploi ou de formation.</i>
	<p>OBJECTIFS</p> <p><i>Favoriser l'autonomie par un moyen de transport adapté.</i></p>
ACTION	<p>OBJET</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer au financement des initiatives locales de type «parcs cyclos, scooters»
	<p>CONTENU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition des bénéficiaires du RSA de vélos, scooters, en contrepartie d'un projet d'insertion professionnelle et d'une participation à la location de ces 2 roues.
	<p>PILOTE</p> <p>Conseil général (SILS)</p>
	<p>ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mission Locale d'Épernay • Mission Locale Nord Marnais • CCAS Fismes
	<p>PARTENAIRES ASSOCIÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alpha Menou
	<p>TERRITOIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Épernay • Witry-lès-Reims • Fismes
	<p>NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES</p> <p>—</p>

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIOPROFESSIONNELLE

Favoriser la mobilité

ACCOMPAGNEMENT AU CODE

PUBLIC	<i>Bénéficiaires ayant des difficultés d'apprentissage dans le cadre de l'obtention du permis B et nécessitant une adaptation de la pédagogie.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Favoriser l'accès au permis de conduire pour les publics ayant des difficultés d'apprentissage, sociales et financières.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Lever les freins à l'apprentissage du code.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Initier une démarche d'envie et d'appropriation à l'apprentissage, • Dispenser l'apprentissage du code de la route adapté en mettant en œuvre des outils pédagogiques particuliers, • Sensibiliser le bénéficiaire aux responsabilités du conducteur.
	PILOTE	<i>Conseil général (SILS)</i>
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<i>Parcours d'Insertion Sociale par le Travail et pour l'Emploi (PISTE)</i>
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	—
	TERRITOIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Épernay • Sézanne
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIOPROFESSIONNELLE

Favoriser la mobilité

AUTO ÉCOLE SOCIALE

PUBLIC	<i>Bénéficiaires ayant des difficultés d'apprentissage dans le cadre de l'obtention du permis B et nécessitant une adaptation de la pédagogie.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Favoriser l'accès au permis de conduire pour les publics ayant des difficultés d'apprentissage, sociales et financières.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir le permis B
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Apprentissage du code de la route adapté en mettant en œuvre des outils pédagogiques particuliers, • Sensibilisation du bénéficiaire aux responsabilités du conducteur, • Participation du bénéficiaire aux leçons de conduite, • Inscription du bénéficiaire à l'examen de conduite.
	PILOTE	Conseil général (SILS)
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Association Noël Paindavoine • Association Pagode (en réflexion)
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil général • Villes (CUCS)
	TERRITOIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Reims • Vitry-le-François en projet
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	10

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIOPROFESSIONNELLE

Favoriser la mobilité

PROJET MOBILITÉ DU CHANTIER D'INSERTION GARAGE

PUBLIC	<i>Bénéficiaires ayant des difficultés de déplacement pour la recherche d'emploi ou la formation.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Favoriser la faculté d'usage d'un moyen de transport adapté.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux bénéficiaires du RSA, notamment employés par les chantiers d'insertion, de disposer d'un véhicule en bon état de fonctionnement à tarif réduit.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition des salariés en insertion des ACI de la Marne sous forme de location à tarif adapté, des véhicules qui ont été achetés et réparés par le garage d'insertion
	PILOTE	<i>Conseil général (SILS)</i>
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) de la Marne
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	—
	TERRITOIRE	<i>Le département</i>
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—



PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIOPROFESSIONNELLE

Favoriser la remobilisation professionnelle

ATELIERS COLLECTIFS D'INTÉGRATION ET DE PROJET (ACIP) TREMPLIN

PUBLIC	<i>Bénéficiaires motivés mais rencontrant des difficultés d'ordre médico-social, culturel ou professionnel... les empêchant d'opérer des choix pour élaborer un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle cohérent.</i>	
	OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Exprimer ses potentialités, ses savoir-faire, ses capacités et les champs de mobilisation possibles • Repérer les freins à l'insertion
ACTION	OBJET	• Accompagner l'émergence de projet
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation de l'expérience de la réussite. • Renforcement de l'autonomisation
	PILOTE	Conseil général (SILS)
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Centre de Recherche d'Etude et de Formation (CREF) • Association de gestion des Maisons de Quartiers de Reims (AMQ)
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	• Alpha Menou
	TERRITOIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Épernay • Reims
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	36

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIOPROFESSIONNELLE

Favoriser la remobilisation professionnelle

ÉMERGENCE SOCIOPROFESSIONNELLE (ESP)

PUBLIC	<i>Bénéficiaires volontaires en capacité de retrouver un emploi mais rencontrant des difficultés socioprofessionnelles constituant un frein à leur insertion professionnelle et ayant besoin d'un accompagnement individualisé de moyenne ou longue durée.</i>	
	OBJECTIFS	Acquérir de l'autonomie et de l'initiative pour favoriser l'émergence d'un parcours d'insertion professionnelle par un accompagnement individualisé.
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Définir son projet professionnel, lever les freins à l'emploi et intégrer des étapes de parcours professionnel (formation, remise à niveau, mise en situation de travail...).
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des capacités/compétences et repérage des freins à l'emploi, • Détermination du plan d'accompagnement individualisé (PAI), • Levée des freins à l'emploi, • Mobilisation des aptitudes.
	PILOTE	Conseil général (SILS)
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Jarry Conseil • Centre de Recherche d'Etude et de Formation (CREF) • Parcours d'Insertion Sociale par le Travail et pour l'Emploi (PISTE) • Centre Alfor
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	—
	TERRITOIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Reims • Épernay, Sézanne • Vitry-le-François • Sainte-Ménéhould, Châlons-en-Champagne
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	560

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIOPROFESSIONNELLE

Favoriser la remobilisation professionnelle

ITINERAIRE BIS

PUBLIC	<i>Bénéficiaires issus du public gens du voyage ayant un très bas niveau de qualification, à la limite entre suivi social et accompagnement à l'emploi.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Permettre aux bénéficiaires d'accéder à la citoyenneté par une meilleure intégration sociale et culturelle, en travaillant à partir des problématiques rencontrées, notamment leurs difficultés à s'ouvrir sur le monde extérieur et à s'approprier les moyens d'y parvenir.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir de l'autonomie face aux réalités de la vie quotidienne, favoriser l'émancipation par l'appropriation des savoirs de base, améliorer le rapport à l'écrit, sortir de l'isolement, valoriser la culture, les savoir-faire.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Réappropriation des savoirs de base en français et calcul • Découverte de l'environnement socio-économique
	PILOTE	Conseil général (SILS)
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Association pour l'Enseignement et la Formation pour les Travailleurs Immigrés (AEFTI Marne)
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	—
	TERRITOIRE	Reims
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	30

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIOPROFESSIONNELLE

Favoriser la remobilisation professionnelle

ACTION POUR LA DÉCOUVERTE ET L'INSERTION
DANS L'INDUSTRIE (ADII)

PUBLIC	<i>Bénéficiaires volontaires à la recherche d'un emploi ou d'une formation, rencontrant des difficultés sociales et ayant une problématique d'orientation ou de requalification professionnelle nécessitant un accompagnement individualisé de courte durée.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Acquérir de l'autonomie et de l'initiative pour construire un parcours d'insertion professionnelle par un accompagnement individualisé.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Définir son projet professionnel par une découverte des métiers dans l'industrie tout en levant les freins à l'emploi.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Découverte des métiers de l'industrie : <ul style="list-style-type: none"> - module « Je réfléchis » : permettre aux bénéficiaires de faire un point sur eux, réfléchir à leurs motivations, leur niveau et leur potentiel en vue d'une entrée en formation ou en emploi, - module « Je découvre » : encourager les envies des bénéficiaires de travailler dans l'industrie en privilégiant le mode ludique (visualiser le fonctionnement d'une entreprise industrielle dans sa globalité, et se resituer au sein de celle-ci pour découvrir leurs compétences et leur attrait pour un métier de la production), - module « Je prépare et Je décide » : accompagner les bénéficiaires dans la réflexion de leur projet professionnel, les aider à le définir et leur permettre de le vérifier par le biais de périodes en entreprise.
	PILOTE	Conseil général (SILS)
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Association de Formation Professionnelle de l'Industrie (AFPI)
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	—
	TERRITOIRE	Reims
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	30



PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIOPROFESSIONNELLE

Permettre une insertion dans l'emploi accompagnée au sein des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)

PRÉPA2
PRÉPA-CI

PUBLIC	<i>Bénéficiaires très éloignés de l'emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières et ayant besoin d'un accompagnement à l'émergence de projet renforcé.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Réduire les freins à l'emploi, particulièrement sociaux et personnels, pour permettre d'engager préalablement à une entrée en Atelier Chantier d'Insertion (ACI), un parcours d'insertion professionnelle.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre l'accès à un atelier chantier d'insertion
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un bilan approfondi permettant, à chaque participant d'identifier les freins à une reprise d'emploi et à l'équipe pédagogique de cibler finement les actions de formation et d'accompagnement individualisé à mettre en place. • Accompagnement et suivi individuels renforcés favorisant l'engagement de chaque personne dans une démarche active pour la résolution de ses freins sociaux et personnels et démontrant sa motivation à s'engager ultérieurement dans un chantier d'insertion. • Activités facilitant la remise en situation de travail permettant de valider certains paramètres : compréhension et respect des consignes, aptitudes physiques, rythme, travail en équipe, capacités techniques, savoir-être, respect de l'hygiène et de la sécurité.
	PILOTE	Conseil général (SILS)
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Association de Gestion de l'Insertion de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne (AGICAC) • Ensemble Pour l'Insertion et la Solidarité (EPIS)
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) de la Marne
	TERRITOIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Reims • Châlons-en-Champagne
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	40

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIOPROFESSIONNELLE

Permettre une insertion dans l'emploi accompagnée au sein des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)

CHANTIER D'INSERTION VITRY SYNERGIC

PUBLIC	<i>Bénéficiaires motivés mais rencontrant des difficultés d'ordre médico-social, culturel ou professionnel... les empêchant d'opérer des choix pour élaborer un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle cohérent, et nécessitant un accompagnement adapté.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Faciliter la prise ou reprise d'une activité professionnelle dans le cadre d'un CUI CAE dans le champs de l'Insertion par l'activité économique.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Accéder à l'emploi par un recrutement en contrat aidé, dans un environnement professionnel adapté, à l'aide d'un accompagnement social et professionnel, un encadrement technique et un parcours de formation adaptés.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement visant à faire lever les freins à l'emploi et à favoriser l'accès au marché du travail des salariés en insertion, • Amélioration des conditions sociales des personnes en articulation avec les travailleurs sociaux référents des salariés. • Activités : Espaces Verts - Bâtiment - Peinture décoration.
	PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil général (SILS) • État : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et l'Emploi (DIRECCTE), Unité Territoriale de la Marne (UT 51)
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Association Vitry Synergic
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	
	TERRITOIRE	Vitry-le-François
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	18

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIOPROFESSIONNELLE

Permettre une insertion dans l'emploi accompagnée au sein des Ateliers
Chantiers d'Insertion (ACI)

CHANTIER D'INSERTION AU FIL DES CHEMINS

PUBLIC	<i>Bénéficiaires motivés mais rencontrant des difficultés d'ordre médico-social, culturel ou professionnel... les empêchant d'opérer des choix pour élaborer un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle cohérent, et nécessitant un accompagnement adapté.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Faciliter la prise ou reprise d'une activité professionnelle dans le cadre d'un CUI CAE dans le champs de l'insertion par l'activité économique.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Accéder à l'emploi par un recrutement en contrat aidé, dans un environnement professionnel adapté, à l'aide d'un accompagnement social et professionnel, un encadrement technique et un parcours de formation adaptés.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement visant à faire lever les freins à l'emploi et à favoriser l'accès au marché du travail des salariés en insertion, • Amélioration des conditions sociales des personnes en articulation avec les travailleurs sociaux référents des salariés. • Activités : <ul style="list-style-type: none"> - récupération et valorisation de textiles (tri, nettoyage, repassage, réparation, conditionnement...), - création, vente en boutique (adhésion à la griffe «Tissons la solidarité»)
	PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil général (SILS) • État : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et l'Emploi (DIRECCTE), Unité Territoriale de la Marne (UT 51)
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Association Au Fil des Chemins
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	—
	TERRITOIRE	Vitry-le-François
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	8

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIOPROFESSIONNELLE

Permettre une insertion dans l'emploi accompagnée au sein des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)

CHANTIER D'INSERTION CCAS DE FISMES

PUBLIC	<i>Bénéficiaires motivés mais rencontrant des difficultés d'ordre médico-social, culturel ou professionnel... les empêchant d'opérer des choix pour élaborer un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle cohérent, et nécessitant un accompagnement adapté.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Faciliter la prise ou reprise d'une activité professionnelle dans le cadre d'un CUI CAE dans le champs de l'insertion par l'activité économique.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Accéder à l'emploi par un recrutement en contrat aidé, dans un environnement professionnel adapté à l'aide d'un accompagnement social et professionnel, un encadrement technique et un parcours de formation adaptés.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement visant à faire lever les freins à l'emploi et à favoriser l'accès au marché du travail des salariés en insertion, • Amélioration des conditions sociales des personnes en articulation avec les travailleurs sociaux référents des salariés. • Activités : <ul style="list-style-type: none"> - environnement - bâtiment.
	PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil général (SILS) • État : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et l'Emploi (DIRECCTE), Unité Territoriale de la Marne (UT 51)
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<ul style="list-style-type: none"> • CCAS de Fismes
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	—
	TERRITOIRE	Fismes
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	10

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIOPROFESSIONNELLE

Permettre une insertion dans l'emploi accompagnée au sein des Ateliers
Chantiers d'Insertion (ACI)

CHANTIER D'INSERTION AMI

PUBLIC	<i>Bénéficiaires motivés mais rencontrant des difficultés d'ordre médico-social, culturel ou professionnel... les empêchant d'opérer des choix pour élaborer un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle cohérent, et nécessitant un accompagnement adapté.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Faciliter la prise ou reprise d'une activité professionnelle dans le cadre d'un CUI CAE dans le champs de l'insertion par l'activité économique.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Accéder à l'emploi par un recrutement en contrat aidé, dans un environnement professionnel adapté, à l'aide d'un accompagnement social et professionnel, un encadrement technique et un parcours de formation adaptés.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement visant à faire lever les freins à l'emploi et à favoriser l'accès au marché du travail des salariés en insertion, • Amélioration des conditions sociales des personnes en articulation avec les travailleurs sociaux référents des salariés. • Activités : <ul style="list-style-type: none"> - environnement, - bâtiment.
	PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil général (SILS) • État : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et l'Emploi (DIRECCTE), Unité Territoriale de la Marne (UT 51)
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Association Marnaise d'Insertion (AMI)
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	—
	TERRITOIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Châlons-en-Champagne • Épernay • Montmirail
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	35

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIOPROFESSIONNELLE

Permettre une insertion dans l'emploi accompagnée au sein des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)

CHANTIER D'INSERTION OXYGENE

PUBLIC	<i>Bénéficiaires motivés mais rencontrant des difficultés d'ordre médico-social, culturel ou professionnel... les empêchant d'opérer des choix pour élaborer un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle cohérent, et nécessitant un accompagnement adapté.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Faciliter la prise ou reprise d'une activité professionnelle dans le cadre d'un CUI CAE dans le champs de l'insertion par l'Activité Économique.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Accéder à l'emploi par un recrutement en contrat aidé, dans un environnement professionnel adapté à l'aide d'un accompagnement social et professionnel, un encadrement technique et un parcours de formation adaptés.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement visant à faire lever les freins à l'emploi et à favoriser l'accès au marché du travail des salariés en insertion, • Amélioration des conditions sociales des personnes en articulation avec les travailleurs sociaux référents des salariés. • Activités : travaux viticoles
	PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil général (SILS) • État : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et l'Emploi (DIRECCTE), Unité Territoriale de la Marne (UT 51)
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Association OXYGENE
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	—
	TERRITOIRE	Épernay
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	4

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIOPROFESSIONNELLE

Permettre une insertion dans l'emploi accompagnée au sein des Ateliers
Chantiers d'Insertion (ACI)

CHANTIER D'INSERTION ENVIE 2E

PUBLIC	<i>Bénéficiaires motivés mais rencontrant des difficultés d'ordre médico-social, culturel ou professionnel... les empêchant d'opérer des choix pour élaborer un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle cohérent, et nécessitant un accompagnement adapté.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Faciliter la prise ou reprise d'une activité professionnelle dans le cadre d'un CUI CAE dans le champs de l'insertion par l'activité économique.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Accéder à l'emploi par un recrutement en contrat aidé, dans un environnement professionnel adapté à l'aide d'un accompagnement social et professionnel, un encadrement technique et un parcours de formation adaptés.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement visant à faire lever les freins à l'emploi et à favoriser l'accès au marché du travail des salariés en insertion, • Amélioration des conditions sociales des personnes en articulation avec les travailleurs sociaux référents des salariés. • Activités : recyclage, valorisation et vente d'appareils électroménager.
	PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil général (SILS) • État : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et l'Emploi (DIRECCTE), Unité Territoriale de la Marne (UT 51)
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Association Envie 2E
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	—
	TERRITOIRE	Reims
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	17

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIOPROFESSIONNELLE

Permettre une insertion dans l'emploi accompagnée au sein des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)

CHANTIER D'INSERTION EPIS

PUBLIC	<i>Bénéficiaires motivés mais rencontrant des difficultés d'ordre médico-social, culturel ou professionnel... les empêchant d'opérer des choix pour élaborer un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle cohérent, et nécessitant un accompagnement adapté.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Faciliter la prise ou reprise d'une activité professionnelle dans le cadre d'un CUI CAE dans le champs de l'insertion par l'Activité Economique.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Accéder à l'emploi par un recrutement en contrat aidé, dans un environnement professionnel adapté à l'aide d'un accompagnement social et professionnel, un encadrement technique et un parcours de formation adaptés.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement visant à faire lever les freins à l'emploi et à favoriser l'accès au marché du travail des salariés en insertion, • Amélioration des conditions sociales des personnes en articulation avec les travailleurs sociaux référents des salariés. • Activités : <ul style="list-style-type: none"> - collecte et recyclage des produits panifiés non consommés ou invendus - maraîchage - travaux viticoles
	PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil général (SILS) • État : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et l'Emploi (DIRECCTE), Unité Territoriale de la Marne (UT 51)
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Association Ensemble Pour l'Insertion et la Solidarité (EPIS)
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	—
	TERRITOIRE	Reims
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	30

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIOPROFESSIONNELLE

Permettre une insertion dans l'emploi accompagnée au sein des Ateliers
Chantiers d'Insertion (ACI)

CHANTIER D'INSERTION **FRIPE EMMAÛS**

PUBLIC	<i>Bénéficiaires motivés mais rencontrant des difficultés d'ordre médico-social, culturel ou professionnel... les empêchant d'opérer des choix pour élaborer un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle cohérent, et nécessitant un accompagnement adapté.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Faciliter la prise ou reprise d'une activité professionnelle dans le cadre d'un CUI CAE dans le champs de l'insertion par l'activité économique.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Accéder à l'emploi par un recrutement en contrat aidé, dans un environnement professionnel adapté, à l'aide d'un accompagnement social et professionnel, un encadrement technique et un parcours de formation adaptés.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement visant à faire lever les freins à l'emploi et à favoriser l'accès au marché du travail des salariés en insertion, • Amélioration des conditions sociales des personnes en articulation avec les travailleurs sociaux référents des salariés. • Activités : récupération, valorisation et redistribution des vêtements par le biais de la boutique.
	PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil général (SILS) • État : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et l'Emploi (DIRECCTE), Unité Territoriale de la Marne (UT 51)
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Association FRIPE Emmaüs
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	—
	TERRITOIRE	Reims
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	10

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIOPROFESSIONNELLE

Permettre une insertion dans l'emploi accompagnée au sein des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)

CHANTIER D'INSERTION RESTOS DU CŒUR

PUBLIC	<i>Bénéficiaires motivés mais rencontrant des difficultés d'ordre médico-social, culturel ou professionnel... les empêchant d'opérer des choix pour élaborer un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle cohérent, et nécessitant un accompagnement adapté.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Faciliter la prise ou reprise d'une activité professionnelle dans le cadre d'un CUI CAE dans le champs de l'insertion par l'activité économique.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Accéder à l'emploi par un recrutement en contrat aidé, dans un environnement professionnel adapté à l'aide d'un accompagnement social et professionnel, un encadrement technique et un parcours de formation adaptés.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement visant à faire lever les freins à l'emploi et à favoriser l'accès au marché du travail des salariés en insertion, • Amélioration des conditions sociales des personnes en articulation avec les travailleurs sociaux référents des salariés. • Activités : <ul style="list-style-type: none"> - <i>magasinage</i> - <i>maraîchage</i>
	PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil général (SILS) • État : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et l'Emploi (DIRECCTE), Unité Territoriale de la Marne (UT 51)
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Association des Restos du Cœur
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	—
	TERRITOIRE	Reims
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	8

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIOPROFESSIONNELLE

Permettre une insertion dans l'emploi accompagnée au sein des Ateliers
Chantiers d'Insertion (ACI)

CHANTIER D'INSERTION REIMS ESPOIR	
PUBLIC	<i>Bénéficiaires motivés mais rencontrant des difficultés d'ordre médico-social, culturel ou professionnel... les empêchant d'opérer des choix pour élaborer un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle cohérent, et nécessitant un accompagnement adapté.</i>
	<p>OBJECTIFS</p> <p><i>Faciliter la prise ou reprise d'une activité professionnelle dans le cadre d'un CUI CAE dans le champs de l'insertion par l'activité économique.</i></p>
ACTION	<p>OBJET</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Accéder à l'emploi, par un recrutement en contrat aidé, dans un environnement professionnel adapté, à l'aide d'un accompagnement social et professionnel, un encadrement technique et un parcours de formation adaptés.</i>
	<p>CONTENU</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Accompagnement visant à faire lever les freins à l'emploi et à favoriser l'accès au marché du travail des salariés en insertion,</i> • <i>Amélioration des conditions sociales des personnes en articulation avec les travailleurs sociaux référents des salariés.</i> • Activités : <ul style="list-style-type: none"> - environnement, - bâtiment.
	<p>PILOTE</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Conseil général (SILS)</i> • <i>État : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et l'Emploi (DIRECCTE), Unité Territoriale de la Marne (UT 51)</i>
	<p>ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Association Reims Espoir</i>
	<p>PARTENAIRES ASSOCIÉS</p> <p>—</p>
	<p>TERRITOIRE</p> <p><i>Reims</i></p>
	<p>NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES</p> <p>15</p>

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIOPROFESSIONNELLE

Permettre une insertion dans l'emploi accompagnée au sein des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)

CHANTIER D'INSERTION AGICAC

PUBLIC	<i>Bénéficiaires motivés mais rencontrant des difficultés d'ordre médico-social, culturel ou professionnel... les empêchant d'opérer des choix pour élaborer un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle cohérent, et nécessitant un accompagnement adapté.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Faciliter la prise ou reprise d'une activité professionnelle dans le cadre d'un CUI CAE dans le champs de l'insertion par l'activité économique.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Accéder à l'emploi, par un recrutement en contrat aidé, dans un environnement professionnel adapté à l'aide d'un accompagnement social et professionnel, un encadrement technique et un parcours de formation adaptés
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement visant à faire lever les freins à l'emploi et à favoriser l'accès au marché du travail des salariés en insertion, • Amélioration des conditions sociales des personnes en articulation avec les travailleurs sociaux référents des salariés. • Activités : <ul style="list-style-type: none"> - entretien des locaux, - nettoyage urbain, - environnement.
	PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil général (SILS) • État : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et l'Emploi (DIRECCTE), Unité Territoriale de la Marne (UT 51)
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Association de Gestion de l'Insertion de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne (AGICAC)
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	—
	TERRITOIRE	Châlons-en-Champagne
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	20

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIOPROFESSIONNELLE

**Permettre une insertion dans l'emploi accompagnée au sein des Ateliers
Chantiers d'Insertion (ACI)**

CHANTIER D'INSERTION AITRE

PUBLIC	<i>Bénéficiaires motivés mais rencontrant des difficultés d'ordre médico-social, culturel ou professionnel... les empêchant d'opérer des choix pour élaborer un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle cohérent, et nécessitant un accompagnement adapté.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Faciliter la prise ou reprise d'une activité professionnelle dans le cadre d'un CUI CAE dans le champs de l'insertion par l'activité économique.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Accéder à l'emploi par un recrutement en contrat aidé, dans un environnement professionnel adapté à l'aide d'un accompagnement social et professionnel, un encadrement technique et un parcours de formation adaptés.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement visant à faire lever les freins à l'emploi et à favoriser l'accès au marché du travail des salariés en insertion, • Amélioration des conditions sociales des personnes en articulation avec les travailleurs sociaux référents des salariés. • Activités : <ul style="list-style-type: none"> - récupération et valorisation de textiles (tri, nettoyage, repassage, réparation, conditionnement...). - vente en boutique (Adhésion à la griffe «Tissons la solidarité»)
	PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil général (SILS) • État : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et l'Emploi (DIRECCTE), Unité Territoriale de la Marne (UT 51)
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Association pour l'Insertion par le Travail, la Rencontre et l'Echange (AITRE)
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	—
	TERRITOIRE	Châlons-en-Champagne
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	10

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIOPROFESSIONNELLE

Permettre une insertion dans l'emploi accompagnée au sein des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)

CHANTIER D'INSERTION PISTE

PUBLIC	<i>Bénéficiaires motivés mais rencontrant des difficultés d'ordre médico-social, culturel ou professionnel... les empêchant d'opérer des choix pour élaborer un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle cohérent, et nécessitant un accompagnement adapté.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Faciliter la prise ou reprise d'une activité professionnelle dans le cadre d'un CUI CAE dans le champs de l'insertion par l'activité économique.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Accéder à l'emploi par un recrutement en contrat aidé, dans un environnement professionnel adapté, à l'aide d'un accompagnement social et professionnel, un encadrement technique et un parcours de formation adaptés.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement visant à faire lever les freins à l'emploi et à favoriser l'accès au marché du travail des salariés en insertion, • Amélioration des conditions sociales des personnes en articulation avec les travailleurs sociaux référents des salariés. • Activités : <ul style="list-style-type: none"> - maraîchage, - environnement, - récupération, valorisation de textiles (tri, nettoyage, repassage, réparation, conditionnement...) et vente en boutique.
	PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil général (SILS) • État : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et l'Emploi (DIRECCTE), Unité Territoriale de la Marne (UT 51)
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Parcours d'Insertion Sociale par le Travail et pour l'Emploi (PISTE)
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	—
	TERRITOIRE	Sézanne
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	27

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIOPROFESSIONNELLE

Permettre une insertion dans l'emploi accompagnée au sein des Ateliers
Chantiers d'Insertion (ACI)

CHANTIER D'INSERTION LES BRIGADES VERTES

PUBLIC	<i>Bénéficiaires motivés mais rencontrant des difficultés d'ordre médico-social, culturel ou professionnel... les empêchant d'opérer des choix pour élaborer un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle cohérent, et nécessitant un accompagnement adapté.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Faciliter la prise ou reprise d'une activité professionnelle dans le cadre d'un CUI CAE dans le champs de l'insertion par l'activité économique.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Accéder à l'emploi par un recrutement en contrat aidé, dans un environnement professionnel adapté, à l'aide d'un accompagnement social et professionnel, un encadrement technique et un parcours de formation adaptés.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement visant à faire lever les freins à l'emploi et à favoriser l'accès au marché du travail des salariés en insertion, • Amélioration des conditions sociales des personnes en articulation avec les travailleurs sociaux référents des salariés. • Activités : <ul style="list-style-type: none"> - environnement, - bûcheronnage (achats, vente, transformation du bois).
	PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil général (SILS) • État : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et l'Emploi (DIRECCTE), Unité Territoriale de la Marne (UT 51)
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Association Les Brigades Vertes
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	—
	TERRITOIRE	Sainte-Ménéhould
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	12

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIOPROFESSIONNELLE

Permettre une insertion dans l'emploi accompagnée au sein des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)

CHANTIER D'INSERTION CI'TEX

PUBLIC	<i>Bénéficiaires motivés mais rencontrant des difficultés d'ordre médico-social, culturel ou professionnel... les empêchant d'opérer des choix pour élaborer un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle cohérent, et nécessitant un accompagnement adapté.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Faciliter la prise ou reprise d'une activité professionnelle dans le cadre d'un CUI CAE dans le champs de l'insertion par l'activité économique.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Accéder à l'emploi par un recrutement en contrat aidé, dans un environnement professionnel adapté, à l'aide d'un accompagnement social et professionnel, un encadrement technique et un parcours de formation adaptés.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement visant à faire lever les freins à l'emploi et à favoriser l'accès au marché du travail des salariés en insertion, • Amélioration des conditions sociales des personnes en articulation avec les travailleurs sociaux référents des salariés. Activités : <ul style="list-style-type: none"> - blanchisserie - petits travaux de couture.
	PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil général (SILS) • État : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et l'Emploi (DIRECCTE), Unité Territoriale de la Marne (UT 51)
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<ul style="list-style-type: none"> • CCAS de Sainte-Ménéhould
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	—
	TERRITOIRE	Sainte-Ménéhould
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	7

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIOPROFESSIONNELLE

Permettre une insertion dans l'emploi accompagnée au sein des Ateliers
Chantiers d'Insertion (ACI)

CHANTIER D'INSERTION AVAV

PUBLIC	<i>Bénéficiaires motivés mais rencontrant des difficultés d'ordre médico-social, culturel ou professionnel... les empêchant d'opérer des choix pour élaborer un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle cohérent, et nécessitant un accompagnement adapté.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Faciliter la prise ou reprise d'une activité professionnelle dans le cadre d'un CUI CAE dans le champs de l'insertion par l'activité économique.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Accéder à l'emploi par un recrutement en contrat aidé, dans un environnement professionnel adapté, à l'aide d'un accompagnement social et professionnel, un encadrement technique et un parcours de formation adaptés.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement visant à faire lever les freins à l'emploi et à favoriser l'accès au marché du travail des salariés en insertion, • Amélioration des conditions sociales des personnes en articulation avec les travailleurs sociaux référents des salariés. • Activités : <ul style="list-style-type: none"> - dépollution de véhicules - préparation et entretien de matériels roulants
	PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil général (SILS) • État : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et l'Emploi (DIRECCTE), Unité Territoriale de la Marne (UT 51)
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Association Atelier des Vallées Ardre et Vesle (AVAV)
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	—
	TERRITOIRE	Fismes
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	4

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIOPROFESSIONNELLE

**Permettre une insertion dans l'emploi accompagnée au sein des Ateliers
Chantiers d'Insertion (ACI)****CHANTIER D'INSERTION GARAGE**

PUBLIC	<i>Bénéficiaires motivés mais rencontrant des difficultés d'ordre médico-social, culturel ou professionnel... les empêchant d'opérer des choix pour élaborer un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle cohérent, et nécessitant un accompagnement adapté.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Faciliter la prise ou reprise d'une activité professionnelle dans le cadre d'un CUI CAE dans le champs de l'insertion par l'activité économique.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Accéder à l'emploi, par un recrutement en contrat aidé, dans un environnement professionnel adapté, et par un accompagnement social et professionnel, un encadrement technique et un parcours de formation adaptés.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement visant à faire lever les freins à l'emploi et à favoriser l'accès au marché du travail des salariés en insertion, • Amélioration des conditions sociales des personnes en articulation avec les travailleurs sociaux référents des salariés. • Activités : <ul style="list-style-type: none"> - réparations/entretien de véhicules d'occasion - location et vente de véhicules au sein du réseau des Ateliers Chantiers d'Insertion de la Marne
	PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil général (SILS) • État : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et l'Emploi (DIRECCTE), Unité Territoriale de la Marne (UT 51)
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Association Garage d'Insertion et de Solidarité (AGIS)
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	—
	TERRITOIRE	Reims
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	4

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIOPROFESSIONNELLE

Favoriser la remobilisation professionnelle du public jeune

SUIVI MISSION LOCALE

PUBLIC	<i>Bénéficiaires de - de 26 ans à la recherche d'un emploi, nécessitant un accompagnement et qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Accompagner les jeunes en difficulté vers un emploi durable en levant les freins qu'ils soient sociaux, professionnels ou liés à la formation.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Accompagner de manière spécifique des jeunes vers l'emploi et la formation.</i>
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Accompagnement :</i> - <i>à la mise en place de démarches liées à la santé,</i> - <i>vers l'emploi et la formation,</i> - <i>à la gestion de la vie quotidienne.</i>
	PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pôle Emploi</i> • <i>Conseil général (SILS, Service Départemental de Prévention)</i>
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	—
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Réseau des Missions Locales</i>
	TERRITOIRE	<i>Le département</i>
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIOPROFESSIONNELLE

Favoriser la remobilisation professionnelle du public jeune

CONTRAT D'INSERTION DANS LA VIE SOCIALE (CIVIS)

PUBLIC	<i>Bénéficiaires de - de 26 ans à la recherche d'un emploi, nécessitant un accompagnement et qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Organisation des actions nécessaires à la réalisation du projet d'insertion du jeune dans un emploi durable.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Accompagner de manière personnalisée la reprise d'un emploi.</i>
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Accompagnement par un référent sur la durée du contrat</i> • <i>Construction d'un parcours d'accès à la vie active au travers de propositions d'emplois.</i> • <i>Formation professionnalisante avec périodes en entreprise,</i>
	PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Missions locales</i>
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	—
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Réseau des missions locales</i>
	TERRITOIRE	<i>Le département</i>
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIOPROFESSIONNELLE

Favoriser la remobilisation professionnelle du public jeune

CHANTIERS ÉDUCATIFS

PUBLIC	<i>Bénéficiaires de - de 26 ans à la recherche d'un emploi, nécessitant un accompagnement et qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Faciliter la prise ou reprise d'une activité professionnelle dans le cadre d'un CDD en chantier éducatif.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Accéder à l'emploi par un recrutement en CDD dans un environnement professionnel adapté, et par un accompagnement social et professionnel, un encadrement technique.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement visant à faire lever les freins à l'emploi et à favoriser l'accès au marché du travail des jeunes salariés en insertion, • Amélioration des conditions sociales des personnes en articulation avec les éducateurs référents des salariés.
	PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil général (SILS, Service Départemental de Prévention) • État : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et l'Emploi (DIRECCTE), Unité Territoriale de la Marne (UT 51)
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Association Remoise pour l'Emploi des Jeunes (AREJ) • Association des Cités en Champagne de Prévention (ACCP)
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	—
	TERRITOIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Agglomérations de Reims et Châlons-en-Champagne • Épernay
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

PARCOURS DE REMOBILISATION SOCIOPROFESSIONNELLE

Favoriser la remobilisation professionnelle du public jeune

ÉCOLE DE LA 2^{ÈME} CHANCE

PUBLIC	<i>Bénéficiaires de moins de 26 ans à la recherche d'un emploi nécessitant un accompagnement et qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Permettre à des jeunes n'ayant accompli que le premier cycle de l'enseignement secondaire, ne poursuivant pas leurs études ou leur formation, d'assurer leur intégration professionnelle et sociale.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner un public âgé de 18 à 25 ans sorti du système éducatif sans diplôme ni qualification dans un parcours de formation ou vers l'emploi.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'un parcours pédagogique avec le jeune à partir d'une validation de ses acquis et d'une reconnaissance de ses qualifications. • Alternance en entreprise et coopération nécessaire avec les entreprises d'accueil pour permettre la cohérence de la formation.
	PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil régional
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	—
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Centre Alfor
	TERRITOIRE	Le département
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—



PARCOURS DE MOBILISATION PROFESSIONNELLE

› **Public**

Bénéficiaires ne rencontrant pas de freins à l'insertion professionnelle et en capacité d'accéder à court terme voire immédiatement à l'emploi.

› **Objectif global**

Consolider l'équilibre socio-professionnel par un accompagnement adapté concomitant à l'accès à l'emploi.

PARCOURS DE REMOBILISATION PROFESSIONNELLE

LES FICHES ASSOCIÉES

117 Favoriser l'accompagnement à l'insertion par l'Activité Économique

- Entreprise d'Insertion (EI)
- Association Intermédiaire (AI)
- Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)

120 Favoriser l'accompagnement à l'insertion professionnelle

- Suivi Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)
- Prestation Pôle Emploi
- Cible emploi

123 Accompagner la qualification professionnelle

- Programme Régional de Formation (PRF)
- Certification professionnelle

125 Favoriser l'insertion professionnelle autonome

- Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi (CAE)
- Contrat Initiative Emploi (CIE)
- Emploi d'avenir

128 Accompagner la reprise autonome d'activité professionnelle

- Emploi saisonnier viticole
- Recherche autonome d'emploi
- Accompagnement vers la création d'entreprise
- Accompagnement à l'emploi de la personne en situation de handicap

132 Sécuriser la remobilisation professionnelle

- Demande d'Allocation Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE)

PARCOURS DE REMOBILISATION PROFESSIONNELLE

Favoriser l'accompagnement à l'Insertion par l'Activité Économique

ENTREPRISE D'INSERTION (EI)

PUBLIC	<i>Bénéficiaires sans emploi récent volontaires pour travailler mais rencontrant des difficultés professionnelles et sociales.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Accéder à une activité salariée dans une entreprise du secteur marchand tout en proposant un accompagnement adapté.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Accéder à un emploi à durée déterminée, dans une entreprise adaptée du secteur marchand, • Bénéficier d'un encadrement qualifié et d'une pédagogie appropriée, d'un accompagnement social et professionnel permettant un ancrage dans le monde économique.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à niveau au regard des exigences de travail • Apprentissage de nouvelles compétences professionnelles • Aide à la résolution de problèmes périphériques à l'emploi.
	PILOTE	• État : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et l'Emploi (DIRECCTE), Unité Territoriale de la Marne (UT 51)
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	—
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Avenir Jeunes Reims (AJR) • ENVIE • Régie Sparnacienne • Parcours d'Insertion Sociale par le Travail et pour l'Emploi (PISTE) • Sita Rebond
	TERRITOIRE	<i>Le département</i>
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

PARCOURS DE REMOBILISATION PROFESSIONNELLE

Favoriser l'accompagnement à l'Insertion par l'Activité Économique

ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE (AI)

PUBLIC	<i>Bénéficiaires sans emploi récent, volontaires pour travailler mais rencontrant des difficultés professionnelles et sociales.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Définir un parcours d'insertion, assurer un suivi social et professionnel, évaluer et identifier les salariés dans les entreprises afin de permettre leur éventuelle embauche.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre la reprise d'activité sur un volume d'heures suffisant
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition auprès d'employeurs (entreprises, particuliers ou collectivités locales), à titre onéreux, des personnes privées d'emploi et connaissant des difficultés professionnelles et/ou sociales. • Accompagnement professionnel et social des personnes embauchées.
	PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> • État : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et l'Emploi (DIRECCTE), Unité Territoriale de la Marne (UT 51)
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	—
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Partage Travail 51 • Cep Agéen • Jobs'51
	TERRITOIRE	Le département
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

PARCOURS DE REMOBILISATION PROFESSIONNELLE

Favoriser l'accompagnement à l'Insertion par l'Activité Économique

ENTREPRISE DE TRAVAIL TEMPORAIRE D'INSERTION
(ETTI)

PUBLIC	<i>Bénéficiaires sans emploi récent, volontaires pour travailler mais rencontrant des difficultés professionnelles et sociales.</i>	
	OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Définir un parcours d'insertion • Assurer un suivi social et professionnel • Évaluer et identifier les salariés dans les entreprises afin de permettre leur éventuelle embauche.
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un suivi et un accompagnement social et professionnel des salariés en insertion, tant au cours de leurs missions en entreprise qu'en période d'attente d'un nouveau contrat. • Aider les personnes à rechercher un emploi dans les conditions habituelles du marché du travail.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Missions d'intérim dans des entreprises du secteur marchand, • Accompagnement approprié pour l'acquisition et la capitalisation d'expériences professionnelles en vue de l'accès à l'emploi durable.
	PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> • État : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et l'Emploi (DIRECCTE), Unité Territoriale de la Marne (UT 51)
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	—
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Partage Travail 51 • Laser Emploi 51 • Emploi 51
	TERRITOIRE	Le département
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

PARCOURS DE REMOBILISATION PROFESSIONNELLE

Favoriser l'accompagnement à l'insertion professionnelle

SUIVI PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)

	<i>Bénéficiaires volontaires, en capacité de retrouver un emploi mais rencontrant des difficultés sociales, une problématique d'orientation ou de requalification professionnelle, nécessitant un accompagnement individualisé de moyenne ou longue durée.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Acquérir de l'autonomie et de l'initiative pour construire un parcours d'insertion professionnelle par un accompagnement individualisé.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner de manière personnalisée le retour à l'emploi durable.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Définition du parcours individualisé d'insertion professionnelle, • Orientation vers les mesures adaptées de préparation à l'emploi, • Placement à l'emploi durable, • Suivi pendant 6 mois après l'embauche.
	PILOTE	<i>Communes adhérentes</i>
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	—
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	—
	TERRITOIRE	<i>Vitry-le-François</i>
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

PARCOURS DE REMOBILISATION PROFESSIONNELLE

Favoriser l'accompagnement à l'insertion professionnelle

PRESTATION PÔLE EMPLOI

PUBLIC	<i>Bénéficiaires sans emploi, proches de l'emploi direct dans le secteur marchand et sans frein personnel ou social.</i>	
	OBJECTIFS	<i>S'insérer rapidement dans l'emploi par un accompagnement court, une formation ou une adaptation rapide au poste de travail et au monde de l'entreprise.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser un placement direct à l'emploi.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Accompagnement variable au regard des difficultés rencontrées par le demandeur d'emploi dans sa recherche d'emploi visant à :</i> <ul style="list-style-type: none"> - trouver un emploi en cohérence avec son profil et le marché de l'emploi, - définir la stratégie de sa recherche d'emploi et élargir sa cible si besoin, - adapter et utiliser les outils de sa recherche d'emploi, - cibler son objectif professionnel dans son environnement socio-économique, - rechercher et se faire proposer des offres d'emploi, - valider sa méthodologie personnelle et analyser l'efficacité de ses actions pour les adapter en conséquence.
	PILOTE	<i>Pôle Emploi</i>
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	—
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	—
	TERRITOIRE	<i>Le département</i>
NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—	

PARCOURS DE REMOBILISATION PROFESSIONNELLE

Favoriser l'accompagnement à l'insertion professionnelle

CIBLE EMPLOI

Bénéficiaires sans emploi, proches de l'emploi direct dans le secteur marchand et sans frein personnel ou social.

OBJECTIFS

Faire l'évaluation professionnelle par un bilan de compétence.

ACTION	OBJET	• Accompagner la définition d'un projet professionnel et la recherche d'un emploi.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des compétences et capacités professionnelles, • Définition d'un objectif professionnel réalisable, • Mise en œuvre de la recherche d'emploi selon les emplois ciblés.
	PILOTE	Pôle Emploi
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	—
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	—
	TERRITOIRE	Le département
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

PARCOURS DE REMOBILISATION PROFESSIONNELLE

Accompagner la qualification professionnelle

PROGRAMME RÉGIONAL DE FORMATION (PRF)

PUBLIC	<i>Bénéficiaires rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle liées à une absence ou une insuffisance de formation.</i>	
	OBJECTIFS	<i>S'insérer rapidement dans l'emploi par un accompagnement, une formation ou une adaptation rapide au poste de travail et au monde de l'entreprise.</i>
ACTION	OBJET	• Accès à un emploi suite à une formation
	CONTENU	• Le contenu diffère selon le type de formation mais doit permettre une qualification du bénéficiaire afin de pouvoir poursuivre son parcours d'insertion.
	PILOTE	Conseil régional
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	—
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	—
	TERRITOIRE	Le département
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

PARCOURS DE REMOBILISATION PROFESSIONNELLE

Accompagner la qualification professionnelle

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

PUBLIC	<i>Bénéficiaires rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle liées à une absence ou une insuffisance de formation.</i>	
	OBJECTIFS	<i>S'insérer rapidement dans l'emploi par un accompagnement, une formation ou une adaptation rapide au poste de travail et au monde de l'entreprise.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Valider les acquis de l'expérience professionnelle par l'obtention d'un certificat professionnel.
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Information, conseil et orientation
	PILOTE	<i>Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA)</i>
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	—
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	—
	TERRITOIRE	<i>Le département</i>
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

PARCOURS DE REMOBILISATION PROFESSIONNELLE

Favoriser l'insertion professionnelle autonome

CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI) CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI (CAE)

PUBLIC	<i>Bénéficiaires employables, en capacité de s'intégrer en poste de façon autonome mais nécessitant le passage en contrat aidé.</i>	
	<i>Objectifs</i>	<i>Faciliter la prise ou reprise d'une activité professionnelle dans le secteur associatif ou public non marchand, dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé établi sous forme de CDD ou CDI, d'une durée hebdomadaire de 20 heures minimum.</i>
ACTION	OBJET	• Accéder à l'emploi accompagné
	CONTENU	• Contrat de travail pour les personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi assorti d'une aide financière pour l'employeur relevant du secteur non-marchand.
	PILOTE	• Conseil général (SILS) • État : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et l'Emploi (DIRECCTE), Unité Territoriale de la Marne (UT 51)
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	Ensemble des employeurs concernés
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	—
	TERRITOIRE	Le département
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	700 (convention négociée chaque année)

PARCOURS DE REMOBILISATION PROFESSIONNELLE

Favoriser l'insertion professionnelle autonome

**CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI)
CONTRAT INITIATIVE EMPLOI (CIE)**

PUBLIC	<i>Bénéficiaires employables, en capacité de s'intégrer en poste de façon autonome mais nécessitant le passage en contrat aidé.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Faciliter la prise ou reprise d'une activité professionnelle dans le secteur marchand ou dans le secteur associatif fiscalisé, dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé d'une durée minimum de 20 heures, conclu sous forme de CDI ou de CDD.</i>
ACTION	OBJET	• Accès à l'emploi accompagné
	CONTENU	• Contrat de travail pour les personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi assorti d'une aide financière pour l'employeur relevant du secteur marchand.
	PILOTE	• État : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et l'Emploi (DIRECCTE), Unité Territoriale de la Marne (UT 51)
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	Ensemble des employeurs concernés
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	—
	TERRITOIRE	Le département
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

PARCOURS DE REMOBILISATION PROFESSIONNELLE

Favoriser l'insertion professionnelle autonome

EMPLOI D'AVENIR

PUBLIC	<i>Bénéficiaires âgés entre 16 ans au moins et 25 ans au plus, sans emploi, ayant un niveau de formation inférieur au niveau IV et connaissant de grandes difficultés d'insertion dans la vie active.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Faciliter la prise d'une activité professionnelle dans le secteur marchand ou non marchand dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé établi sous forme de CDD de 1 à 3 ans ou d'un CDI d'une durée hebdomadaire de 17h30 minimum à 35 heures maximum</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à l'emploi accompagné du public jeune
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat de travail pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi assorti d'une aide financière pour l'employeur relevant du secteur marchand ou non-marchand.
	PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> • État : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et l'Emploi (DIRECCTE), Unité Territoriale de la Marne (UT 51) • Conseil général (SILS)
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<i>Ensemble des employeurs concernés</i>
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	—
	TERRITOIRE	<i>Le département</i>
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	<i>Fixé par une convention annuelle.</i>

PARCOURS DE REMOBILISATION PROFESSIONNELLE

Accompagner la reprise autonome d'activité professionnelle

EMPLOI SAISONNIER VITICOLE

PUBLIC	<i>Bénéficiaires en emploi direct dans le secteur marchand ou non marchand.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Se maintenir en emploi</i>
ACTION	OBJET	• <i>Reprendre une activité professionnelle saisonnière</i>
	CONTENU	• <i>Contrat de travail pour la réalisation de tous types de travaux saisonniers viticoles et notamment les vendanges</i>
	PILOTE	<i>Pôle Emploi</i>
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	—
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	• <i>Organismes de placement</i> • <i>Employeurs</i>
	TERRITOIRE	<i>Le département</i>
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

PARCOURS DE REMOBILISATION PROFESSIONNELLE

Accompagner la reprise autonome d'activité professionnelle

RECHERCHE AUTONOME D'EMPLOI

PUBLIC	<i>Bénéficiaires immédiatement employables, en capacité de s'intégrer en poste de façon autonome et dont le profil correspond aux critères de l'offre d'emploi.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Intégrer le marché du travail.</i>
ACTION	OBJET	• Accès à l'emploi
	CONTENU	• Évaluation des parcours, • Organisation de la recherche d'emploi,
	PILOTE	Pôle Emploi
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	—
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	• Organismes de placement • Employeurs
	TERRITOIRE	Le département
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

PARCOURS DE REMOBILISATION PROFESSIONNELLE

Accompagner la reprise autonome d'activité professionnelle

ACCOMPAGNEMENT VERS LA CRÉATION
D'ENTREPRISE

PUBLIC	<i>Bénéficiaires porteurs d'un projet de création ou de reprise d'activité.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Bénéficier d'un diagnostic et d'un appui technique pour la définition ou la consolidation du projet par un accompagnement spécifique et personnalisé jusqu'à la création ou la reprise d'activité.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre la création ou le développement d'activité indépendante pérenne permettant d'assurer des revenus stables
	CONTENU	<p>Modules :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer son entreprise, pourquoi pas ? - Organiser son projet de création ou de reprise d'entreprise
	PILOTE	<i>Pôle Emploi</i>
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	—
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) • Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) • Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) • Chambre des Métiers • Réseau CREA • Pôle Emploi • Maison de l'Emploi Épernay (MDE)
	TERRITOIRE	<i>Le département</i>
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

PARCOURS DE REMOBILISATION PROFESSIONNELLE

Accompagner la reprise autonome d'activité professionnelle

ACCOMPAGNEMENT À L'EMPLOI DE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

PUBLIC	<i>Bénéficiaires reconnus travailleurs handicapés</i>	
	OBJECTIFS	<i>Favoriser l'embauche des personnes en situation de handicap dans les entreprises par le biais d'un accompagnement adapté.</i>
ACTION	OBJET	• Accéder à l'emploi ou à une formation
	CONTENU	• Mise en place de services d'accompagnement professionnel des personnes en situation de handicap.
	PILOTE	<i>Pôle Emploi</i>
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	—
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)</i> • <i>Cap Emploi</i> • <i>Permanence du Jard</i>
	TERRITOIRE	<i>Le département</i>
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

PARCOURS DE REMOBILISATION PROFESSIONNELLE

Sécuriser la remobilisation professionnelle

DEMANDE D'ALLOCATION PERSONNALISÉE
DE RETOUR À L'EMPLOI (APRE).

PUBLIC	<i>Bénéficiaires en reprise effective d'activité (emploi ou formation) devant supporter des frais inhérents à celle-ci.</i>	
	OBJECTIFS	<i>Favoriser l'accès à l'emploi par la prise en charge financière des frais occasionnés par la reprise d'activité.</i>
ACTION	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en charge financièrement les frais notamment liés aux modes de transport, à la garde d'enfant...
	CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Aide financière directe
	PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Général (SILS) • État : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et l'Emploi (DIRECCTE), Unité Territoriale de la Marne (UT 51)
	ORGANISME(S) CONVENTIONNÉ(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Auto école • Fournisseurs concernés
	PARTENAIRES ASSOCIÉS	<ul style="list-style-type: none"> • CAF • CCAS/CIAS • Pôle Emploi
	TERRITOIRE	<i>Le département</i>
	NOMBRE DE PLACES CONVENTIONNÉES	—

LES ANNEXES



DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

SE13-05-III-04

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MARNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU VENDREDI 17 MAI 2013

Objet :
Politique de lutte contre les exclusions – Programme Départemental d'Insertion 2013-2015

L'an deux mille treize, le dix-sept mai, l'Assemblée Départementale s'est réunie à l'Hôtel du département sous la Présidence de Monsieur René-Paul SAVARY pour examiner les rapports inscrits à l'ordre du jour.

NOMBRE DE CONSEILLERS GÉNÉRAUX EN EXERCICE : 44

QUORUM : 23

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : M. SAVARY, Président du Conseil général

MEMBRES PRÉSENTS :

MM. AIMONT, ARROUART, Mme BARRE, MM. BIAUX, BOTELLA, BOUQUET, CAQUOT, Mme COËZ, MM. de COURSON, DESAUTELS, DEVAUX, Mme DOREMUS, M. DOUCET, Mme DUCHEIN, MM. FALALA, FAYNOT, Mme FERAT, Mme GHALLAL, MM. GORISSE, GROSBETY, LEMAIRE, LESCOUET, LEVEQUE, MARX, MOITTIE, MOUTON, NAMUR, PAUL, PERROT, Mme PERSON, MM. PINON, QUENARD, ROBINET, ROCHA, RUMMEL, SCHWEIN, TOULLEC, TUNC, VALENTIN.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES ET REPRÉSENTÉS : MM. COLLARD, FORTUNE, KARIGER

MEMBRE ABSENT EXCUSE ET NON REPRÉSENTÉ : M. BRUYEN

Rapporteur : Monsieur Alphonse SCHWEIN

Notre politique en matière d'insertion est un axe majeur de nos actions de solidarité. Représentant en 2012 près de 53 M d'€, le versement de la prestation de RSA (Revenu de Solidarité Active) concerne ainsi près de 11 000 foyers, soit plus de 23 000 personnes.

La loi du 1^{er} décembre 2008 portant création du RSA prévoyait l'adoption par les Conseils généraux des Programmes Départementaux d'Insertion (PDI) ; au terme des années passées, il importe donc de déterminer un nouveau dispositif triennal. C'est l'objet de ce nouveau PDI qui, fort de l'évaluation de la précédente programmation et d'un partenariat renouvelé au travers du Pacte Territorial d'Insertion, opère plusieurs changements fondateurs.

Pour définir cette politique et sa gouvernance, chaque département élabore ainsi un Pacte Territorial d'Insertion (PTI) fédérant les différents partenaires acteurs de l'emploi, de l'insertion, de la formation professionnelle, du développement économique et de l'autonomie sociale.

Ce document fondateur permet de déterminer les priorités d'actions partagées pour faire converger les initiatives et les efforts et de favoriser une véritable dynamique partenariale. C'est ainsi que le Département de la Marne a été l'une des premières collectivités à signer avec les différents acteurs mobilisés autour de l'insertion un Pacte Territorial d'Insertion triennal en 2010.

SE13-05-III-04

Le nouveau Pacte Territorial 2013-2015, né du travail partenarial étroit entre le Conseil général, l'Etat, Pôle emploi, la CAF, la MSA, les CCAS-CIAS et le Conseil régional, fédère les énergies autour de trois axes stratégiques :

- permettre l'insertion vers l'emploi des bénéficiaires du RSA,
- requalifier les publics non employables à très court terme au travers d'actions d'insertion socio-professionnelle,
- favoriser l'autonomie des publics les plus fragiles.

Pour sa part, le PDI s'inscrit dans l'inventaire des outils de pilotage du dispositif, aux côtés de la convention d'orientation, et a pour vocation de réaffirmer le rôle de chef de file de l'insertion du Département par :

- la définition de la politique départementale d'accompagnement des bénéficiaires du RSA,
- le recensement de l'offre et des besoins locaux en matière d'insertion,
- la planification des actions correspondantes.

Les orientations du PDI 2013-2015 :

- le retour à l'emploi des publics directement employables,
- la remise à niveau des publics présentant des freins socio-professionnels d'accès à l'emploi,
- l'autonomisation des publics : quatre axes d'intervention ont donc été retenus : l'accompagnement à la santé, les savoirs de base, la mobilité, la socialisation et l'émergence de projet.

Les actions :

- **L'offre d'insertion socio-professionnelle : 850 parcours**

Dans les actions nouvelles : Un chantier d'insertion GARAGE sur Reims permettra à des bénéficiaires des minima sociaux de faire réparer leur véhicule à des tarifs modiques, travaux réalisés par des salariés bénéficiaires du RSA en insertion dans le chantier.

- **L'offre d'insertion sociale : 1 468 parcours**

En matière d'accompagnement de santé : 700 parcours

Dans les actions nouvelles :

- o **une action de promotion engagée avec la CPAM** pour orienter les bénéficiaires du RSA de la Marne vers l'Examen Périodique de Santé (EPS) accessible à tout assuré social,
- o **un suivi renforcé post EPS** par le Centre Marnais de Promotion de la Santé pour les publics identifiés comme relevant d'une prise en charge médicale
- o **un accompagnement Personnalisé à la Santé** réalisé par l'UDAF permettant notamment la prise en compte de la problématique mobilité en secteur rural dans le parcours d'accès aux soins.
- o **un Parcours d'Accompagnement Individuel Spécifique**

En matière de savoirs de base : 234 parcours

- o ALPHACIL est devenu Parcours langue : cette action de réappropriation des savoirs de base en langue française permet la constitution de groupes de niveaux et l'obtention notamment du Diplôme Initial de Langue Française (DILF)
- o Itinéraire Bis : action d'émergence de projet et d'accès à la citoyenneté à destination du public Gens du Voyage semi-sédentaire sur le territoire rémois
- o Un groupe délocalisé sur FISMES du Parcours Langue

SE13-05-III-04

En matière de mobilité : 210 parcours

Poursuite des actions précédentes	Actions nouvelles
<ul style="list-style-type: none"> o Aide financière directe via l'APRE (Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi) o Financement des initiatives de types « parc mobilité » o Accompagnement des structures de type « auto-école sociales » telle DECLIC sur Reims 	<ul style="list-style-type: none"> o Projet d'action accompagnement au Code sur Epernay et Sézanne o Projet d'auto-école sociale sur Vitry le François o Volet mobilité du garage d'insertion

En matière de socialisation et d'émergence de projet : 324 parcours

Poursuite des actions précédentes	Actions nouvelles
<ul style="list-style-type: none"> o Evolution des ex-actions vie quotidienne vers des ateliers collectifs d'intégration et de projet (ACIP) par le biais de la rédaction d'un cahier des charges commun à l'ensemble des prestataires sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> o ACIP Tremplin sur Reims et Epernay : module complémentaire qui permet une poursuite de parcours passerelle vers le champ socioprofessionnel o ACIP sur Châlons, Vitry, Epernay, Montmirail et Sézanne.

La 3ème commission a rendu un avis favorable au PDI 2013-2015 et vous demande de bien vouloir autoriser le Président à signer tous les conventionnements et documents afférents à la mise en œuvre de ce programme.

La 3ème commission remercie également toute l'équipe de l'insertion qui a élaboré le PDI 2013/2015 et les fiches action.

Il est procédé au vote :

12 ABSTENTIONS

ADOPTÉ

Le Président du Conseil général,

SIGNE

René-Paul SAVARY
Sénateur de la Marne

PACTE TERRITORIAL D'INSERTION 2013-2015

- > Conseil général de la Marne
- > Etat
- > Conseil régional de Champagne Ardenne
- > Union Départementale des CCAS
- > Pôle Emploi Marne
- > Caisse d'Allocations Familiales de la Marne
- > Mutualité Sociale Agricole Marne, Ardennes, Meuse

Pacte Territorial partenarial d'Insertion du Département de la Marne 2013-2015

*Entre le Président du Conseil Général de la Marne,
et
Monsieur le Préfet de Région Champagne Ardenne, Préfet de la Marne
Monsieur le Président du Conseil Régional de Champagne Ardenne
Monsieur le Directeur Territorial de Pôle Emploi de la Marne
Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne
Monsieur le Directeur de la Mutualité Sociale Agricole Marne, Ardennes, Meuse
Monsieur le Président de l'Union Départementale des CCAS*

Préambule

La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le RSA confie aux Départements la responsabilité de la coordination des politiques d'insertion (art L.115.2 du Code de l'Action Sociale et des Familles). Pour définir cette politique et sa gouvernance, chaque Département élabore un Pacte Territorial d'Insertion (PTI) fédérant les différents partenaires acteurs de l'emploi, de l'insertion, de la formation professionnelle, du développement économique et de l'autonomie sociale.

C'est ainsi que le Département de la Marne a été une des premières collectivités à signer avec les différents acteurs mobilisés autour de l'insertion, un PTI triennal arrivé à échéance en décembre 2012.

A l'origine document de compilation, le Pacte, désormais installé dans la palette des schémas relatifs à l'insertion, doit, sans abandonner son caractère avant tout politique, intégrer des axes d'action communs et précis.

En effet, le contexte socio-économique incertain, la diversité des acteurs en présence et la nécessaire évaluation de l'action publique conduisent à proposer quelques orientations structurantes qui engagent les partenaires dans le cadre de leurs compétences respectives.

Ainsi, cette seconde génération de PTI s'articule-t-elle autour de 3 axes fondamentaux identifiés au regard de la typologie des publics :

- › le retour à l'emploi pour les publics directement employables,
- › la remise à niveau des publics présentant des freins socio professionnels d'accès à l'emploi au travers la construction d'un parcours d'insertion
- › l'autonomie des publics les plus fragiles par des actions avant tout socialisantes

Ainsi, et fort de ces objectifs, ce nouveau pacte (PTI 2013-2015) se veut comme le renouvellement d'une volonté affirmée de promouvoir une politique d'insertion performante, articulée autour d'axes de collaboration précis et mesurables, afin de rendre concrète l'action des différents partenaires dans le cadre de leurs compétences au profit des publics précarisés.

1 / Les acteurs, partenaires du Pacte

- › **L'Etat** qui apporte sa contribution à laquelle ses services DDCSPP et DIRECCTE collaborent en qualité de :
 - financeur du dispositif RSA pour ce qui concerne le RSA « activité », le RSA « jeune » et l'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE),
 - pilote de la politique de l'emploi,
 - pilote de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE),
 - pilote de la lutte contre les discriminations,
 - copilote de la politique du logement.
- › **Pôle Emploi** qui est le partenaire naturel du Département pour faciliter et sécuriser le parcours d'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA.
- › **La Région Champagne Ardenne** compétente au titre de la politique régionale d'apprentissage et de formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle.

- **La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)** partie prenante du PTI en qualité d'organisme payeur du RSA et d'acteur d'une action sociale familiale en direction des familles les plus fragiles et notamment les familles monoparentales.
- **La Caisse de Mutualité Sociale Agricole (CMSA)** Marne Ardennes Meuse partie prenante du PTI en qualité d'organisme payeur du RSA mais aussi comme partenaire au titre de l'action sanitaire et sociale, notamment en ce qui concerne les problématiques socio-économiques des non-salariés et salariés agricoles.
- **L'Union Départementale des CCAS** représentant les collectivités partenaires privilégiées du Département, engagées à ses côtés dans la procédure d'ouverture de droits des bénéficiaires et de leur accompagnement.
- **D'autres partenaires** pourront être associés à cette réflexion au cours de l'élaboration du Pacte, au travers de leur partenariat avec le Département de la Marne parmi lesquels :
 - les personnes morales gestionnaires des Plans Locaux d'Insertion par l'Emploi (PLIE),
 - le réseau des Missions Locales,
 - Cap Emploi,
 - la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM),
 - La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH),
 - les structures d'Insertion par l'Activité Economique (IAE),
 - et en tant que de besoin, des branches professionnelles, l'ensemble des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, et des représentants d'usagers ou d'associations d'usagers,
 - L'Association des Maires de la Marne.

2 / Les axes stratégiques du Pacte

Le Pacte Territorial d'Insertion est un document qui traduit la volonté du législateur de répondre aux différents constats portés sur l'insertion des publics bénéficiaires du RSA.

En effet, le nombre important de personnes concernées (près de 14 900 au 31 décembre 2012), leurs problématiques souvent multiformes, les compétences croisées des principaux partenaires, la relative profusion des opérateurs institutionnels, associatifs œuvrant sur le champ de l'insertion imposaient de convenir d'une feuille de route commune articulée autour d'axes resserrés, et par conséquent lisibles et évaluables.

Bien évidemment, cet effort inédit de formalisation de l'action implique de rappeler des notions clefs qui constituent le fondement du PTI.

- Tout d'abord, l'idée maitresse réside dans l'adoption par chaque partenaire de la résolution d'accompagner chaque bénéficiaire du RSA vers la frontière de l'employabilité. L'enjeu ici est de rappeler que le RSA n'est pas un statut et qu'il ne présente pas a priori de caractère durable.
- Ensuite, et fort de l'évaluation des politiques publiques depuis plus de 20 ans notamment au travers du RMI, le souhait de stopper le lent mouvement quasi naturel de « déclassement » des publics précarisés dès lors qu'ils bénéficient de prestations de solidarité. Il s'agit en l'espèce de maintenir à niveau par une approche socioprofessionnelle des individus, qui sans être immédiatement insérables sur le marché du travail, possèdent le potentiel pour être accompagnés vers l'employabilité.
- Enfin, l'optimisation des réponses et des dispositifs existants est également une priorité ; l'atomicité des acteurs et de leurs moyens est à la fois un atout pour couvrir le large spectre des problématiques et les besoins des usagers mais il peut également révéler de possibles ruptures d'équité de traitement et de sous-utilisation des actions de droit commun. De même, dans un contexte socio-économique difficile, l'insuffisante connaissance des interventions de chaque opérateur est préjudiciable.

Chacune des 3 orientations intègre des grandes thématiques à investir et qui devront par la suite être déclinées en fiches actions par les partenaires dans leurs schémas respectifs.

AXE I • Permettre l'insertion vers l'emploi des bénéficiaires du RSA

Conformément aux objectifs de l'accord-cadre conclu entre l'Assemblée des Départements de France (ADF) et Pôle Emploi le 30 juin 2009, et convaincus que la réussite du Parcours d'Insertion professionnelle du bénéficiaire réside dans la coordination conjointe des réseaux, le Conseil Général, l'UT 51 de la DIRECCTE et Pôle Emploi conviennent de renforcer leur collaboration pour coordonner et renforcer leurs actions en faveur des publics en situation de précarité sociale et économique visés par la loi du 1er décembre 2008.

Cette collaboration s'appuie sur le principe de la connaissance mutuelle au travers de la promotion des bonnes pratiques notamment celles qui ont été développées ces dernières années et sont le fruit d'un réel partenariat qui a permis la mise en œuvre d'actions concrètes engagées dans le cadre du PDI et du CDIAE.

Elle est fondée sur une volonté commune de mobiliser prioritairement les prestations existantes (PDI et prestations Pôle emploi) voire de les adapter.

C'est dans cet esprit que des outils d'aide à l'orientation ont été élaborés après concertation commune ayant donné lieu à l'établissement de la nomenclature d'orientation.

AXE II • « Requalification » des publics non immédiatement employables par des actions socioprofessionnelles

Certains publics sont particulièrement touchés par les difficultés d'accès à l'emploi en raison notamment de leur manque d'expérience professionnelle liée à leur âge, à l'absence de qualification adaptée, à la reconnaissance d'une situation de handicap ou à la durée d'inactivité. Il s'agira de stopper la tendance à certaine forme de déclassement et d'exclusion définitive du marché du travail mais également de valoriser les potentialités des bénéficiaires du RSA par des actions ciblées et ainsi de permettre leur remise à niveau pour entrevoir à moyen terme leur insertion professionnelle.

En l'espèce, cet axe est celui qui exige la plus grande cohérence d'action car il se situe à la jonction des sphères strictement sociales et professionnelles. Aussi, les signataires du PTI rechercheront toutes les synergies possibles des actions déjà engagées pour en optimiser les résultats d'une part, et envisageront toutes les pistes à investiguer pour atteindre cette requalification.

Le plan d'action peut se fonder sur les priorités suivantes :

- > mettre en place des actions ciblées pour aider à l'insertion des publics en difficulté d'insertion en raison de leur âge, de leur situation familiale, d'un handicap, d'un manque de qualification
- > utiliser, autant que faire se peut, les structures d'insertion par l'Activité Économique
- > tendre, à cet égard, vers une procédure unique conjointe de conventionnement des Ateliers Chantiers d'Insertion Etat/Conseil Général
- > renforcer la co-construction d'un plan d'action concerté Etat/ Département sur la politique départementale des contrats aidés avec la mise en œuvre du contrat unique
- > impulser des actions en faveur des jeunes bénéficiaires du RSA pour accompagner la mise en œuvre d'un parcours sur le volet éducatif, santé, logement, emploi...
- > optimiser l'utilisation des fonds d'aide (FSL, APRE...),
- > veiller à une articulation optimale des dispositifs de remobilisation du Conseil général avec les dispositifs de formation professionnelle de la Région Champagne-Ardenne
- > veiller à une articulation optimale des dispositifs de remobilisation du Conseil général avec les actions mises en place par les communes

AXE III • Favoriser l'autonomie des publics les plus fragiles

Cet axe est particulièrement important car il doit permettre d'initier des actions de fond susceptibles de lever des difficultés majeures d'insertion, essentiellement celles tenant aux leviers personnels des bénéficiaires du RSA.

L'orientation sociale que sous-tend cet objectif constitue également la contrepartie pour certains usagers du paiement du Revenu de Solidarité Active. En l'occurrence, cela consistera à chaque fois à remobiliser les potentialités des individus par des interventions d'abord socialisantes et à traiter les problématiques identifiées comme obérisantes à une insertion durable.

La notion de parcours prend ici toute sa dimension puisqu'il s'agira de procéder étape par étape et faire progresser autant que possible les personnes concernées vers le retour à l'emploi.

Les principales déclinaisons de l'axe III s'articuleront autour des chantiers suivants :

- > favoriser la mobilité : évaluer, développer et diversifier les solutions offertes,
- > soutenir la parentalité et apporter des éléments de réponse à la problématique de la garde des enfants,
- > permettre la résolution de la problématique de l'accès au maintien dans le logement décent des plus fragiles,
- > mettre en place les actions favorisant la résolution des problématiques de santé,
- > favoriser la réappropriation des savoirs de base et lutter contre l'illettrisme.

3 / L'animation et l'évaluation du Pacte

Il existe au niveau départemental et infra départemental diverses instances pilotées et animées par les partenaires en charge des politiques publiques contribuant à l'insertion des personnes en difficultés.

Pour simplifier ces multiples niveaux de réflexions, de mise en œuvre et de suivi de dispositifs, les signataires du Pacte conviennent d'assurer une coordination étroite des différents comités en assurant des points réguliers croisés dans les différentes instances existantes à la fois pour réduire d'éventuels interstices de problématiques non traitées et éviter toute forme de redondances.

Le Département est responsable de la politique départementale d'insertion des bénéficiaires du RSA. A ce titre, il veille à une mise en synergie des diverses politiques publiques pour élaborer le programme départemental d'insertion désormais ouvert à tous les publics éligibles au RSA.

Pour ce faire, il s'appuiera sur :

> L'animation déconcentrée dans les dispositifs existants

Dans un souci d'optimisation d'allocation des moyens, il est convenu de faire porter le suivi des objectifs opérationnels au plus près des territoires, au niveau infra-départemental (SPEL, EPL...)

Les autres instances locales déjà existantes connaissant des questions relatives notamment à l'insertion par l'Activité Economique animées conjointement par la DIRECCTE et Pôle Emploi (Comité Technique d'Animation) seront le lieu d'animation et de développement des objectifs définis dans le Pacte.

> L'évaluation du Pacte Départemental d'Insertion

Au regard de l'ambition affichée par le Pacte concernant les 3 axes stratégiques, les partenaires conviennent de se réunir une à deux fois par an en formation plénière sous la présidence du Conseil général (voire plus en tant que de besoin notamment dans des formats plus techniques), pour :

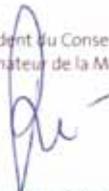
- > évaluer la mise en œuvre des différentes actions retenues, par l'intermédiaire de grilles d'indicateurs communs à construire,
- > évaluer leur incidence sur les parcours et situations individuels des bénéficiaires notamment au travers de l'interrogation directe des intéressés,
- > et proposer, le cas échéant, d'autres types de réponses susceptibles de contribuer à l'insertion des publics compte tenu de l'évolution de la situation.

La déclinaison en objectifs opérationnels relève de la stricte compétence de chacune des parties signataires.

Selon les orientations du Pacte validées par le Comité de Pilotage, pourront être associés des partenaires qui au regard de leur compétence technique, institutionnelle, de leur représentativité par rapport aux bénéficiaires du RSA, à un secteur d'activité professionnel, peuvent apporter une expertise en matière de diagnostic de besoins et d'appui à la définition d'un plan d'action.

Fait à Reims
le 5 juillet 2013

Le Président du Conseil Général
Sénateur de la Marne



René-Paul SAVARY

Le Préfet de Région Champagne Ardenne,
Préfet de la Marne



Pierre DARTOUT

Le Président du Conseil Régional
de Champagne Ardenne



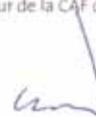
Jean-Paul BACHY

Le Directeur territorial de Pôle Emploi de la Marne



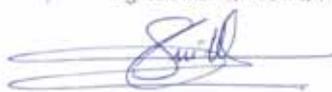
Philippe LACOSTE

Le Directeur de la CAF de la Marne



Robert WOJCIECHOWSKI

Le Directeur général de la Mutualité Sociale
Agricole Marne, Ardenne, Meuse



Hubert BRUNEEL

Le Président de l'Union Départementale
des CCAS



Stéphane JOLY

CONVENTION D'ORIENTATION

- > Conseil général de la Marne
- > Etat
- > Conseil régional de Champagne Ardenne
- > Union Départementale des CCAS
- > Pôle Emploi Marne
- > Caisse d'Allocations Familiales de la Marne
- > Mutualité Sociale Agricole Marne, Ardennes, Meuse

Convention d'Orientation du Département de la Marne

relative au dispositif d'orientation
et au droit à l'accompagnement
des bénéficiaires du Revenu
de Solidarité Active

2013-2015



Entre les soussignés,

Le Conseil général de la Marne, sis 2^{bis} rue de Jessaint à Châlons-en-Champagne cedex (51038), représenté par son Président, Monsieur René-Paul SAVARY, Sénateur de la Marne dûment habilité à la signature des présentes en vertu de la délibération en date du 17 mai 2013

et

L'Etat, sis 1 rue de Jessaint à Châlons en Champagne (51038), représenté par le Préfet de Région Champagne Ardenne, Monsieur Pierre DARTOUT, dûment habilité à la signature des présentes,

Le Conseil régional de Champagne-Ardenne, sis 5 rue de Jéricho à Châlons-en-Champagne (51000), représenté par son Président, Monsieur Jean-Paul BACHY, dûment habilité à la signature des présentes,

Pôle Emploi, sis 5, rue du Président Franklin Roosevelt à Reims (51721) représenté par son Directeur Territorial, Monsieur Philippe LACOSTE, dûment habilité à la signature des présentes,

La Caisse d'Allocations Familiales de la Marne (CAF), sise 202 rue des Capucins à Reims (51100) représentée par son Directeur, Monsieur Robert WOJCIECHOWSKI, dûment habilité à la signature des présentes,

La Mutualité Sociale Agricole Marne, Ardennes, Meuse (MSA), sise 24 boulevard Roederer à Reims (51077) représentée par son Directeur, Monsieur Hubert BRUNEEL, dûment habilité à la signature des présentes,

L'Union Départementale des CCAS/CIAS de la Marne, sise 11 rue Voltaire – BP 2521 à Reims (51071) représentée par son Président, Monsieur Stéphane JOLY, dûment habilité à la signature des présentes,

PRÉAMBULE

La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le RSA est venue confirmer la compétence du Conseil général en matière d'insertion, et confier au Président du Conseil général le rôle de pilote de cette réforme.

Dans ce cadre, le Président du Conseil général est investi de la mission d'orientation des bénéficiaires du RSA qu'il met en œuvre sur son territoire avec les partenaires institutionnels au travers de la définition d'un Parcours d'Insertion adapté à la situation individuelle.

La présente convention, pièce maîtresse du dispositif du RSA, définit ainsi les modalités pratiques de mise en œuvre du dispositif d'orientation et du droit à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans la Marne avec le souci permanent d'offrir un service de qualité à l'utilisateur.

Conscients que la rapidité et la pertinence de l'évaluation de la situation du bénéficiaire et des décisions d'orientation qui en découlent sont les facteurs clés d'une prise en charge efficiente, les signataires s'entendent sur les objectifs prioritaires suivants :

- mobiliser leurs compétences et moyens de droit commun
- garantir la coordination de leurs interventions
- garantir l'offre d'une réponse adaptée et personnalisée dans le cadre de l'accompagnement du Parcours d'Insertion

1 / Cadre général d'intervention

Les signataires s'entendent sur le cadre général d'intervention et les notions de la présente convention définie ci-dessous.

A / Le droit à accompagnement

1 / Son principe

Le droit à accompagnement s'entend d'une logique de droits et devoirs par lesquels le bénéficiaire s'engage à rechercher un emploi, entreprendre les démarches à la création de sa propre activité ou entreprendre les actions nécessaires à sa meilleure insertion sociale ou professionnelle.

Tout bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique (art L262-27 et L262-28 du CASF).

2 / Son champ d'action

Le droit à accompagnement s'applique tant à la personne bénéficiaire du RSA qu'à son conjoint, concubin ou partenaire de PACS, chacun s'engageant individuellement par la signature d'un Contrat d'Engagement Réciproque.

Le droit à accompagnement n'est pas étendu aux ayant-droit des bénéficiaires.

Les bénéficiaires du RSA disposant d'un revenu d'activité mensuel inférieur à 500 € sont tenus par l'obligation d'engagement dans l'accompagnement proposé, et entrent ainsi dans le champ des droits et devoirs.

Tout bénéficiaire qui n'est pas tenu à l'obligation de s'engager dans l'accompagnement peut solliciter chaque année un rendez-vous pour évoquer les conditions permettant l'amélioration de sa situation professionnelle.

2 / Mise en œuvre des dispositifs d'accueil et d'ouverture des droits, en matière de RSA

La présente convention décline les modalités de mise en œuvre des dispositifs d'accueil, d'orientation et du droit à l'accompagnement, ainsi que les critères appréciés pour la définition des parcours d'insertion dès l'entrée dans le dispositif RSA du bénéficiaire.

Elle est complétée par des conventions bi-partenariales des acteurs du champ de l'emploi, de la formation professionnelle, du développement économique et de l'insertion sociale.

Elle acte également la coordination de l'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE) dans le respect des critères d'attribution de chaque partenaire.

A / Mise en œuvre du dispositif d'accueil des demandeurs

Les signataires s'entendent sur l'engagement commun de :

- gérer le premier contact avec tout demandeur d'information sur la prestation, quelle que soit la typologie du public se présentant,
- orienter le demandeur vers le partenaire adéquat pour l'instruction du dossier, conformément à la présente convention.

B / Mise en œuvre du dispositif d'instruction

1 / Instructeurs agréés dans la Marne

Les signataires s'entendent sur la notion d'instructeurs agréés définie par l'article L262-15 du CASF qui autorise l'instruction des demandes de RSA pour les seuls :

- services de la CAF,
- services de la MSA,
- services des Centres communaux ou intercommunaux d'Action Sociale (CCAS/CIAS) lorsqu'ils ont décidé d'exercer cette compétence,
- services du Conseil général (Circonscriptions de la Solidarité Départementale).

2 / Répartition des publics

Le Département maintient, en accord avec ses partenaires, les dispositions d'organisation antérieures et adaptées selon les besoins.

Au regard de la volonté commune de ne pas occasionner de difficultés supplémentaires pour le public dans le repérage de l'interlocuteur prévu et afin de maintenir les éventuelles prises en charge préexistantes, la répartition entre partenaires instructeurs est opérée comme suit de manière privilégiée :

- Public monoparental (éligible au RSA majoré) CAF
- Public familial (couple avec enfants) Conseil général
- Public monoparental (éligible au RSA non majoré) Conseil général
- Public affilié au régime de sécurité sociale agricole MSA
- Public en situation d'isolement CCAS/CIAS volontaires
- Public couple sans enfant CCAS/CIAS volontaires

3 / Prise en charge des demandes de RSA

Conscient de l'intérêt pour l'usager d'une ouverture de droits rapides, les signataires s'accordent pour faire de la dématérialisation le mode privilégié de dépôt des demandes dont ils instruisent la constitution, la forme papier devant à terme rester marginale et réservée pour les seuls cas où une impossibilité technique sera relevée.

A cette fin, l'outil @RSA mis à disposition de la CAF est utilisé par l'ensemble des partenaires signataires.

C / Ouverture de droits au RSA

Le Président du Conseil général délègue à la CAF et à la MSA, compétence pour les décisions individuelles d'ouverture de droits à l'allocation RSA pour les cas ne présentant ni technicité ni incidence particulières.

Le Président du Conseil général se réserve l'étude des demandes présentant une complexité particulière afin de déterminer l'opportunité de l'ouverture des droits au RSA.

Il s'agit notamment des dossiers concernant des demandeurs étudiants, exerçant une activité de travailleur indépendant ou ressortissant de pays étrangers.

D/ Identification des publics

L'identification des publics bénéficiaires du RSA est rendue possible par la dématérialisation des flux d'informations réciproques entre les partenaires dont la gouvernance et l'organisation technique est définie au niveau national au sein du Comité de Pilotage des Echanges d'Informations (CPEI), auquel participe notamment l'Assemblée des Départements de France (ADF), la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), la Caisse Nationale de la mutualité Sociale Agricole (CMSA), Pôle Emploi, la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS).

Ces échanges ont vocation à alimenter les dossiers individuels détenus par l'ensemble des partenaires par le biais de l'intégration des flux dans leurs progiciels.

1 / Outils mis à disposition du Conseil général**► Flux d'échanges d'informations CAF/MSA**

Le Conseil général intègre quotidiennement :

- le flux instruction collectant des informations de l'outil @RSA,
- le flux journalier bénéficiaire de la CAF recensant toutes les modifications opérées sur les dossiers des bénéficiaires.

Le Conseil général intègre mensuellement :

- le flux mensuel bénéficiaire de la CAF et de la MSA.

Le Conseil général a mensuellement à sa disposition :

- le flux financier justifiant la demande de versement d'acompte mensuel de la CAF,
- le flux des créances transférées par la CAF.

> Flux d'échanges informatiques Pôle Emploi

Le Conseil général de la Marne expérimente les échanges de flux avec Pôle Emploi. Une phase de test sera effectuée sur l'année 2013.

Ces flux permettront le suivi des bénéficiaires du RSA inscrits auprès de Pôle Emploi, et notamment celui de personnes relevant d'un parcours d'accompagnement professionnel et orientées en conséquence.

2 / Outils mis à disposition par les partenaires

> Conseil général

Sur la base des informations échangées avec la CAF, le Conseil Général met à disposition des partenaires, des listes de bénéficiaires du RSA.

> CAF

@RSA : La CAF met à disposition des partenaires instructeurs des demandes de RSA, l'outil @RSA. Son utilisation fait l'objet d'une habilitation individuelle gérée par le Conseil Général et supervisée par la CAF.

CAFPRO : La CAF met à disposition l'outil CAFPRO permettant l'accès aux données individuelles relatives aux prestations versées. Son utilisation fait l'objet d'une habilitation individuelle gérée par la CAF.

> Pôle Emploi

DUDE : Pôle Emploi met à disposition l'outil DUDE (Dossier Unique du Demandeur d'Emploi) permettant l'accès aux données individuelles de son suivi des bénéficiaires du RSA demandeurs d'emploi. Son utilisation est conditionnée à une session de formation organisée par Pôle Emploi et fait l'objet d'une habilitation individuelle gérée par Pôle Emploi.

> MSA

«**MSA Pro**» : La MSA met à disposition l'outil MSA CG permettant l'accès aux données individuelles relatives aux prestations versées. Son utilisation fait l'objet d'une habilitation individuelle gérée par la MSA Marne Ardennes Meuse.

3/ Mise en œuvre des dispositifs d'orientation et d'accompagnement en matière de RSA

Le Parcours d'Insertion

L'objectif affiché par les signataires d'accompagner chaque bénéficiaire du RSA vers la frontière de l'employabilité repose sur la capacité de chacun à offrir, dans le cadre de l'orientation définie par le Président du Conseil Général, une réponse individuelle adaptée aux problématiques du bénéficiaire du RSA.

Cet accompagnement doit suivre les rythmes de progression individuels permettant de réduire la distance qui sépare de l'employabilité.

A cette fin, un Parcours Individuel d'Insertion est défini pour chaque bénéficiaire qui doit faire émerger un projet d'insertion concret, réaliste au regard des freins et aptitudes de la personne.

Sa construction prend appui sur l'évaluation de ces freins à l'insertion, permettant la définition d'objectifs à atteindre. Des actions d'insertion jalonnent ce parcours.

Ces actions sont négociées et font l'objet d'une contractualisation dans le cadre du Contrat d'Engagement Réciproque (CER) ou du Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE) conclu avec le référent unique, sur la base des objectifs partagés et planifiés, régulièrement évalués et susceptibles d'être ajustés.

A / L'orientation

Afin de répondre à l'obligation d'un accompagnement adapté aux besoins de la personne, le Président du Conseil général évalue les freins et aptitudes du bénéficiaire ouvrant des droits au RSA dans le but d'élaborer son Parcours d'Insertion à venir, et par là, permettre son retour à l'emploi à court, moyen ou long terme.

Au regard de cette primo évaluation, et conformément à l'article L262-29 du CASF, le Président du Conseil général oriente le bénéficiaire du RSA tenu aux obligations d'insertion vers l'opérateur le plus à même d'offrir les actions d'insertion adaptées répondant aux problématiques identifiées.

1 / Les types d'orientation

> L'orientation professionnelle

Conformément à la loi, lorsque le bénéficiaire est disponible pour occuper un emploi ou pour créer sa propre activité, le Président du Conseil général l'oriente de manière prioritaire vers l'opérateur du Service Public de l'Emploi adapté à sa situation personnelle : Pôle Emploi, Cap Emploi ou le réseau des Missions Locales.

> L'orientation sociale

Lorsque la situation du bénéficiaire fait apparaître des difficultés tenant notamment à son état de santé, à sa situation sociale (logement, parentalité) qui font temporairement obstacle à son engagement dans une démarche de recherche d'emploi, le Président du Conseil Général oriente celui-ci vers les acteurs compétents en matière d'accompagnement social.

> L'orientation socioprofessionnelle

Lorsque la situation du bénéficiaire fait encore apparaître quelques difficultés d'ordre social qui ne font cependant pas obstacle à sa disponibilité au regard de l'emploi, le Président du Conseil Général oriente celui-ci vers les opérateurs compétents en matière d'accompagnement socioprofessionnel.

2 / Les outils d'aide à l'orientation

> @RSA

Les signataires s'entendent sur l'objectif commun de généraliser l'utilisation du module « appui à l'orientation » de l'outil @RSA pour recueillir les données socioprofessionnelles participant à la définition de l'orientation.

> La nomenclature départementale

Afin de permettre une approche coordonnée des situations individuelles, les signataires font de la Nomenclature départementale leur outil commun d'évaluation et de construction de parcours d'insertion.

Ce document partagé, par nature évolutif est le référentiel commun de rédaction des contrats d'engagement réciproque permettant la formalisation d'objectifs hiérarchisés, dont la prédominance de certains détermine l'orientation.

3 / La formalisation de l'orientation

> Le Contrat d'Engagement Réciproque (CER)

Le droit à l'accompagnement repose sur le CER formalisant les droits et devoirs du bénéficiaire du RSA envers le Conseil général, dont la contrepartie réside dans le versement de l'allocation.

Le CER doit être établi dans les 3 mois de l'ouverture de droit avec le référent unique désigné par le Président du Conseil Général et permet d'engager le bénéficiaire du RSA dans son parcours d'insertion.

Il affiche l'orientation proposée et les objectifs négociés avec le bénéficiaire, dans un maximum de trois et comporte une ou plusieurs actions d'insertion en conséquence.

Sa durée de validité est déterminée au regard de l'autonomie de la personne et de sa capacité de mobilisation dans les actions prescrites (de 3 à 6 mois, voire un an).

Au regard de l'harmonisation des critères d'orientation et de la cohérence des pratiques induites par la référence à la Nomenclature départementale, le CER fait l'objet d'une validation directe par le Président du Conseil général.

B. La réorientation

Les trajectoires individuelles des bénéficiaires sont par nature évolutives car ponctuées d'évènements imprévisibles menant à devoir redéfinir le Parcours d'insertion initialement prévu.

Une évaluation complémentaire de la situation peut ainsi obliger à une réorientation

Conformément à la loi, si l'examen de la situation du bénéficiaire fait apparaître que, compte tenu de ses difficultés, un autre organisme serait mieux à même de conduire les actions d'accompagnement nécessaires, son référent propose au Président du Conseil Général de procéder à une nouvelle orientation.

Le Président du Conseil général soumet pour avis sa proposition de réorientation à l'équipe pluridisciplinaire compétente.

1 / L'Équipe Pluridisciplinaire Locale (EPL)**> Missions**

Les EPL émettent des avis, avant la décision du Président du Conseil Général notamment sur :

- les situations de suspension ou de réduction du RSA,
- les situations de réorientation vers les organismes d'insertion sociale ou professionnelle,
- lorsque le bénéficiaire du RSA a été radié de la liste des demandeurs d'emploi...

> Organisation territoriale

Afin de répondre à sa mission de coordination des actions d'insertion, le Président du Conseil général définit le ressort des EPL sur la base du découpage des circonscriptions de la solidarité départementales.

Ainsi 7 EPL sont organisées dans le département : Châlons-en-Champagne, Reims, Reims Rural, Épernay, Sézanne, Sainte-Ménéhould et Vitry-le-François.

> Composition

Le Président du Conseil général constitue les équipes pluridisciplinaires locales dont la composition définie par arrêté est la suivante :

- un conseiller général, Président de l'EPL,
- un conseiller général, membre titulaire,
- deux conseillers généraux, membres suppléants,
- un représentant de Pôle Emploi,
- un représentant de la CAF,
- un représentant de la MSA Marne Ardenne Meuse,
- un représentant du Service Insertion et Logement Social du Conseil Général,
- un représentant de la ou des CSD du territoire de l'EPL,
- un représentant d'une association œuvrant dans le champ de l'insertion représentant les bénéficiaires du RSA.

Les membres désignés par la présente convention d'orientation peuvent à leur demande, assister aux travaux de l'EPL.

4 / L'organisation de l'accompagnement et l'offre de service des partenaires**A / Les principes de la répartition**

Conformément à la loi généralisant le RSA, le public relevant d'une orientation professionnelle est accompagné par les opérateurs du Service Public de l'Emploi et prioritairement Pôle Emploi.

Le Conseil général assure l'accompagnement des bénéficiaires relevant d'une orientation sociale ou socioprofessionnelle.

Cet accompagnement peut être délégué par voie de convention auprès de partenaires.

B / L'offre d'accompagnement dans la Marne**1 / L'offre de droit commun**

Sans préjudice d'une offre plus spécifique, les signataires s'engagent à mobiliser en premier lieu les dispositifs de droit commun pour les bénéficiaires qu'ils accompagnent.

2 / Le PDI

L'ensemble des actions concourant à l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du RSA est contenu dans le Programme Départemental d'Insertion.

C / Les partenaires en charge de l'accompagnement**1 / L'offre de service du Département**

Chef de file du dispositif, le Conseil général organise ses compétences en matière de RSA, au sein de la Direction de la Solidarité Départementale.

Les circonscriptions de la solidarité départementale et plus spécialement le Service Insertion et Logement Social, sont chargés de la mise en œuvre des différentes phases d'intervention du dispositif.

Le Département s'engage ainsi dans ce cadre à assurer :

> Au niveau central du Service Insertion et Logement Social

- la gestion administrative des dossiers complexes de la prestation, en partenariat avec la CAF/MSA (décision d'opportunité du Président du Conseil Général),
- la gestion des indus et du contentieux
- la gestion des Contrats Uniques d'Insertion relevant de sa compétence,
- l'animation et la coordination de l'offre d'insertion dans le cadre du PDI,
- l'animation des équipes pluridisciplinaires,
- le paiement des aides financières permettant de lever les freins à la reprise d'activité et notamment l'APRE.

> Au niveau des C.S.D.

- l'accueil et l'information du public,
- l'instruction administrative de la demande,
- le recueil et l'analyse des données socio-professionnelles,
- les propositions d'orientation sociale et/ou professionnelle,
- l'accompagnement des publics.

2 / L'offre de service de la CAF**> Accueil**

La CAF gère dans ses différents lieux d'accueil de Reims, Châlons en Champagne, Épernay et Vitry le François le premier contact avec tout allocataire qui sollicite le RSA et l'oriente vers le partenaire adéquat pour l'instruction de sa demande.

> Instruction

La CAF prend en charge l'instruction du RSA pour les familles monoparentales pouvant prétendre au RSA majoré.

> Appui à l'orientation

Les travailleurs sociaux de la CAF proposent à tous les nouveaux entrants dans le dispositif RSA majoré une consultation individualisée visant - par le recueil et l'analyse de données socio-professionnelles - à définir une orientation sur l'un des 3 parcours prévus par la nomenclature départementale RSA.

> Accompagnement

Les travailleurs sociaux de la CAF prennent en charge l'accompagnement des bénéficiaires du RSA majoré orientés sur un parcours de remobilisation sociale ou de remobilisation socio-professionnelle – dans les limites suivantes :

- la prise en charge des familles relevant déjà d'un accompagnement social qui s'avère assuré, financé ou coordonné par le Conseil Général doit faire l'objet d'une concertation préalable entre les travailleurs sociaux de la Circonscription Départementale et du service d'accompagnement social de la CAF afin d'éviter de démultiplier les intervenants et les contractualisations auprès d'une même famille.
- Les accompagnements socio-professionnels restent limités en nombre et dans leur durée - le temps de mettre en place et consolider les relais en direction des référents RSA du Conseil général et/ou des référents Mission Locale.

L'accompagnement assuré par la CAF est un accompagnement individualisé portant notamment sur les problématiques de soutien à la parentalité (mise en œuvre de l'obligation alimentaire, maintien des relations avec le parent non gardien, accès aux modes de garde, socialisation de l'enfant) et sur les problématiques de vie quotidienne (organisation budgétaire, accès aux droits, accès et maintien dans un logement décent).

Cet accompagnement individualisé peut être renforcé et complété par une participation à des ateliers collectifs mis en place par le service d'accompagnement social de la CAF et/ou par une inscription sur les actions ciblées, proposées dans le cadre du PDI (santé, maîtrise de la langue et remise à niveau)

3 / L'offre de service de la CMSA

La MSA ne procède pas à l'orientation et à l'accompagnement des publics relevant de sa compétence.

La MSA Marne Ardennes Meuse transfère les données socio-professionnelles du @rSa au Conseil général qui prend à sa charge les publics relevant du régime agricole.

Les services du Conseil général appliquent la même procédure d'orientation telle que définie dans le chapitre III de la présente convention

Afin d'assurer la coordination entre les services du Conseil Général et les services de la MSA sur la situation des bénéficiaires du RSA salariés et non salariés agricoles, un correspondant MSA sera désigné. Le rôle de ce correspondant sera de faciliter l'accès aux droits MSA et aux prestations financières extra-légales de ses adhérents.

> Accueil

Dans le cadre de l'organisation des « Rendez-vous Prestations » tout demandeur du RSA est accueilli dans l'ensemble des agences situées dans le département de la Marne et à son siège.

Au cours de ces rendez-vous, sera présentée la plénitude des droits pour le demandeur (santé, famille, prestations extra-légales).

L'agent d'accueil gèrera le premier contact (outil @rsa) pour tout demandeur d'information sur la prestation, quelle que soit la typologie du public se présentant.

> Instruction

La MSA Marne Ardennes Meuse s'engage à instruire les demandes des ressortissants du régime agricole, salariés et non salariés, et procéder au recueil des données socioprofessionnelles des personnes concernées, afin de permettre l'orientation emploi ou sociale en commission d'orientation locale.

A cet effet, elle utilisera l'outil @rsa.

4 / L'offre de service de Pôle Emploi

> Accompagnement

Pôle emploi accompagne, au titre de son offre de service de droit commun, les personnes bénéficiaires du RSA inscrites comme demandeurs d'emploi dont l'orientation est décidée par le Président du Conseil Général de la Marne selon les critères précisés dans l'article 1 de la présente Convention d'Orientation.

Dès l'Entretien d'Inscription et de Diagnostic, le conseiller détermine avec la personne la modalité d'accompagnement la plus adaptée à sa situation et un premier plan d'action contractualisé.

L'objectif du conseiller est de faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin à travers trois modalités de suivi :

- l'accompagnement renforcé concerne les publics les plus éloignés de l'emploi qui ont besoin d'un suivi individuel régulier pour revoir ou élaborer leur projet professionnel et rechercher un emploi.
- l'accompagnement guidé s'adresse aux personnes qui ont besoin d'un appui régulier dans leur recherche d'emploi ou l'élaboration de leur projet professionnel.
- le suivi à la recherche d'emploi est proposé aux demandeurs d'emploi les plus autonomes dans leur recherche d'emploi et proches du marché de l'emploi.

Chaque demandeur est accompagné par un conseiller référent qui assure le suivi du parcours et utilise les prestations et les aides de droit commun de l'offre de service de Pôle emploi. Pôle emploi valide les demandes de formation professionnelles des bénéficiaires qu'il accompagne et mobilise des financements (Région, Etat, OPCA, Conseil général pour APRE, Pôle Emploi ...).

5 / L'offre de service des CCAS et des CIAS

> Accueil

Les CCAS/CIAS accueillent et informent les publics sur le dispositif RSA.

> Instruction

Les CCAS/CIAS instruisent administrativement la demande de RSA. A l'issue de l'instruction et dans le cadre de l'ouverture de droit, le Président du Conseil Général désignera la structure chargée de l'accompagnement (selon l'orientation et les modalités particulières du contrat de développement social territorial).

> Accompagnement

Les CCAS/CIAS proposent au Président du Conseil Général, à l'issue du recueil des données socioprofessionnelles une orientation et un accompagnement dans le cadre du CER.

Les CCAS/CIAS s'engagent également à indiquer au Président du Conseil Général les besoins des bénéficiaires, et notamment les moyens financiers de droit commun, APRE et crédits d'insertion, à mobiliser pour favoriser leur insertion.

Les CCAS/CIAS proposent également leurs dispositifs pour soutenir le bénéficiaire dans son parcours

6 / L'offre de service du Conseil régional

> Formation

Les bénéficiaires du RSA, inscrits à Pôle Emploi, sont éligibles sur les formations collectives et individuelles financées par la Région Champagne-Ardenne. Le projet professionnel ainsi que les pré-requis sont obligatoirement validés par le prescripteur (Pôle Emploi, Mission locale, Cap emploi) avant l'entrée en formation. De plus, tout bénéficiaire du « RSA socle », accepté sur une formation financée par la Région Champagne-Ardenne est éligible à une rémunération Région.

Le Conseil général est associé aux rencontres territoriales de formation professionnelle et participe ainsi à l'élaboration de la commande régionale de formation et à la mise en cohérence des actions d'accompagnement socio-professionnelles avec l'offre de formation professionnelle.

Dans les cahiers des charges d'appels d'offres régionaux, la Région incite également les organismes de formation à inviter les représentants du Conseil général aux phases de recrutement et aux bilans des formations.

5 / Les modalités d'utilisation de l'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE)

L'Etat délègue au département de la Marne la gestion de l'enveloppe des crédits déconcentrés dont l'affectation relève de l'autorité préfectorale départementale.

Un arrêté préfectoral définit les modalités et conditions de versement des fonds au Conseil général.

Les conditions et modalités de versement des aides aux bénéficiaires font l'objet d'une coordination entre les services du Conseil général (Service Insertion et Logement Social) et les services déconcentrés de l'Etat (DIRECCTE).

Le Président du Conseil général adresse au Préfet à échéance mensuelle, un tableau récapitulatif précisant l'état des dépenses au titre de l'APRE, la nature de celles-ci et le nombre de bénéficiaires. Il est également prévu la production d'un bilan annuel complet et le renseignement d'enquêtes nationales, conformément aux circulaires annuelles de gestion de l'APRE.

Fait à Reims
le 5 juillet 2013

Le Président du Conseil Général
Sénateur de la Marne



René-Paul SAVARY

Le Préfet de Région Champagne Ardenne,
Préfet de la Marne



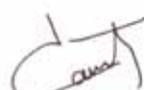
Pierre DARTOUT

Le Président du Conseil Régional
de Champagne-Ardenne



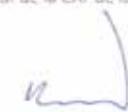
Jean-Paul BACHY

Le Directeur territorial de Pôle Emploi de la Marne



Philippe LACOSTE

Le Directeur de la CAF de la Marne



Robert WOJCIECHOWSKI

Le Directeur général de la Mutualité Sociale
Agricole Marne, Ardenne, Meuse



Hubert BRUNEEL

Le Président de l'Union Départementale
des ACAS



Stéphane JOLY

LES LIENS UTILES

Circonscriptions de la Solidarité Départementale

• **Circonscription de la Solidarité Départementale Épernay Bachelin**

6, place Bachelin - BP 164
51205 Épernay cedex
Tél. 03.26.54.40.51 • Fax : 03.26.58.38.39
Courriel : csdepernaybachelin@cg51.fr

• **Circonscription de la Solidarité Départementale Reims Ruisselet**

26, rue Jean-Louis Debar - 51100 Reims
Tél. 03.26.06.84.20 • Fax : 03.26.06.84.21
Courriel : csdruisselet@cg51.fr

• **Circonscription de la Solidarité Départementale de Fismes**

15, faubourg de Soissons - 51170 Fismes
Tél. 03.26.48.07.08 • Fax : 03.26.48.06.17
Courriel : csdfismes@cg51.fr

• **Circonscription de la Solidarité Départementale de Witry-les-Reims**

90, avenue des Nelmonts - BP 5
51420 Witry-lès-Reims
Tél. 03.26.97.00.94 • Fax : 03.26.97.23.62
Courriel : csdwitryreims@cg51.fr

• **Circonscription de la Solidarité Départementale Châlons Rive Gauche**

18, rue du 372ème RALVF
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03.26.65.18.82 • Fax : 03.26.26.94.59
Courriel : csdchalonsrg@cg51.fr

• **Circonscription de la Solidarité Départementale de Vitry-le-François**

39, avenue du Colonel Moll
51300 Vitry-le-François
Tél. 03.26.74.40.56 • Fax : 03.26.72.62.23
Courriel : csdvlf@cg51.fr

• **Circonscription de la Solidarité Départementale de Sainte-Ménéhould**

14, place d'Austerlitz - BP 71
51801 Sainte-Ménéhould
Tél. 03.26.60.85.09 • Fax : 03.26.60.84.03
Courriel : csdstemenehould@cg51.fr

• **Circonscription de la Solidarité Départementale Châlons Rive Droite**

6, rue Saint-Eloi
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03.26.69.40.95 • Fax : 03.26.64.57.90
Courriel : csdchalonsrd@cg51.fr

• **Circonscription de la Solidarité Départementale Reims Pont de Laon**

15, rue Deville - 51100 Reims
Tél. 03.26.88.62.29 • Fax : 03.26.77.90.08
Courriel : csdptdelaon@cg51.fr

• **Circonscription de la Solidarité Départementale Reims Croix-Rouge**

26, rue Jean-Louis Debar
51100 Reims
Tél. 03.26.06.84.10 • Fax : 03.26.06.84.11
csdcroixrouge@cg51.fr

• **Circonscription de la Solidarité Départementale Reims Europe**

144, Boulevard Pommery
51100 Reims
Tél. 03.26.86.77.60 • Fax : 03.26.07.63.63
Courriel : csdeurope@cg51.fr

• **Circonscription de la Solidarité Départementale Epernay Jean-Mary Laudat**

22, rue Léger Bertin - BP 532
51331 Épernay cedex
Tél. 03.26.55.65.33 • Fax : 03.26.57.62.42
Courriel : csdepernaylaudat@cg51.fr

• **Circonscription de la Solidarité Départementale Reims Porte Mars**

21, rue Voltaire - BP 2533
51071 Reims cedex
Tél. 03.26.86.74.60 • Fax : 03.26.86.74.51
Courriel : csdptemars@cg51.fr

• **Circonscription de la Solidarité Départementale de Sézanne**

7, rue de Broyes
51120 Sézanne
Tél. 03.26.80.51.49 • Fax : 03.26.80.75.58
Courriel : csdsezanne@cg51.fr

• **Circonscription de la Solidarité Départementale Reims Jadart**

21, rue Voltaire - BP 2533
51071 Reims cedex
Tél. 03.26.86.74.69 • Fax : 03.26.35.27.42
Courriel : csdjadart@cg51.fr

• **Service Départemental de la Prévention Secteur de Reims**

21, rue Voltaire - BP 2533
51071 Reims cedex
Tél. 03.26.86.74.55 • Fax : 03.26.86.74.57
Courriel : sdp@cg51.fr

Services de l'État

• Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

60 avenue Daniel Simonnot
51038 Châlons-en-Champagne cedex
Tél. 03 26 69 57 20 • Fax 03 26 69 57 22
Courriel : dr-champ.direction@direccte.gouv.fr

• Unité territoriale de la Direccte Marne

60 avenue Daniel Simonnot
51038 Châlons-en-Champagne cedex
Tél. 03 26 69 57 10 • Fax 03 26 69 57 52
Courriel : dd-51.direction@direccte.gouv.fr

• Direction Départementale des Territoires

40, bd Anatole France - BP 60554
51022 Châlons-en-Champagne cedex
Tél. 03.26.70.80.00
Courriel : ddt@marne.gouv.fr

• Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

4 rue de Vinetz - CS 40266
51011 Châlons-en-Champagne cedex
Tél. 03.26.66.78.78
Courriel : ddcsp@marne.gouv.fr

• Tribunal de Grande Instance

2, quai Eugène Perrier
51036 Châlons-en-Champagne cedex
Tél. 03.26.69.27.27
Place Myron Herrick
51095 Reims cedex
Tél. 03.26.49.53.51

Pôle Emploi

› Reims

// Reims Vernouillet

53, rue Vernouillet - BP 28 – 51051 Reims cedex
Tél. : 03 26 35 35 12 – Fax : 03 26 35 33 32

• Administrations – Assurances — Banques – Education – Nettoyage
admbanqassur.51436@pole-emploi.fr
Fax : 03 26 35 33 42

• Aide à domicile -Associations - Santé - Services aux particuliers
santassosdom.51436@pole-emploi.fr
Fax : 03 26 35 33 43

// Reims Agence Multiservices

3, impasse de la Blanchisserie
51100 Reims
Tél. : 03 26 06 94 69 – Fax : 03 26 97 29 14

• Plate-forme de Vocation (PFV Marne) Reclassement Licenciés économiques (CRP)

Tél. : 03.26.35.00.07

// Reims Hincmar

33 bis, rue Hincmar - BP 198
51057 Reims cedex
Tél. : 03 26 89 63 80 – Fax : 03 26 40 15 16

• Industrie

industrie.51483@pole-emploi.fr
Fax : 03 26 04 68 44

• Automobile – Sécurité - Transport

transport.51483@pole-emploi.fr
Fax : 03 26 04 67 76

• Reims Jacquart

80, rue du Docteur Lemoine - BP 210
51057 Reims cedex
Tél. : 03 26 89 58 70 – Fax : 03 26 47 81 15

• BTP - Immobilier

btp.51002@pole-emploi.fr
Fax : 03 26 82 92 54

• Agriculture – Viticulture - Commerce de gros

agrivicom.51002@pole-emploi.fr
Fax : 03 26 04 40 14

// Reims Clairmarais

6, rue de Saint Brice - BP 203
51057 reims cedex
Tél. : 03 26 77 54 83 – Fax : 03 26 77 55 14

• Services aux Entreprises – Centres d'Appels
servicentre.51012@pole-emploi.fr
Fax : 03 26 35 33 41

• Insertion par l'activité (IAE)

ett-iae.51012@pole-emploi.fr
Fax : 03 26 06 68 27

• Culture et spectacles - Equipe cadres

– Entreprises de travail temporaires
cadres.51012@pole-emploi.fr
Fax : 03 26 05 08 93

// Reims Bétheny

3, rue des Docks Rémois - BP 1272
51060 Reims cedex
Tél. : 03 26 61 39 58 – Fax : 03 26 46 85 40

• Hôtellerie restauration - Organismes de formation

hotelrestnet.51013@pole-emploi.fr
Fax : 03 26 88 25 09

• Boulangerie pâtisserie - Commerce de détail

commerce.51013@pole-emploi.fr
Fax : 03 26 04 04 69

> Hors Reims**// Châlons-en-Champagne**

Avenue de la 2^{ème} Division Blindée
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. : 03 26 68 67 10 - Fax : 03 26 21 67 92

- Agriculture - BTP - Industries agro-alimentaires - Services aux entreprises - Activités récréatives - Santé et action sociale
ale.chalons-champ@pole-emploi.fr
Fax : 03 26 21 67 92
- Administration publique - Industrie - Logistique - Métallurgie - Transport
ale.chalons-champ@pole-emploi.fr
Fax : 03 26 21 67 92
- Activités associatives - Assurances - Commerce - Éducation - Fabrication alimentaire - Hôtellerie restauration - Services personnels et domestiques
ale.chalons-champ@pole-emploi.fr
Fax : 03 26 21 67 92

// Épernay

Tél. : 03 26 51 28 50 Fax : 03 26 54 41 98
30, rue de Sézanne - BP 205
51331 Épernay cedex

- Commerce - Hôtellerie restauration - Industrie - Santé - Secteur tertiaire - Secteurs public et associatif - Services aux entreprises - Transport
ale.epernay@pole-emploi.fr
Fax : 03 26 55 91 25
- Artisanat - Bâtiment - Agriculture Industrie agroalimentaire - Intérim Viticulture / Champagnisation
ale.epernay@pole-emploi.fr
Fax : 03 26 55 91 25

// Sézanne

21, avenue Jean Jaurès
Résidence Charles de Foucault
BP 95 - 51122 Sézanne cedex
Tél. : 03 26 80 94 10 - Fax : 03 26 80 52 14

- Agriculture viticulture - Agro-alimentaire - Bâtiment et travaux publics - Industries métaux - Transport Logistique
ale.sezanne@pole-emploi.fr
Fax : 03 26 80 52 14
- Commerce - Enseignement - Hôtellerie - restauration - Industries diverses - Santé - Services
ale.sezanne@pole-emploi.fr
Fax : 03 26 80 52 14

// Vitry-Le-François

18, rue du Marabais
BP 10416 - 51308 Vitry-le-François cedex
Tél. : 03 26 74 89 60 - Fax : 03 26 74 52 23

- Agriculture viticulture - BTP - Commerce - Industrie - Santé et action sociale
ale.vitry-francois@pole-emploi.fr
Fax : 03 26 62 13 60
- Administration - Services - Transport
ale.vitry-francois@pole-emploi.fr
Fax : 03 26 62 13 60

CAP EMPLOI**> CAP EMPLOI Marne OHE PROMETHEE**

3 rue Daniel Berger - La Neuville
51100 Reims
Tél. 03 26 77 17 67 - Fax : 03.26.77.17.69
Courriel : contact@capemploi51.com
Ouvert du lundi au vendredi

Entretien personnalisé sur rendez-vous uniquement

• Pour Reims

3 rue Daniel Berger - La Neuville
Permanences sur rendez-vous uniquement

• Pour Châlons-en-Champagne

1 rue des viviers
Tél. 03 26 21 07 51 - Fax 03 26 22 89 53

• Pour Épernay

Locaux de la Maison de l'Emploi
11 rue Jean Moët

• Pour Sézanne

Locaux de la Mission Locale
21 avenue Jean-Jaurès

• Pour Vitry-le-François

PLIE - rue du Pont

• Pour Sainte-Ménéhould

Locaux de la Mission Locale
rue Renard - groupe Buirette

Réseau Missions locales**> Bassin rémois**

- **Mission locale rurale du Nord Marnais**
19 rue Gustave Haguénin - BP 2
51110 Bazancourt
Tél : 03 26 91 18 81 - Fax : 03 26 91 18 89
Courriel :
missionlocale@mlruraledunordmarnais.fr

• Mission locale rurale du Nord Marnais / Site de Fismes

Mairie de Fismes - 51170 Fismes
Tél : 03 26 48 86 38 - Fax : 03 26 48 82 25
Courriel :
missionlocale@mlruraledunordmarnais.fr

- **Mission locale Reims**

34 rue Trianon - 51100 Reims
Tél : 03 26 40 30 34 - Fax : 03 26 88 69 31
Courriel : missionlocale@miloreims.com

- **Hors Reims**

- **L'Étoile Mission locale**

Vitry-le-François
Espace Mendès France - 18 rue Marabais
BP 167 - 51305 Vitry-le-François
Tél : 03 26 72 10 79 - Fax : 03 26 72 19 45
Courriel : mission.locale@ml-vitry-le-francois.fr

- **Mission locale pour l'insertion des jeunes des arrondissements de Châlons-en-Champagne et de Sainte-Ménéhould**

11 rue Saint Dominique
51000 Châlons-en-Champagne
Tél : 03 26 68 54 02 - Fax : 03 26 21 65 83
Courriel : contact@ml-chalons.fr

- **Mission locale pour l'insertion des jeunes des arrondissements de Châlons-en-Champagne et de Sainte-Ménéhould / Site de Sainte Ménéhould**

Groupe Buirette - Rue Renard - BP 52
51801 Sainte-Ménéhould cedex
Tél : 03 26 60 75 64 - Fax : 03 26 60 46 20
Courriel : contact.sainte-menehould@ml-chalons.fr

- **Mission locale des Pays d'Épernay, Brie et Champagne**

17, place Carnot - 51200 Épernay
Tél : 03 26 55 73 00 - Fax : 03 26 55 73 09
Courriel : milo-epernay@wanadoo.fr

- **Mission locale des Pays d'Épernay, Brie et Champagne**

- Site de Sézanne
21 av. Jean Jaurès - 51120 Sézanne
Tél : 03 26 80 62 75 - Fax : 03 26 81 47 96
Courriel : milo-sezanne@wanadoo.fr

CAF

- **Reims**

EFC -20/22 rue du Ruisselet

- **Châlons-en-Champagne**

EFC -14 rue Pasteur

- **Vitry-le-François**

EFC -22 rue Aristide Briand

CCAS/CIAS

- **Union Départementale des CCAS**

11 rue Voltaire – BP 2521
51071 reims cedex

- **CCAS et CIAS de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne**

Place Salvador Allende
51160 Aÿ

- **CCAS Épernay**

40 place des Arcades
51200 Épernay

- **CCAS Vitry-le-François**

3 rue de l'Arquebuse
51300 Vitry-le-François

- **CIAS des Coteaux Sézannais**

Ancien Collège
6 rue du Capitaine Faucon
51120 Sézanne

- **CCAS Cormontreuil**

Hôtel de Ville
51350 Cormontreuil

- **CCAS Sainte-Ménéhould**

47 rue Chanzy
51800 Sainte-Ménéhould

- **CCAS Châlons-en-Champagne**

9 rue Carnot - BP 293
51012 Châlons-en-Champagne

- **CCAS Reims**

21 rue Voltaire - BP 2521
51071 Reims

- **CCAS Tinquieux**

avenue du 29 Août 1944
51430 Tinquieux

- **CCAS Saint-Memmie**

2 avenue Le Corbusier
51470 Saint-Memmie

Structures d'Insertion par l'Activité Économique

- **Ateliers Chantiers d'Insertion**

- **AGICAC (Association de Gestion de l'Insertion de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne)**

26, rue Jacquard
51000 Châlons-en-Champagne
Tel: 03 26 21 31 31 - Fax : 03 26 65 31 92
Courriel : agicac@wanadoo.fr

• **AITRE (Association pour l'Insertion par le Travail, la Rencontre et l'Echange)**

8 impasse des mathurins
51000 Châlons-en-Champagne
Tel. : 03 26 65 30 01 - Fax : 03 26 21 69 11
Courriel : aitre1@wanadoo.fr

- Activité(s) support(s) à l'insertion :
Repassage, ménage, blanchisserie, nettoyage,
confection couture et revente en boutique

Antenne(s) : boutique de vêtements
(7 rue Léon Bourgeois à Châlons-en-
Champagne),

- Territoire d'intervention : Agglomération
de Châlons-en-Champagne

• **AMI (Association Marnaise d'Insertion)**

44 bd Hippolyte Faure
51000 Châlons-en-Champagne
Tel: 03 26 21 43 11 - Fax : 03 26 21 93 36
Courriel : benetrobert@voila.fr

- Activité(s) support(s) à l'insertion :
bâtiment gros œuvre ; environnement,
travaux paysagers ; jardinage, espaces verts ;
travail du bois

- Antenne(s) : Montmirail, Épernay
- Territoire d'intervention : Marne

• **Au Fil des Chemins**

8 avenue de la République
51300 Vitry-le-François
Tel 03 26 62 14 54 03
Courriel : aufildeschemins@orange.fr

- Activité(s) support(s) à l'insertion :
récupération, valorisation de vêtement
par le biais d'une boutique

- Territoire d'intervention : Vitry-le-François

• **AVAV (Association Ateliers des Vallées Ardre et Vesle)**

rue Joseph Miziak - Z.A. de Chezelles
51170 Fismes
Tel 09 82 47 40 08

Courriel : avav51@laposte.net
- Activité(s) support(s) à l'insertion :
dépollution automobile, montage matériel
motoculture

- Territoire d'intervention : Fismes

• **CCAS de Fismes**

Hôtel de Ville - 51170 Fismes
Tel : 03 26 48 05 50 - Fax : 03 26 48 31 02

- Activité(s) support(s) à l'insertion : bâtiment
gros œuvre ; bâtiment second œuvre ;
jardinage, espaces verts

- Territoire d'intervention : Fismes

• **CCAS de Sainte-Ménéhould - CI'TEX**

rue des Cuirassiers - Quartier Valmy
51800 Sainte-Ménéhould
Tel: 03 26 92 02 45 - Fax: 03 26 60 61 52

Courriel : CCASMENOU@wanadoo.fr
- Activité(s) support(s) à l'insertion : repassage,
ménage ; blanchisserie, nettoyage, propreté ;
production maraîchère ; confection, couture ;
bricolage ; jardinage, espaces verts ; vente

- Activité(s) annexe(s) :

- Territoire d'intervention : Arrondissement de
Sainte-Ménéhould

• **Envie 2E Champagne-Ardenne**

255 rue de Courcelles - 51100 Reims
Tel. : 03 26 07 40 35 - Fax: 03 26 07 40 68
Courriel : enviereims@orange.fr

- Activité(s) support(s) à l'insertion : collecte,
traitement et recyclage des Déchets
d'Équipement Électriques et Electroniques
(D3E), vente de matériel électroménager
d'occasion

- Territoire d'intervention : Marne

• **EPIS (Ensemble Pour l'Insertion et la Solidarité)**

10, chemin du Maire
51370 Saint-Brice-Courcelles
Tel. : 03 26 87 22 78 - Fax: 03 26 87 22 78
Courriel : epis51@wanadoo.fr

- Activité(s) support(s) à l'insertion :
production maraîchère ; jardinage, espaces
verts ; viticulture : vendanges, palissage ;
récupération de pain et recyclage - territoire
d'intervention : agglomération de Reims

• **FRIPE Emmaüs**

17 rue Gutenberg - 51100 REIMS
Tel. : 03 26 04 80 80 Fax: 03 26 84 88 06
Courriel : fripe.emmaus@wanadoo.fr

- activité(s) support(s) à l'insertion : repassage,
ménage ; blanchisserie, nettoyage, propreté ;
confection, couture ; récupération, recyclage ;
vente de vêtements, friperie

- annexe : Boutique FRIPE et Chic

17 avenue Nationale – La Neuville à Reims
- Territoire d'intervention : Reims

• **Les Brigades Vertes**

51800 Vienne-la-Ville
Tel: 06 79 58 34 22 - Fax : 03 26 60 10 36
Courriel : her.chevallier@wanadoo.fr

- Activité(s) support(s) à l'insertion :
environnement, travaux paysagers
- Territoire d'intervention : Pays d'Argonne
Champenoise

- **Les Restos du Cœur**

21, rue des Poissonniers
51100 Reims
Tel. : 03 26 40 11 90 - Fax : 03 26 88 76 63
Courriel : ad51.siege@restosducoeur.org
- Activité(s) support(s) à l'insertion : Jardinage, espaces verts ; manutention, déménagement
- Territoire d'intervention : Marne

- **PISTE (Parcours d'Insertion Sociale par le Travail et pour l'Emploi)**

9 rue des Récollets - 51120 Sezanne
Tel. : 03 26 42 69 61 - Fax : 03 26 81 16 15
Courriel : associationpiste@wanadoo
- Activité(s) support(s) à l'insertion : environnement, espaces verts ; production maraîchère biologique, jardinage ; recyclage de textiles
- Activité(s) annexe(s) : Organisme de formation
- Territoire d'intervention : Sud-ouest Marnais

- **Reims Espoir**

9, rue marie Dominique Maingot
51100 Reims
Tel 03 26 89 26 82 / 09 62 34 46 44
Fax : 03 26 89 26 82
- Activité(s) support(s) à l'insertion : bâtiment second œuvre ; environnement, travaux paysagers
- Activité(s) annexe(s) : Atelier de location de 2 roues
- Territoire d'intervention : Reims et son agglomération

- **Vitry Synergic**

40, avenue Jean Jaurès
51300 Vitry-le-François
Tel. : 03 26 74 70 41 - Fax : 03 26 74 93 92
Courriel : vitry.synergic@wanadoo.fr
Site internet : <http://monsie.orange.fr/vitrysynergic>
- Activité(s) support(s) à l'insertion : bâtiment gros œuvre et second œuvre ; environnement, travaux paysagers, espaces verts : génie végétal, travaux forestiers, travail du bois.
- Territoire d'intervention : Arrondissement de Vitry-le-François

- › **Associations Intermédiaires (AI)**

- **AREJ (Association Rémoise pour l'Emploi des Jeunes)**

34, rue de Trianon - 51100 Reims
Tel. : 03 26 40 12 00 - Fax : 03 26 40 40 86
Courriel : arej@miloreims.com
- Activité(s) support(s) à l'insertion : mise à disposition de personnel dans des secteurs d'activité divers : Jardinage, espaces verts, Restauration et plonge, manutention, déménagement, secrétariat, blanchisserie, nettoyage, propreté
- Territoire d'intervention : Reims et son agglomération

- **Le Cep Agéen**

10, rue du docteur Grangé - 51160 Aÿ
Tel : 03 26 54 33 54 - Fax : 03 26 54 82 12
Courriel : cepageen@orange.fr
- Activité(s) support(s) à l'insertion : mise à disposition de ' personnel dans des secteurs d'activité divers : bâtiment second œuvre, repassage, ménage, environnement, travaux paysagers, bricolage ; jardinage, espaces verts ; manutention, déménagement, aide à domicile, garde d'enfants à domicile
- Antenne(s) : Épernay (2^{bis}, rue des Huguenots, Épernay)
- Territoire d'intervention : Pays d'Épernay

- **Jobs'51**

3, avenue Bonaparte
BP 17 - 51571 Reims Cedex
Tel. : 03 26 06 18 26 - Fax : 03 26 06 63 95
Courriel : jobs51@wanadoo.fr
mfp.jobs51@orange.fr
- Activité(s) support(s) à l'insertion : Mise à disposition de personnel dans des secteurs d'activité divers : bâtiment second œuvre ; repassage, ménage ; ouvrier d'entretien d'immeubles ; environnement, travaux paysagers ; bricolage ; Jardinage, espaces verts ; restauration ; gardiennage d'immeubles ; manutention, déménagement ; secrétariat
Territoire d'intervention : Reims et villages alentours (rayon d'environ 25 km)

- **Partage Travail 51**

43 bis, allées Alphonse Karr
51012 Châlons-en-Champagne
Tél. : 03 26 64 68 78 - Fax : 03 26 64 87 17
Courriel : partage-travail-51@orange.fr
- Activité(s) support(s) à l'insertion : Mise à disposition de personnel dans des secteurs d'activité divers : bâtiment second œuvre, repassage, ménage, blanchisserie, nettoyage, propreté, environnement, travaux paysagers, bricolage, jardinage, espaces verts, viticulture, travaux agricoles, manutention, déménagement
- Antenne(s) : Vitry-le-François, Sainte-Ménéhould
- Territoire d'intervention : 15 km autour des bassins d'emploi de Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François et Sainte-Ménéhould

- › **Entreprises d'Insertion (EI)**

- **Avenir Jeunes Reims (AJR)**

36, rue de Roubaix - 51100 Reims
Tél. : 03 26 06 25 41 - Fax : 03 26 06 44 48
Courriel : ajr36@wanadoo.fr
Activité(s) support(s) à l'insertion : production industrielle, travail du bois ; récupération, recyclage de chiffons
- Activité(s) annexe(s) : Centre de formation des 16-25 ans
- Antenne(s) :
- Territoire d'intervention : Agglomération de Reims

- **Envie Champardenaise**

255, rue de Courcelles - 51100 Reims
 Tel: 03 26 07 40 35 - Fax: 03 26 07 40 68
 Courriel : enviereims@orange.fr
 - Activité(s) support(s) à l'insertion : collecte, traitement et recyclage des Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (D3E), vente de matériel électroménager d'occasion
 - Territoire d'intervention : Marne

- **Bâtiment Services**

3, allée des Limousins - 51100 Reims
 Tel: 03 26 77 18 87 - Fax : 03 26 86 67 25
 Courriel : association.batiment.services@wanadoo.fr
 - Activité(s) support(s) à l'insertion : bâtiment second œuvre : peinture, revêtement de sol et mur, vitrerie
 - Territoire d'intervention : Marne

- **PEI (Piste Entreprise d'Insertion)**

9 rue des Recollets 51120 Sezanne
 Tel: 03 26 42 69 61 - Fax : 03 26 81 16 15
 Courriel : associationpiste@wanadoo
 - Activité(s) support(s) à l'insertion : blanchisserie, repassage ; nettoyage, propreté, ménage

- **SITA Rebond**

3, rue Rouvet - 75019 PARIS
 Tel: 01 40 05 52 23 (siège) 06 78 89 30 13 (Champ-Ard) - Fax : 01 40 05 52 39 (siège) 03 26 04 59 90 (Champ-Ard)
 Courriel : frederique.berthe@sita.fr / fatima.el-haoussine@sita.fr
 - Activité(s) support(s) à l'insertion :
 - Environnement, espaces naturels, travaux paysagers, tri de déchets ménagers
 - Antenne(s) : Centre de Trival Marne ZI Chemin des Temples 51370 St-Brice-Courcelles
 - Territoire d'intervention : Agglomération de Reims (site de Saint-Brice-Courcelles)

- **Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)**

- **Emploi 51**

37, rue Hincmar - 51100 Reims
 Tel. : 03 26 61 49 80 - Fax : 03 26 84 03 44
 Courriel : emploi51@emploio2.com
 - Activité(s) support(s) à l'insertion : mise à disposition de personnel dans des secteurs d'activité divers : bâtiment gros œuvre et second œuvre, production industrielle, blanchisserie, nettoyage, propreté, environnement, travaux paysagers, récupération, recyclage, vente, manutention, déménagement, déchetterie, imprimerie, routage, activités administratives (secrétariat)

- Territoire d'intervention : Reims et communes voisines

- **Laser Insertion 51**

9, boulevard de la Motte
 51200 Épernay
 Tel: 03 26 55 77 90 - Fax : 03 26 55 77 91
 Courriel : laserinsertion51@wanadoo.fr

- Activité(s) support(s) à l'insertion : mise à disposition de personnel dans des secteurs d'activité divers : bâtiment gros œuvre ; bâtiment second œuvre ; production industrielle ; production maraîchère ; jardinage, espaces verts ; travaux agricoles ; manutention, déménagement, viticulture
 - Territoire d'intervention : Bassin d'emploi d'Épernay

- **Travail Service Intérim**

44, rue Fléming
 52901 Chaumont cedex 9
 Tel. : 03 25 32 82 99 - Fax : 03 25 32 14 78
 Courriel : tsi.mame@orange.fr
 - Activité(s) support(s) à l'insertion : mise à disposition de personnel dans des secteurs d'activité divers : bâtiment gros œuvre et second œuvre ; repassage, ménage ; production industrielle ; blanchisserie, nettoyage, propreté ; environnement, espaces verts ; travail du bois ; bricolage ; jardinage ; gardiennage ; récupération, recyclage ; travaux agricoles ; manutention, déménagement ; déchetterie ; travaux administratifs (secrétariat...)
 - Antenne(s) : Saint-Dizier, Langres, Joinville, Frondes, Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François
 - Territoire d'intervention : Marne et Haute-Marne

- **Régies de quartier (RQ)**

- **La Régie Sparnacienne**

1, square Offenbach - 51200 Épernay
 Tel: 03 26 54 99 50 - Fax : 03 26 51 62 76
 Courriel : regiespamacienne@wanadoo.fr
 - Activité(s) support(s) à l'insertion : jardinage, espaces verts, entretien de locaux

- **Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)**

- **GEIQ BTP**

10 rue de Saint-Hilaire - 51100 Reims
 Tel : 03 26 87 50 96

Chantiers éducatifs

> Reims

- **Service Départemental de la Prévention
Secteur de Reims**

21, rue Voltaire - BP 2533
51071 Reims cedex
Tél. : 03 26 86 74 55

- **AREJ (Association Rémoise pour l'Emploi
des Jeunes)**

34, rue de Trianon – BP 33
51052 Reims
Tél. : 03 26 40 12 00
Courriel : contact@arej.asso.fr

> Epernay

- **Club de Prévention d'Épernay**

4, rue Léger Bertin
51200 Épernay
Tél. : 03 26 54 99 90

- **Le Cep Agéen**

10, rue du docteur Grangé
51160 Ay-Champagne
Tél. : 03 26 54 33 54
Courriel : contact@cep-ageen.fr

> Châlons-en-Champagne

- **Association des Cités en Champagne
de Prévention (ACCP)**

2, place des 4 Fils Aymon
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. : 03 26 68 44 78

- **Partage Travail 51**

43 bis, allées Alphonse Karr
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. : 03 26 64 68 78
Courriel : partage-travail-51@orange.fr

Contrats Urbains de Cohésion Sociale

CUCS CHALONS EN CHAMPAGNE / signataire : Communauté d'Agglomération Châlonnaise

Communes	Quartiers prioritaires	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU
Châlons-en-Champagne	• Schmit	2	X		
	• Vallée Saint-Pierre	2	X		
	• Verbeau, Alsace	2	X		
	• Mont Saint-Michel, La Bidée, Frison Gare	2	X	X	
	• Valmy	3			
	• Beauséjour	3			
	• Saint Dominique	3			
Fagnières	• Les Collines	2			
Saint-Memmie	• Vauban	2			

CUCS REIMS / signataire : Reims Métropole

Communes	Quartiers prioritaires	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU
Bétheny	• Chalet, Solférino	3	X		
Reims	• Epinettes	1	X		
	• Les Châtillons	2	X		
	• Croix-Rouge	1	X	X	X
	• Orgeval	1	X	X	
	• Wilson	1	X	X	
	• Illots Chanoine Lallement, Canterbury, Louis Brehier	1			
	• La Concorde	2			
	• Pommery, Europe, Chemin Vert	3			
	• Jardelle, Paul Vaillant Couturier	3			
	• Chalet, Solférino	3			
	• Georges Cuvier	3			
	• Geruzez	3			
	• Maison Blanche	3			
	• Bois d'Amour	3			

CUCS EPERNAY / signataire : Ville d'Épernay

Communes	Quartiers prioritaires	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU
Épernay	• Ville Blanche, Beausoleil	1	X		
	• Bernon	1	X	X	
	• Terre Rouge, Fertiline	1			
	• Fort Chabrol	3			
	• Les Forges	3			

CUCS SAINTE-MENEHOULD / signataire : Ville de Sainte-Ménéhould

Communes	Quartiers prioritaires	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU
Sainte-Ménéhould	• Vertes Voyes	3	X		

CUCS VITRY-LE-FRANÇOIS / signataire Ville de Vitry-le-François

Communes	Quartiers prioritaires	PRIORITE	ZUS	ZRU	ZFU
Vitry-Le- François	• Le Hamois	1	X		
	• Rome St Charles, Le Désert	1	X	X	
	• La Haute Borne	1			
	• La Fauvarge	2			

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MARNE
Service Insertion et Logement Social
2^{bis}, rue de Jessaint
CS 30454
51038 Châlons-en-Champagne cedex
tél. 03 26 69 59 48
fax 03 26 69 52 75
courriel : inserlog@cg51.fr

www.marne.fr

La Marne

